



47^e séance du Conseil général

Jeudi 12 mai 2016 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : M. Daniel Musy (PS)

Trente-deux Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Arlettaz Marc, Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Can Oguzhan, Curty René, Erard Monique, Favre Andy, Favre Charles-André, Fraga Manuel, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Grüring Yves, Hainard Frédéric, Herrmann Brand Laure-Anne, Jobin Patrick, Méreaux Sylviane, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Obrist Matthieu, Oltramare Marc-André, Othenin-Girard Michael, Pétremand Marie-Claire, Schafroth Marc, Schneeberger Marina, Steudler Adrien, Strub Yves, Ummel Christophe,

Excusé(e)s : Fatton Marc, Payot Daniel, Rappan Yannick, Surdez Daniel, Vurucu Inan

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 45 est adopté sans modifications et avec remerciements à sa rédactrice.

M. Daniel Musy, Président : Mesdames, Messieurs, chers collègues. Je tiens à vous souhaiter la bienvenue à cette 47^{ème} séance, l'avant-dernière de la législature, puisqu'une ultime séance aura lieu le mercredi 25 mai. Elle sera consacrée à l'examen des derniers rapports de la législature et aux hommages rendus aux membres du Conseil communal qui ne se représentent pas aux élections du 5 juin. Elle commencera à 18h30, ne comportera pas de pause et sera suivie de la traditionnelle collation, qui normalement a lieu lors de la séance des comptes, au bar du deuxième étage.

J'en profite pour dire l'honneur que j'ai aujourd'hui de présider cette séance à côté de celle qui la présida de nombreuses fois pendant cette législature, Mme Celia Clerc, nouvelle Chancelière. C'est une situation tout à fait particulière et unique dans l'histoire du Conseil général de La Chaux-de-Fonds. Je la remercie de sa présence, qui sera peut-être nécessaire en cas de doute.

Il y a quelques jours, j'ai reçu, en tant que Président du législatif, une lettre du Président du comité du Tour de Romandie, M. Yves Huguenin, qui, entre autres, nous dit qu'une telle manifestation ne peut s'organiser sans l'appui de tous les organismes de la Ville, tant exécutifs que législatifs, et, je cite : *"de ce fait, nous tenons aujourd'hui à vous remercier pour votre soutien ainsi que pour l'engagement des services communaux"*. Cette lettre se trouve sur le bureau si vous souhaitez en lire l'intégralité.

Je viens de recevoir une lettre manuscrite d'un citoyen dont je n'arrive malheureusement pas à lire le nom qui nous informe qu'il va lancer une pétition pour un Parlement communal des enfants et qu'il lance l'idée que le Président du Conseil communal des enfants préside aussi la Commune un jour.

Amendements déposés concernant le règlement de la commission de l'économie

Amendement du groupe UDC (déposé le 11 avril)

Article premier alinéa 1

Nouvelle formulation :

'La Commission économique est un organe consultatif qui oriente le Conseil communal dans sa politique de développement économique sur propositions du Service de l'économie et du responsable du marketing urbain.

Article 2 alinéa 3

Nouvelle formulation de la 1^{re} phrase ; 2^{ème} et 3^{es} phrases inchangées :

3 Le/la chef-fe du service et le/la responsable du marketing urbain participent aux séances de la Commission économique en tant qu'expert-e-s. [...]

Marc Arlettaz, Marc Schafroth

Amendement du Conseil communal

Article premier :- 1La Commission économique est un organe consultatif qui oriente le Conseil communal dans sa politique de développement économique sur propositions ~~du Service de l'économie~~ **des Services traitant de l'économie**.

Article 2 al. 3 : **Les Services traitant de l'économie** participent ~~le/la chef-fe du service participe~~ aux séances de la Commission économique en tant qu'expert-es **en fonction des sujets débattus**. Selon les objets traités, d'autres personnes peuvent être invitées. Le secrétariat est assuré par le service ~~chef de service~~ de l'Economie.

Amendement des Verts

Demande de rédaction épïcène à l'art. 2

Elle se compose d'au minimum 11 membres ... sur proposition **du/de la conseiller-ère ...**

. **un-e représentant-e** des organisations...

Le secrétariat est assuré par **le/la chef-fe de service ...**

M. Daniel Musy, Président : Quant à l'ordre du jour de notre séance, je tiens à vous confirmer, plutôt qu'à vous informer, parce que vous le savez déjà : il y a eu une toute petite erreur de ma part et de celle de la chancellerie. L'interpellation de l'UDC sur la transmission des informations à caractère économique avait été retirée au début de la dernière séance. Elle ne figure donc pas formellement à l'ordre du jour d'aujourd'hui.

L'interpellation du NPL, la seule en suspens avant cette séance des comptes, sera traitée lors de l'examen du service 755 de l'urbanisme et de l'environnement.

47^e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Jeudi 12 mai 2016 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Rapport du Conseil communal du 9 mars 2016 relatif à l'adaptation du règlement de la Commission de l'économie + amendement (reporté - documents déjà en votre possession)
2. Comptes 2015: Rapports du Conseil communal, de la Commission financière et des sous-commissions*
 - discussion générale
 - discussion de détail + traitement des interpellations
 - vote de l'arrêté
 - prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
3. Interpellation de Frédéric Hainard déposée le 11 avril 2016 relative au contrôle par le SUE des constructions illicites

Daniel Musy
Président du Conseil général

Rapport du Conseil communal

relatif à l'adaptation du règlement de la Commission de l'économie

(du 9 mars 2016)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

Durant la législature 2012-2016 de nombreuses modifications sont intervenues dans l'organisation des services de la Ville. Dans ce cadre, la Commission économique a changé à de nombreuses reprises de présidence puisque chapeauté tour à tour par le DUBRE et le DFER en dernier lieu. Sa structure, son organisation et ses missions ont aussi dès lors évolué dans le même temps.

Lors de ses dernières délibérations cette Commission a manifesté le souhait d'un toilettage de son règlement afin de mieux répondre à son fonctionnement.

Ainsi, en application du règlement général de la Ville de La Chaux-de-Fonds du 28 septembre 1994 modifié à son article 113 par arrêté du Conseil général du 29 juin 2009, nous soumettons à votre Autorité le nouveau règlement de la Commission de l'économie actuellement sous la présidence de la directrice du DFER.

Respect des lignes prioritaires fixées par le programme de législation

Néant.

Conséquences sur les finances

Néant.

Conséquences sur les ressources humaines

Néant.

Collaboration intercommunale

Le Service de l'économie de la Ville travaille pendant l'année avec le SECO cantonal et ses services dont notamment l'Office de la Promotion Economique (OPEN) pour attirer ou développer des entreprises dans le périmètre communal. Des rencontres se tiennent aussi entre ces différentes entités selon les sujets et les dossiers.

Eléments relatifs au développement durable

a) Aspect environnemental

Néant.

b) Aspect social

Néant.

c) Aspect économique

Néant.

Conclusion

Lors de sa séance du 16 février 2016, la Commission économique a ratifié à l'unanimité le nouveau règlement soumis à votre Autorité.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La vice-chancelière

Théo Huguenin-Elie

Marie-France Emery

LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

REGLEMENT LA COMMISSION DE L'ECONOMIE

Article premier

¹La Commission économique est un organe consultatif qui oriente le Conseil communal dans sa politique de développement économique sur propositions du Service de l'économie.

²Elle est un lieu d'échange d'informations, d'analyse de thèmes prioritaires et de réflexions de stratégies ainsi que de programmes d'actions.

Article 2

¹Elle se compose d'au minimum 11 membres nommés au début de chaque période administrative par le Conseil communal sur proposition du conseiller-ère communal-e, directeur-trice de l'Economie.

²Le Conseil communal veille à ce qu'en soient membres:

- un-e représentant-e de chaque groupe politique représenté au Conseil général,
- des personnes représentant des différents secteurs de l'Economie locale
- un représentant des organisations syndicales

³Le/la chef-fe du service participe aux séances de la Commission économique en tant qu'expert-e. Selon les objets traités, d'autres personnes peuvent être invitées. Le secrétariat est assuré par le chef de service de l'Economie.

Article 3

La Commission est constituée pour assumer notamment les tâches suivantes:

- échanger avec le Conseil communal sur la situation économique locale
- prendre position sur les dossiers qui lui sont soumis par le/la directeur-trice de l'Economie.
- contribuer aux démarches de valorisation économique

Article 4

¹Au début de chaque année civile, un calendrier des séances est fixé sur une base trimestrielle, les commissaires pouvant définir les thèmes à aborder.

²Les convocations aux séances sont faites par écrit. Le courrier envoyé contient une proposition d'ordre du jour. Les propos tenus en séance sont résumés dans un compte-rendu envoyé à chaque commissaire.

³Les délibérations de la Commission sont confidentielles.

Article 5

Le présent règlement abroge et remplace le règlement de la Commission économique du 29 juin 2009. Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

La Chaux-de-Fonds, le 11 avril 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le président	La secrétaire
Daniel Musy	Maria Belo

M. Daniel Musy, Président : Ce débat sera traité de manière courte. M. Blanc, pour les Verts.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le nouveau règlement de la commission de l'économie se veut plus proche de la réalité actuelle de son fonctionnement que de l'ancien.

Nous apprécions qu'il soit noté la présence d'une/d'un représentant syndical. D'ailleurs, dans le texte du règlement, cela pourrait être mis en langage épïcène, tout comme c'est le cas pour la/le représentant-e de chaque groupe politique représenté au Conseil général. Un amendement a été déposé à ce sujet.

Nous apprécions aussi que ce ne soit plus un-e élu-e qui puisse y siéger. Cela permettra d'offrir cette place à des membres de nos partis, plus au fait de l'économie que parfois les élus ne le sont.

Nous avons juste une question de compréhension : qu'entendez-vous par "*Les délibérations de la commission sont confidentielles*" ? Vous l'aurez compris, les Verts accepteront ce rapport d'informations. Merci.

M. Marc Arlettaz, UDC : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Depuis un certain temps, il apparaît que le règlement et le fonctionnement réel de la commission économique ne sont plus en adéquation.

Le règlement actuel, très ambitieux, prévoit, pour ainsi dire, que la commission établisse la feuille de route du Conseil communal en matière de politique économique. Ce n'est pas l'état d'esprit actuel de la commission, dont la force principale est une représentation étoffée du tissu économique local et où il s'agit plutôt de débattre, d'échanger sur les projets et les attentes des différents acteurs.

La question, légitime, était donc posée : adapter le fonctionnement de la commission au règlement actuel ou l'inverse, c'est-à-dire revoir le règlement pour coller au fonctionnement actuel. La seconde proposition est évidemment bien plus pertinente pour que la commission assume son rôle de lieu d'échanges et c'est pour cette raison que le groupe UDC soutiendra ce nouveau règlement.

Toutefois, lors de l'examen du présent rapport, le groupe UDC s'est penché sur un point, évoqué durant les travaux de la commission, mais non retenu dans la formulation du nouveau règlement : la représentation du domaine du commerce au sein de la commission. Si les commerçants sont bien représentés à la commission, par l'intermédiaire du CID, il n'en va pas de même du côté des services communaux. En effet, le chef du service de l'économie apporte un éclairage complet et pertinent sur le domaine industriel, mais le commerce n'est pas dans ses attributions. C'est le responsable du marketing urbain, dépendant du service de l'urbanisme et de l'environnement, qui gère ces questions. Nous sommes donc aujourd'hui

dans une situation étrange où les commerçants sont représentés à la commission, mais où leur interlocuteur privilégié au niveau de la Ville n'est, lui, pas là. Le fait que ces deux personnes dépendent aujourd'hui non seulement de deux services différents, mais aussi de deux dicastères différents, peut certes expliquer la situation actuelle, mais elle ne doit en aucun cas être un frein à une représentation cohérente des intervenants spécialisés au sein de l'administration communale.

Il est donc apparu légitime au groupe UDC de proposer un amendement au règlement de la commission, afin d'intégrer le responsable du marketing urbain aux travaux de la commission. Tel était le but, clair et simple, de l'amendement déposé par notre groupe. Cependant, l'amendement présenté aujourd'hui par le Conseil communal va dans le même sens, puisqu'il propose d'intégrer les services traitant de l'économie, au sens large du terme. Comprenons donc qu'il s'agit aussi évidemment des questions liées au commerce. L'effet étant identique à notre demande et ayant, effectivement, le mérite d'offrir une certaine souplesse en cas de modification organisationnelle des services communaux, nous souscrivons à l'amendement du Conseil communal et retirons par conséquent notre amendement. Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR était déjà favorable lors de la séance passée à ce rapport, il l'est toujours. Il est aussi favorable à l'amendement UDC. Donc les positions ne changent pas et nous accepterons le rapport. Merci.

M. Julien Gressot, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP s'est penché avec intérêt sur la proposition d'adaptation du règlement de la commission économique. Cette dernière ayant subi de fréquents changements ces dernières années, des clarifications semblaient nécessaires, en particulier concernant ses attributions.

Le POP espère que cela pourra donner un nouvel élan à cette commission et qu'elle puisse fonctionner du mieux possible avec tous ses acteurs afin d'amener une réelle plus-value à la Ville.

Les modifications par rapport au précédent règlement de 2009 servant essentiellement à préciser certains points, nous ne pouvons qu'y souscrire. Nous resterons cependant attentifs à l'évolution de cette commission ces prochaines années.

Mme Katia Babey, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous accepterons évidemment le changement du règlement. Nous aurions peut-être souhaité dans le rapport qu'il y ait l'ancien règlement et le nouveau pour une meilleure lisibilité, mais enfin, ceci n'est qu'un détail.

Et le PS avait décidé de soutenir l'amendement de l'UDC, mais comme il est retiré, évidemment, nous soutiendrons celui du Conseil com-

munal, qui est plus large et qui permet une meilleure adaptation, puisqu'on sait qu'évidemment, les choses bougent un peu plus rapidement qu'avant, et ça évitera de revenir à chaque fois dans ce Conseil pour changer une partie du règlement, en n'étant pas trop figé dans la norme, mais en pouvant la faire évoluer. Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le NPL est favorable à ce nouveau règlement, ce d'autant plus que ces quatre dernières années, la commission a été présidée par quatre chefs de dicastères successifs et différents, qui avaient chacun une manière différente d'aborder la thématique, ce qui a eu pour conséquence que nous soyons parfois en début de législature une quinzaine en commission économique, et en fin de législature, avant le dernier changement, que nous soyons parfois juste cinq, et encore, avec un voire deux représentants politiques.

La nouvelle cheffe de dicastère a considéré à juste titre que le règlement n'était plus en adéquation avec la situation. Des propositions nous ont été formulées, elles ont été discutées l'espace d'une bonne partie de l'avant-dernière séance de la commission économique, et nous avons trouvé un accord sur à peu près tout. C'est un peu désagréable de voir des amendements fleurir, surtout quand le sujet de discussion a été nourri et que tous les points qui sont repris ce soir par les amendements UDC, auxquels on aurait pu souscrire comme le PS s'ils n'avaient pas été retirés, donc on n'en parlera pas, mais les autres points avaient déjà été examinés et des réponses satisfaisantes avaient été données.

Nous accepterons donc ce rapport et ce nouveau règlement qui sera en adéquation avec la situation que le Conseil communal doit pouvoir gérer.

On a juste un petit problème, je ne sais pas si on peut s'exprimer directement sur les amendements, Monsieur le Président, mais pendant que nous avons la parole on le fera puisque vous ne nous écoutez pas...

RIRES

On le fera, dans le sens ou l'amendement du Conseil communal, on l'a bien compris, a pour but de permettre d'ouvrir à d'autres services des autres dicastères la participation à la commission économique. En particulier s'agissant d'un responsable du dicastère attribué au Président du Conseil communal, qui s'occupe du commerce, Marc Arlettaz en a parlé. Mais la formulation pose un problème, parce que quand on dit à l'article 2 alinéa 3 de l'amendement du Conseil communal que les services traitant de l'économie participent aux séances de la commission en tant qu'experts en fonction des sujets débattus, ça pourrait théoriquement dire que la commission économique, si elle débat d'un sujet qui ne dépend pas du chef du

service de l'économie, mais qui dépend de M. Yanick Stauffer, qui travaille pour le dicastère de Théo Huguenin-Elie, siégerait sans le chef de l'économie.

Reprenons-nous. Avoir un sujet de la commission économique qui ne traite que des commerçants, sur la base de la formulation de l'amendement du Conseil communal, dès lors que ça ne concerne que les commerçants, le chef du service de l'économie n'aurait pas à participer, puisque ce n'est pas un sujet qui serait débattu le concernant. Et ça paraît pour le moins assez particulier d'avoir une commission de l'économie qui se réunit en l'absence du service de l'économie, et nous propositions et pensions, à ce titre, que l'amendement du groupe UDC, même s'il est moins large que celui du Conseil communal, était plus clair, parce que la manière dont l'article 2 alinéa 3 est rédigé permet d'envisager des séances de la commission économique en l'absence du chef du service de l'économie. Voilà pourquoi nous suggérons peut-être au Conseil communal d'être moins précis, ou plus correct, dans la manière dont il entend écrire l'article 2 alinéa 3. En l'état, nous nous opposons à cet amendement. Merci.

M. Daniel Musy, Président : Merci Monsieur. Excusez-moi, mais j'étais tout à fait préoccupé de savoir si vous aviez, comme membre du législatif, reçu tous les amendements par le SDP. C'est pour cela qu'il y a eu une petite inattention de notre part.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal remercie tous les groupes de l'accueil que vous faites à ce rapport.

Nous pensions que c'était un petit rapport, qui serait vite réglé. Nous avons discuté en détail de tout ce règlement en commission économique et il nous paraissait être en ordre. Tout à coup, il est survenu des propositions, et ces propositions nous ont interpellés. Non pas que nous ne soyons pas d'accord, mais on s'est dit que si on nommait précisément des services, il suffisait qu'on réorganise un petit peu autrement l'administration après les élections et puis notre règlement, qui vient d'être adopté ce soir, ne serait peut-être déjà plus valable au mois de juillet de cette année. Donc on s'est dit qu'il fallait trouver une formulation un peu plus large, c'est pour cela qu'on a fait cet amendement, pour qu'on puisse inclure toutes les personnes qui seraient susceptibles de venir parler dans cette commission de l'économie.

En fait, on cherche un peu les complications. M. Hainard, je ne crois pas qu'on va une fois organiser une séance de la commission économique qui traite uniquement d'un seul point, qui est le marketing urbain. Ça me paraît peu probable. On débat de sujets beaucoup plus larges, et à l'ordre du jour, il n'y a jamais qu'un seul point. On traite beaucoup de points, donc

je ne crois pas qu'on soit en difficulté avec ce règlement. Il a vraiment pour but d'être relativement large, pour qu'on puisse le garder durablement. Et je crois qu'il répondait vraiment aux besoins de cette commission qui voulait que dans le contenu de son règlement, on fasse ce qui est prévu, et que les membres sachent pourquoi ils viennent. C'est pourquoi nous avons modifié ce règlement.

Je vous propose d'accepter l'amendement du Conseil communal et je vous remercie par avance.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : J'ai posé une question et je n'ai pas eu de réponse. Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Oui. Alors évidemment, on va changer : les amendements des Verts sont pris en compte, il n'y a pas de soucis.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : C'était une question de confidentialité, et de comment vous la comprenez.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Oui, chaque commission est tenue au secret de la commission, donc il y a toujours une certaine part de confidentialité. Donc c'est le principe de nos commissions.

M. Charles-André Favre, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs... Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, excusez-moi, c'est une vieille habitude !

En fait, ma question s'adresse principalement à Mme Morel. J'aimerais juste être rassuré par la chose suivante : est-ce que la formulation retenue par le Conseil communal ne cache pas, d'une manière un peu... on ne va pas dire sournoise, ce serait méchant, mais à terme, une volonté de supprimer le chef du service économique en tant que tel ? J'ai besoin simplement d'être rassuré sur cette chose.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il n'y a absolument pas d'intention sournoise. La personne qui s'occupe du marketing urbain a une fonction, la personne qui s'occupe de l'économie a une autre fonction, mais parfois, on travaille ensemble, évidemment, parce que certains dossiers se recoupent.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Mme Morel, la confidentialité, je la comprends, dans cette commission, de ne pas citer qui a dit quoi, mais j'utilise régulièrement les professionnels, les gens qui sont du monde du

travail, qui nous donnent l'état de situation de leur petit commerce, ou de leur entreprise horlogère, et j'informe mes camarades de parti. Est-ce que je ne dois plus faire ce genre de chose, ou est-ce que c'est encore possible ?

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je pense que si vous informez d'une manière générale, sans citer les personnes, parce qu'on parle de tendance générale de l'économie, je crois qu'il n'y a pas de soucis.

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Merci.

M. Daniel Musy, Président : Si la parole n'est plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas combattue, nous pouvons passer au vote de l'arrêté article par article. Comme nous sommes en présence de deux amendements, mais plutôt d'un même amendement pour deux articles, que je vous propose de traiter ensemble, d'abord celui du Conseil communal pour l'article 1 et l'article 2 alinéa 3, et ensuite nous traiterons l'article des Verts, même si apparemment ce dernier semble être accepté.

Je vais donner d'abord la parole à M. Hainard.

M. Frédéric Hainard, NPL : Oui. Non, mais franchement, j'ai cru comprendre que l'amendement du Conseil communal était un amendement qui avait été rédigé après l'amendement de l'UDC. Dès lors que l'amendement de l'UDC a été retiré, je me pose la question de savoir s'il est vraiment nécessaire que le Conseil communal maintienne son amendement.

Parce que l'amendement du Conseil communal remplace partiellement l'article 2 alinéa 3, qui avait pour but de dire que selon l'objet traité, d'autres personnes peuvent être invitées. Ça couvre déjà le responsable du marketing urbain. Pourquoi mettre un amendement qui va dire : en fonction des sujets, d'autres personnes, qui font partie des services traitant de l'économie ? Ça veut dire que si un membre de l'administration communale a un intérêt, ou la commission, d'avoir quelqu'un de l'administration qui n'appartient pas à un service traitant de l'économie, avec l'amendement du Conseil communal, on ne pourra pas le faire venir. Tandis qu'avec le projet que nous avons, d'autres personnes peuvent être invitées. C'est-à-dire qu'en voulant élargir au responsable du marketing urbain, l'amendement a limité ça aux collaborateurs des services traitant de l'économie. Alors qu'avant, c'était ouvert à tout le monde. Je me pose la question de savoir si cet amendement, dès lors que celui de l'UDC a été annulé, ne devrait pas être retiré ?

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, je suis en train de relire, parce que je suis un peu perplexe. Il me semble...

M. Daniel Musy, Président : Est-ce que vous souhaitez que nous fassions une rapide interruption de séance ?

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Ce n'est quand même pas si important. Moi il me semble que quand on dit qu'on va ouvrir "*sur proposition des services traitant de l'économie*", on introduit vraiment l'ouverture aux personnes qui travaillent dans l'administration. Ça c'est une chose, alors que dans le règlement de base, on ne parlait pas vraiment de l'introduction d'autres personnes de l'administration qui pouvaient venir dans cette commission. Ensuite, on a toujours pu, si on le souhaitait, inviter des personnes. Si le sujet nécessite une personne en plus, il n'y a aucun soucis, la commission économique peut inviter des gens à siéger.

Mme Celia Clerc, Chancelière : C'est ce qui est marqué.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Donc il me semble que ça joue comme ça. On ne se contredit pas.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je souscris complètement à ce que vient de dire ma collègue, et je pense qu'il faut entendre cette formulation, "les services traitant de l'économie", de manière large.

Si on donne quelques exemples, il est tout à fait possible qu'un jour ou l'autre, selon les sujets de la commission, l'ingénieur communal, qui traite des questions des contributions d'équipements, équipements de détail, équipements de base, des taxes d'équipements, soit invité pour discuter de ces sujets-là, parce que de manière indirecte, il traite aussi, sur ces dossiers-là, de l'économie.

On pourrait imaginer que lors d'une séance, l'urbaniste communal soit appelé à être invité parce que d'une manière indirecte, lorsqu'il planifie l'urbanisation des zones industrielles, il traite d'économie.

On pourrait imaginer que le chef du service de la communication, lorsqu'on a des manifestations comme Up La Chaux-de-Fonds, auxquelles il participe et qui traitent indirectement d'économie, soit invité.

Donc je vous invite à comprendre cette formulation de manière large.

L'amendement du Conseil communal est accepté par 31 voix contre 3.

L'amendement des Verts est accepté par 28 voix contre 6.

Le rapport d'information est accepté par 32 voix contre 2.

Comptes 2015

Rapport de la Commission financière

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS: *M. Pierre-Alain Borel*
 M. Pascal Bühler
 M. Oguzhan Can
 M. Patrick Jobin
 M. Yannick Rappan

Pour le PLR: *M. René Curty*
 M. Daniel Surdez
 M. Christophe Ummel

Pour le POP: *Mme Sarah Blum*
 M. Karim Boukhris
 M. Julien Gressot

Pour Les Verts: *M. Pierre-Yves Blanc*
 Mme Monique Erard

Pour l'UDC: *M. Marc Arlettaz*
 M. Marc Schafroth

Constitution du Bureau de la Commission:

Lors de la première séance, le Bureau a été constitué comme suit:

Présidence: *Mme Monique Erard*
Vice-présidence: *M. Oguzhan Can*
Rapporteuse: *Mme Sarah Blum*

Composition du Conseil communal:

M. Théo Huguenin-Elie, président, directeur du dicastère de l'Urbanisme, des Bâti-
ments, des Relations extérieures et de la Chancellerie.

M. Jean-Pierre Veya, vice-président, directeur du dicastère des Affaires culturelles,
des Sports et de la Jeunesse.

M. Jean-Charles Legrix, directeur du dicastère de la Sécurité, des Energies et du
Tourisme.

Mme Nathalie Schallenberger, directrice du dicastère de l'Instruction publique, de la Santé et des Affaires sociales, de la Communication.

Mme Sylvia Morel, directrice du dicastère des Finances, de l'Economie, des Ressources humaines et des Espaces publics.

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Pour l'examen des comptes 2015, la Commission s'est réunie à trois reprises, soit le 24 mars et les 7 et 18 avril 2016. Mme Nathalie Schallenberger était excusée le 24 mars et le 7 avril, MM. Yannick Rappan et Marc Schafroth étaient également excusés lors de la séance du 24 mars et MM. Jean-Pierre Veya, Pierre-Yves Blanc ainsi que Mme Sarah Blum l'étaient à celle du 7 avril et M. Pascal Bühler était excusé le 18 avril.

Les séances de sous-commissions ont eu lieu entre le 21 et le 24 mars.

Trois commissaires siégeaient pour la première fois, à savoir M. Julien Gressot qui remplaçait Mme Lucie Marchon et MM. Patrick Jobin et Oguzhan Can en remplacement de Mmes Katia Babey et Celia Clerc

Le Conseil communal a participé aux séances de la Commission, accompagné de M. René Barbezat, chef du service des finances.

Présentation générale des comptes 2015 par le Conseil Communal

Pour ces comptes 2015, le résultat opérationnel se soldait initialement par une perte de CHF 11'067'058.- mais après la dissolution des réserves non admises par MCH2, cette somme ne s'élevait «plus qu'à» CHF 5'776'630.

Si l'on compare ce résultat de CHF 11'067'058.- à ce que prévoyait le budget 2015, c'est-à-dire CHF 12'192'080.-, une amélioration de CHF 1'125'021.- est à constater.

Les principales variations sont les suivantes:

- Les charges du personnel ont diminué de CHF 2'495'031 en raison des nombreuses réductions de personnel dans l'administration.
- Le déficit a également été réduit grâce à des remboursements d'assurances maladie et accident non budgétés dans les comptes des écoles et dont la somme s'élève à CHF 600'000.-
- CHF 1'055'913.- sont en outre venus améliorer les intérêts, charges et revenus.
- En revanche, une diminution d'encore CHF 1'649'291.-- de recettes fiscales est à relever.

Investissements

En ce qui concerne les investissements, ils s'élevaient à CHF 24'419'006.- en 2014 (alors que CHF 44'164'295.- étaient budgétés) et à CHF 23'153'513.- en 2015 (CHF 21'519'040.- étaient inscrits au budget). Cette baisse aura à l'avenir une influence sur le montant des amortissements et diminuera les charges.

Réévaluations et provisions

A noter encore que le passage à MCH2 nous permet de réévaluer le patrimoine administratif, constitué principalement de bâtiments scolaires, à CHF 262'069'677.- Le patrimoine financier, composé principalement de terrains, d'immeubles dont la valeur a dû être augmentée ou diminuée et d'autres valeurs corporelles, s'élève maintenant à CHF 41'070'139.-.

Ces réévaluations ont amené le Conseil Communal à provisionner CHF 72'525'391.- pour Prévoyance.ne (cette somme devait être provisionnée pour 2039 et l'est ainsi déjà en 2015). Des réserves ont également été établies pour la politique conjoncturelle (CHF 66'000'000.-) et pour les surcoûts provoqués par l'emprunt toxique DEPFA (provision de CHF 21'060'000.-).

Projections

Après toutes ces opérations comptables, la Ville de La Chaux-de-Fonds a un compte de résultat reporté de CHF 51'714'370.- au 31.12.2015. Cette somme est heureusement bien supérieure à la limite de CHF 40 millions fixée dans le règlement communal sur les finances. En effet, le cas échéant des mesures d'assainissement auraient dû être prises pour réduire les déficits. Si le budget 2016 est réalisé comme prévu à hauteur de CHF 16,8 millions de déficit, ce montant sera directement déduit de l'excédent du bilan 2015 et un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle de CHF 8,8 millions sera également effectué.

Pour le budget 2017, il faudra encore baisser les charges de CHF 4 millions pour que la limite des CHF 40 millions ne soit pas atteinte.

Pertes sur les biens immobiliers du patrimoine financier

Le patrimoine financier a été réduit en raison des ventes réalisées en 2015. Si le bâtiment de Fantaisie 2 n'est pas rénové, il ne pourra pas être rentabilisé. Le projet Fantaisie 2/Paix 152 sera prochainement présenté plus en détail à la Commission. Mais l'on sait déjà que les locataires de l'immeuble Paix 152 seront déplacés dans le bâtiment de Fantaisie 2 qui doit absolument être assaini. Celui de Paix 152 est également amorti à hauteur de 1,6 million. Il pourra être vendu à CHF 4 millions.

Quant à la valeur du terrain de la Scierie des Eplatures, celle-ci a été diminuée pour le valoriser à CHF 250 le m². Pour le début de 2016, on se retrouve avec une situation plus saine exception faite du compte de fonctionnement auquel il faut encore travailler.

Discussions des rapports des sous-commissions en Commission plénière

Les rapports sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

Prise de position des groupes:

Position du groupe PS

Il y a une année, nous prenions connaissance avec stupeur et consternation du résultat final des comptes 2014 avec un déficit de CHF 12 millions, soit une différence de 14 millions avec le budget.

Cette situation était due à une baisse importante des recettes fiscales, notamment celles des personnes morales et pas seulement à des raisons conjoncturelles. Aujourd'hui et pour les prochaines années à venir rien n'a changé et c'est avec un fort sentiment d'impuissance et d'injustice que nous subissons la nouvelle répartition des recettes fiscales au niveau cantonal.

Le déficit 2014 avait à lui seul fait chuter la fortune de la Ville de près de CHF 28,5 millions à CHF 16 millions. Nous étions au bord du gouffre !

Grâce à des réévaluations comptables et au passage à MCH2, nous bénéficions d'un répit inespéré ! Profitons-en ! Nous nous devons de réagir pour que notre Ville puisse continuer d'exister telle que nous la connaissons et l'aimons aujourd'hui et que le slogan «un canton un espace» devienne une réalité et non cette situation injuste que nous connaissons aujourd'hui.

Nous acceptons les comptes 2015, tels que présentés par le Conseil communal et nous remercions l'ensemble des services pour l'élaboration de ces derniers. Les charges sont maîtrisées dans les limites fixées par le budget 2015, mais il faudra faire bien plus pour sortir de cette crise.

Or, pour le moment, le Conseil communal ne nous permet pas de voir l'avenir autrement qu'avec appréhension devant la baisse des recettes fiscales.

Nous attendons donc un plan de redressement des finances clair et socialement intelligent.

Position du groupe POP

Le groupe POP déplore certes le déficit de CHF 11 millions, mais ce résultat aurait pu être bien pire sans les efforts consentis par chacun.

Cette situation n'est pas viable sur le long terme: gel des investissements, nombreux sacrifices de la part des employés communaux, dont nous saluons les efforts, accroissement des inégalités... Quel avenir pour La Chaux-de-Fonds ?

Nous ne pouvons pas continuer ainsi, il arrivera un moment où les économies ne seront plus possibles et n'en seront pas sur le long terme. C'est ainsi que nous devons absolument nous battre au près du Canton pour une fiscalité plus juste et pour le maintien de nos infrastructures et services, vecteurs d'emplois. Nos efforts seront vains si les recettes n'augmentent pas, il est d'ailleurs frappant de constater que les sacrifices demandés au personnel communal ne compensent pas la moitié de la baisse des rentrées fiscales des entreprises.

Nous craignons en outre que la réserve de politique budgétaire ne s'épuise très rapidement, ce d'autant plus que la tendance va à vendre notre patrimoine immobilier.

Nous espérons que la situation se redressera bien vite, afin que notre Ville, troisième plus grande de Suisse romande, puisse continuer à rayonner et à vivre.

Position du groupe Les Verts

Les comptes 2015 montrent que les efforts faits pour baisser nos dépenses sont suivies, presque inexorablement par une baisse des entrées fiscales, ce qui n'a rien pour nous rassurer.

L'inquiétude que nous nourrissons est d'entrée dans un cercle vicieux, qui, insidieusement, année après année, fait que la réduction des services, l'arrêt de certaines prestations comme celles liées à notre hôpital, les retards pris dans les entretiens courants, les retenues salariales, les réorganisations des services, le non-remplacement des collaborateurs partis soit en retraite soit pour un autre emploi, ne soit suivi de départs des employés communaux les mieux formés, ceux qui trouveront facilement un nouvel emploi et des contribuables ayant les moyens de se rendre sous d'autres cieux.

Ces prochaines années, nous aurons à préserver l'équilibre nécessaire entre les formes d'économies à réaliser et auxquelles nous ne pourrions échapper et tout ce qui fait apprécier de vivre dans notre métropole ou de venir s'y installer. Le gué est bien étroit.

Le groupe des Verts acceptera les comptes 2015.

Position du groupe PLR

Les représentants PLR à la Commission financière constatent que le budget 2015 révisé a été tenu, tant au niveau des recettes qu'au niveau des coûts, ce qui est une maigre consolation.

Le passage au principe de la vraie valeur au bilan, imposé par la législation fédérale et cantonale dégage une importante augmentation d'actif immobilier, qui permet d'assainir des moins-values sur certains biens immobiliers, de provisionner des réserves pour Prévoyance.ne, pour les emprunts toxiques DEPFA ainsi que pour la politique conjoncturelle. Ceci permet à la Ville de répartir sur des bases saines sans

augmentation d'impôts. Cependant, il faut bien être conscient que ceci ne peut se produire qu'une seule fois.

Reste le déficit structurel de la Ville.

Il convient de prendre en considération que c'est le résultat opérationnel qui est le «vrai» résultat de l'exercice, à savoir CHF 11.1 millions de déficit.

Le travail de restructuration de la Commune doit se poursuivre afin de rabattre l'écart entre les recettes et les coûts, ce qui, conjointement au retour à une conjoncture meilleure, dégagera des marges qui permettront à nouveau d'investir dans des projets utiles à la population.

Ce travail est le défi qui nous attend pour les prochaines années, si nous voulons répondre aux attentes des citoyennes et citoyens de notre Ville.

Position du groupe UDC

Les représentants UDC à la Commission financière ne peuvent pas se satisfaire d'un résultat opérationnel déficitaire de plus de CHF 11, 5 millions. Un tel excédent de charges est inacceptable pour une collectivité telle que La Chaux-de-Fonds.

Néanmoins, ils saluent les premiers efforts entrepris par le Conseil communal et les services de l'Administration. Ceux-ci ont permis une maîtrise des charges de personnel, mais les biens, services et autres charges d'exploitation nécessitent encore un effort de rigueur.

De manière générale, les commissaires UDC regrettent également le taux fiscal élevé, qui n'est de loin pas un signe encourageant à venir s'établir dans notre Ville ou, au moins, d'y rester.

Les contraintes de l'Etat et les reports de charges, même modestes, restent un élément néfaste à la gestion d'une commune, inadmissible sans compensation. Nous encourageons vivement l'Exécutif à mettre tout en œuvre pour éviter une détérioration forcée de nos finances par le Conseil d'Etat.

Finalement, la mise en place du nouveau modèle comptable MCH2 a permis d'améliorer exceptionnellement le compte de résultat de plus de CHF 5 millions. Bien que cela puisse nous réjouir, nous restons perplexes sur les résultats futurs car nous ne pourrons plus refaire cette opération dans les années à venir. Dès lors, nous invitons le Conseil communal à rester très vigilant et proactif dans la gestion courante mais également – et surtout – lorsque des emprunts sont contractés.

Les représentants UDC acceptent les comptes 2015 tels que présentés, malgré le goût amer que ces derniers leur laissent.

Adoption du rapport de la Commission:

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation des comptes 2015:

Les comptes 2015 tels que présentés par le Conseil Communal sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

La Commission remercie spécialement toutes les personnes rencontrées durant ses travaux, en particulier le chef du Service des finances et son équipe.

Pour la Commission financière
Sarah Blum
Rapporteure

Rapport de la sous-commission des comptes 2015 Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie

Composition de la sous-commission

Membres: Julien Gressot (POP)
 Marc Arlettaz (UDC)
 Patrick Jobin (PS) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le jeudi 24 mars 2016 de 8h30 à 17h00, en présence de M. Théo Huguenin-Elie (directeur du Dicastère), Mme Sarah Steinweg Clark (administratrice du dicastère sauf pour les Bâtiments et logement et les Services techniques) et M. Fernando Soria (administrateur bâtiments et logement et Services techniques) dès 10h30.

Etaient également présents pour l'examen de leur service :

MM. Carrard et Esteras (755, 813)
M. Jeanneret (125)
Mme Huther (770)
M. Bovay (210, 211, 212, 213, 230, 240, 250)
Mme Emery (100, 110, 121, 130)
M. Schneider (700, 712, 720 et 721)
M. Vidal (720 et 721)

Discussion générale

Le budget général de la Ville a été tenu avec une légère amélioration, malgré deux péjorations importantes, dont une dans le dicastère de la sous-commission. Il s'agit de la baisse des rentrées fiscales des personnes morales (- 1,6 mio), et de la décision de ne pas dissoudre l'entier de la réserve de 2,5 millions pour l'entretien des immeubles du patrimoine financier (- 1,2 mio). En effet, ladite réserve ne sera dissoute que pour moitié dans les comptes 2015, le solde le sera dans les comptes 2016 afin de financer des travaux en 2016. Les comptes 2015 sont donc dégradés de 2,8 millions. Dans le dicastère, ce handicap de 1,2 million a été ramené à 118'000 francs notamment grâce à la facture finale du pot commun des transports moins élevée que prévue (- 350'000,-) et surtout grâce à de constantes recherches d'économie.

Service d'urbanisme et de l'environnement (SUE) – 755 et 813

Au niveau du personnel, il faut signaler principalement les départs de l'architecte communal en novembre 2015 (retraite) et de la responsable des aménagements urbains à la fin février 2016 (raisons personnelles). Le premier poste n'a pas été remplacé et le second a été remis au concours et a donné lieu à l'engagement d'un nouvel aménagiste pour le 1^{er} juin 2016.

Le non-remplacement de l'architecte communal a nécessité la répartition de certaines tâches sur les autres chefs de secteur. Le marketing urbain a repris quelques dossiers important dont le Nouvel Hôtel judiciaire et la salubrité (nuisibles...), le patrimoine assume l'accueil des visiteurs et la représentation (concours d'architecture, conférences, diplômants, commission cantonale des biens culturels, fondation du Temple Saint Jean) ainsi que le soutien au bureau des permis de construire. Le secteur planification a repris seul les dossiers qui étaient suivis en binôme avec l'architecte communal et assure plus de représentations qu'auparavant. Quant au secteur des permis de construire, il a subi une perte de force de travail (- 20% de secrétariat) et a repris le secrétariat de la commission d'urbanisme. Le chef du Service des bâtiments et du logement, lui-même architecte, a également repris quelques dossiers.

À noter qu'il n'y a plus de chef de service au SUE depuis plusieurs années; le service est ainsi dirigé par un collège de direction et organisé en secteurs indépendants avec des compétences propres. Le SUE fonctionne bien avec une séance de direction chaque semaine, le collège de direction se réunit en outre toutes les deux semaines sans le directeur. Il n'est donc pas paru opportun et nécessaire de nommer un chef de service, ce qui aurait par ailleurs impliqué une perte de prérogatives et une nouvelle et complexe collocation pour les responsables de secteurs.

Par ailleurs, un poste de collaboratrice scientifique a été réduit de 80% à 40%, ce qui a pour conséquence que les préavis pour les demandes de permis de construire dans le domaine de l'environnement ne sont plus examinés à l'interne mais sollicités auprès du service cantonal compétent comme c'est le cas des autres communes du canton.

L'activité 2015 du secteur planification a porté sur les grands projets suivants : le plan directeur régional, le 3^e projet d'agglomération et « La Chaux-de-Fonds 2030 » qui comprend les plans directeurs du territoire, des mobilités et des énergies. À noter également la mise en œuvre de la signalétique piétonne qui a été réalisée avec d'importantes économies par une internalisation de nombreuses tâches.

Le secteur Patrimoine a été particulièrement occupé par le traitement des dossiers ayant un impact sur le patrimoine au bureau de permis de construire, ainsi que la gestion de la fondation pour le patrimoine de la ville et du site UNESCO, de même que les activités de divulgation et de relation avec les diplômants. En outre, la Charte suisse du patrimoine a été signée et le plan d'action suisse pour les sites UNESCO a été mis sur pied ce qui aura un impact direct sur la pose de panneaux solaires et la création de garages dans les jardins.

La confédération envisage de les interdire complètement et le service souhaite trouver des solutions pour les autoriser dans une certaine mesure.

Pour le secteur des permis de construire, le nombre de dossiers n'a pas faibli en 2015, mais ils ont été moins importants, ce qui se traduit par une baisse des émolements par rapport à 2013, mais sur un niveau supérieur à celui de 2014. Le passage au nouveau logiciel cantonal de traitement des permis de construire SATAC 2 a demandé beaucoup d'énergie et de temps.

Le secteur du marketing urbain et de la politique immobilière et foncière a donné un gros coup d'accélérateur sur la vente des biens immobiliers et fonciers qui ne sont pas nécessaires à la stratégie de la Ville. Les biens qui ont été vendus en 2015 sont Commerce 95-99, le chalet La Clairière à Arveyes, ainsi que les terrains Pierre-Coullery et Charles-Naine.

Le géomètre communal se trouvait sous la rubrique du service de l'économie dans le cadre du projet de création d'un pôle foncier. Comme ce projet a été abandonné et que la politique foncière a été reprise par le SUE, le géomètre a rejoint le SUE. Le budget révisé ne tenait pas compte de ce transfert, aussi les comptes en charges de personnel ne respectent pas le budget et ce malgré les départs susmentionnés (30100000).

En 2015, sur les 80 vélos que compte le parc Velospot de la ville, 55 cadenas ont été abimés et 14 ont été cassés. Ces dégâts sont dus à une vague de déprédations qui a suivi la communication hasardeuse à Bienne sur la manière d'ouvrir brutalement les cadenas Velospot. Les cadenas s'ouvrent mais sont ensuite abimés ou cassés. La police a attrapé des suspects et a ouvert une enquête.

Le montant de la réparation de tous les cadenas s'élèverait à 65'000 francs, mais l'assurance ne couvre pas le sinistre, car les vélos n'ont pas été volés et qu'elle ne rembourse pas les déprédations. De plus, comme la méthode d'ouverture des cadenas est connue, il serait sage de poser de nouveaux cadenas qui ne s'ouvrent pas avec la méthode brutale. Il faudrait alors ajouter 15'000 francs pour la réparation. La ville de Neuchâtel, qui a également subi des déprédations, teste actuellement un nouveau système de cadenas. Quatre de ces nouveaux cadenas ont déjà été abimés, mais ils ne s'ouvrent plus. Cela pourrait donc dissuader les voleurs et les déprédateurs. Le SUE attend un retour définitif de la ville de Neuchâtel sur ces nouveaux cadenas.

Toutefois, comme il n'y a pas de budget 2016 et au vu des montants nécessaires, qui impliqueraient un crédit complémentaire, Job Service, qui gère le parc de vélos, examine actuellement combien de vélos pourraient être remis en état avec les 5'000 francs disponibles afin de mettre en circulation une flotte réduite dès avril.

En conclusion, au vu de la situation financière, il y a une volonté claire du SUE de trier et d'abandonner certains dossiers qui ne peuvent plus être traités faute de ressources et de moyens.

Service des affaires régionales et des relations extérieures (SARRE) - 125

La collaboratrice à 80% qui a quitté le service des affaires régionales et des relations extérieures en été 2015 (démission) n'a pas été remplacée, ce qui a permis des économies, mais ce qui oblige le chef de service à faire des choix. Il y a donc également eu moins de recettes liées à des petits mandats externes. Cependant, l'abandon de certaines tâches est plus facile et moins visible au SARRE que dans d'autres domaines, car son activité est largement prospective. Il a gardé la coordination de AUD (agglomération urbaine du Doubs) qui était gérée par la collaboratrice. En outre, le chef de service a encore travaillé en 2015 à hauteur de 20% pour le secteur patrimoine du SUE avec 3 projets qu'il avait commencés au SUE (abat-toirs, Doubs 32 et Bon pied bon œil), ce mandat a été réduit à 10% en 2016 puisque plusieurs de ces projets seront réalisés dans la première moitié de cette année.

Les subventions gérées par le SARRE sont répertoriées sous les rubriques de la chancellerie. La question se pose de savoir s'il ne faudrait pas à terme rapatrier ces lignes budgétaires au SARRE de même que les lignes budgétaires liées au tourisme pour plus de clarté.

Lors de l'année écoulée, les subventions ont été analysées afin d'opérer des économies et d'élaborer une stratégie pour le repositionnement de notre ville au sein des institutions auxquelles elle participe. La réflexion sur le maintien de ces subventions a donné lieu à des économies, notamment sur notre participation à Jura 3 Lacs. Notre participation au Réseau Urbain Neuchâtelois (RUN) consiste en notre contribution au processus principal Centre-Jura dont nous sommes le plus gros contributeur (2.50/habitant) ainsi qu'aux autres processus additionnels que sont AUD et le Réseau des 3 Villes (0.4/habitants). Le SARRE en 2015 a assuré le mandat de coordination d'AUD et se verra confier en 2016 un même type de mandat pour le Réseau des 3 Villes, ce qui permettra de couvrir la participation de la Ville aux deux processus.

En 2015, la défense de l'horaire 2016 a été un dossier important pour le SARRE, de même que celui, sempiternel, de la ligne des horlogers qui pose beaucoup de problèmes. À l'avenir les projets « Mobilité 2030 » nécessiteront encore beaucoup de travail, notamment par rapport à la possible perspective de fermeture des tunnels pour leur entretien.

La participation à « Ouest Rail » permet de connaître les directeurs des transports et de soigner nos contacts, ce qui est aussi important que le suivi des dossiers. L'organisation de l'assemblée générale de « Ouest Rail » a coûté moins que prévu en raison de la participation du canton.

Pour l'heure, le SARRE s'engage pour le soutien d'un projet de « Navettisation » sur la ligne des horlogers (pour rappel, celle-ci est sous-utilisée et connaît de nombreux problèmes techniques ainsi qu'un défaut de volonté politique du côté français). Nous risquons donc l'abandon de cette ligne d'ici à 2021. Tout d'abord, il faut relever qu'il n'y a plus de raisons de maintenir une liaison jusqu'à Besançon TGV puisqu'il n'y a plus de correspondance TGV intéressante pour Paris. C'est pourquoi

Il est préférable de mettre l'accent sur les pendulaires frontaliers avec la « navettisation » de la ligne La Chaux-de-Fonds - Morteau en 24 minutes avec du matériel thermique acheté en Italie pour 2020 – 2021. Avec des coûts d'investissement (12'000'000,-) et d'exploitation (idem actuel) relativement faibles ce projet apparaît réaliste et intéressant. Une telle réalisation permettrait de passer de 300 voyageurs jour à 1200-1500 voyageurs jour (+500%).

Il s'agit peut-être du dernier effort de la ville pour sauver, pérenniser et développer cette ligne. Toutefois, son électrification reste l'objectif : au vu des problèmes techniques et de calendrier politique, il ne faut pas y compter avant 2035.

Transports - 150

La participation au pot commun des transports a été moins importante que prévu. De plus, un transitoire a été prévu pour la facture qui est encore en discussion avec le canton pour ce qui est d'une réduction de notre participation en raison de l'abandon des trolleybus en 2014.

Géomatique - 770

Au service de géomatique, il a fallu faire face au départ d'un collaborateur qui a souhaité réorienter sa carrière professionnelle et à la baisse du temps de travail d'un collaborateur qui a voulu poursuivre un projet personnel de recherche à la HES d'Yverdon. La procédure de remplacement qui était en cours lorsque la crise financière a éclaté a été stoppée. L'année a donc été difficile. Finalement, ces départs et réductions d'EPT d'ingénieurs en géomatique ont permis d'engager un jeune dessinateur à hauteur de 80% dès le 1^{er} avril 2016.

Le service gère et élabore la cartographie informatique pour tous les domaines et inventaires communaux afin de répondre aux questions des services. Il s'agit d'un outil très performant qui permet de gagner du temps, des ressources et de l'argent quand il est utilisé correctement. Mais il ne faut pas en abuser et réfléchir avant de solliciter le service pour ne pas le surcharger et le congestionner. C'est pourquoi il a mis en place un quota d'heure par service pour gérer toutes les demandes, car il est à son seuil minimum de fonctionnement.

En résumé, la géomatique permet d'améliorer le fonctionnement d'autres services de l'administration.

Les frais et tarifs d'exploitation du SITN sont en baisse de même que les droits de publication.

Gérance – secrétariat – 210

Au niveau des ressources humaines, il faut signaler principalement la création du Service des Bâtiments et du logement qui regroupe l'ancien Service d'architecture et bâtiments et la Gérance des immeubles. Il faut également noter le départ de la cheffe de la gérance fin 2015 qui a souhaité réorienter sa carrière. Le poste a été repourvu, mais à un taux moins élevé.

L'année 2015 a été mouvementée. En effet, les nombreux chantiers et rénovations planifiés n'ont pu être lancés qu'après le budget 2015 révisé, donc depuis le mois de juin avec beaucoup de retard et en pleine réorganisation du service.

Les grands chantiers ont consisté en la centralisation du chauffage de trois bâtiments, au changement des fenêtres, volets et en la rénovation des façades de Parc 65. Il n'a pas été possible de réaliser les finitions des travaux de Beau-Site 25, 27 et 29 en 2015 et le nouveau système financier ne permet pas de reporter les travaux en 2016 puisqu'ils n'ont pas été budgétisés sur cette année.

Il y avait encore six appartements en attente d'une rénovation fin 2015. Le travail sur les appartements vétustes s'est poursuivi en 2015, puisque 13 à 14 appartements ont été rénovés dont 75% avec cuisine agencée. Il s'agit toujours de rénovations simples et c'est souvent au moment de décider l'installation ou non d'une cuisine agencée que l'on détermine si l'appartement est destiné ou non aux standards de l'aide sociale (max. 730.-/mois pour une personne seule). Dix rénovations ont déjà été commencées en 2016 (sur les 750 appartements de la ville, le chef des gérant technique estime qu'il y en aurait environ 250 à refaire).

La politique du Conseil communal est, sauf cas exceptionnel, de refuser d'attribuer les logements aux bénéficiaires de l'aide sociale d'autres communes qui viennent s'installer à l'action sociale en ville afin de les réserver notamment pour les Chaux-de-Fonniers bénéficiaires de l'aide sociale.

Dans les appartements de la ville, il n'y a désormais plus de calorifère à mazout, mais il y a encore des picolos à gaz pour chauffer l'eau.

Il serait sage de mettre en place une politique et une stratégie d'entretien, mais avec la capacité financière actuelle, les appartements à refaire au coup par coup épuisent le budget. Il faudrait aussi rénover les cages d'escalier car cela ne suffit pas de refaire les appartements pour valoriser les immeubles.

Il faut signaler que les grands appartements ont de la peine à être loués, notamment quatre appartements rénovés de 6 pièces à 1'800 francs charges comprises. Etant donné les taux d'intérêt bas, les gens qui ont les moyens de louer ces appartements préfèrent acheter un bien immobilier.

Bâtiments locatifs - 211

Il y a beaucoup de nouveaux comptes en raison du passage à MCH2. La différence dans la dissolution de la réserve est due notamment au fait qu'il a été décidé d'en garder la moitié pour des travaux à réaliser en 2016.

Comme l'immeuble a finalement été vendu, il y a des pertes de loyers sur Commerce 95-99.

Le compte reste en positif, mais il s'agit de nuancer, en effet on assiste à un mouvement qui voit de plus en plus de locataires revendiquer des travaux d'entretien auxquels ils ont droit.

Parking - 212

La barrière du parking Volta a été fracturée et sa réparation a coûté 26'000 francs. Comme le bâtiment de la halle Volta est géré en PPE et que la première assemblée de la PPE n'a eu lieu qu'en 2014, les factures des frais d'exploitation du bâtiment comptabilisés en 2015 comprennent toutes les années précédentes (électricité, conciergerie, barrière).

Le parking de l'hôpital est géré par HNe. Comme HNe est passé au principe d'échéance pour sa facturation, il a facturé sur 2015 les années 2014 et 2015. Les charges de déneigement non facturées ont été rattrapées en 2015. Par ailleurs, nous avons subi des pertes de loyers, car alors que tout le monde savait que les tickets non-payés permettaient de stationner gratuitement, personne ne l'a signalé à temps. La réparation du système a coûté 36'000 francs.

Bâtiments d'utilité mixte - 213

La péjoration des comptes est liée à la résiliation de plusieurs baux aux abattoirs et à la fermeture de l'Ancien Stand.

Bâtiments industriels - 230

Le site de la scierie des Eplatures a été déplacé du compte 250 au 230.

Domaines - 240

Il faudra prévoir un budget pour huit des fermiers de la ville qui devront respecter un plan de gestion intégrée (PGI), notamment la rénovation de certains bâtiments et l'entretien des pâturages boisés.

Foncier - 250

Deux terrains ont été vendus au canton sous le bâtiment de l'école Pierre-Coullery avec un petit bénéfice, ainsi qu'un terrain industriel à l'Avenue Charles-Naine.

Conseil général - 100

Les frais d'impression sont encore relativement élevés. À la première séance de la prochaine législature, il sera demandé aux personnes qui souhaitent impérativement recevoir les rapports par la poste de s'annoncer, plutôt que de faire circuler une liste globale qui permet de renoncer aux supports papier. La Chancellerie pourrait proposer de ne plus imprimer les procès-verbaux.

Conseil communal – 110

Le loyer du 11^e étage n'est plus imputé au Conseil communal mais aux services qui y ont emménagé (Service juridique et Service de santé).

Le compte 31700100 a dû être splitté pour répondre aux normes MCH2, mais les montants n'ont pas été répartis correctement.

Chancellerie - 121

En 2016, il faudra faire face à deux départs, le premier fin août pour un poste à 60% au secrétariat, puis fin octobre le départ à la retraite de la vice-chancière. La nouvelle chancière qui commencera le 1^{er} mai 2016, devra donc mettre en place une nouvelle organisation susceptible de générer des économies.

Etat civil et contrôle des habitants - 130

Il manque les remarques de la rubrique 130 car la responsable des finances du 130 s'est cassé la jambe et n'a pas pu fournir l'ensemble des remarques.

Plusieurs cas de contrôle du domicile de personnes vivant en ville mais non domiciliées sont en cours avec déjà quelques rapatriements.

STEP - 720

Depuis 2004, il n'y a plus de consommation de mazout à la STEP grâce au biogaz produit sur place: production de courant et valorisation de la chaleur. Depuis novembre 2013, le solde du courant produit est envoyé dans le réseau et rapporte 21,9 centimes/kWh (selon le tarif de la RPC – Reprise à prix coûtant), alors qu'il est acheté 16,5 centimes /kWh).

Il faut signaler trois gros chantiers qui se sont déroulés en 2015. Tout d'abord la centrifugeuse a été remplacée. Cette installation permet de sécher les boues et d'en réduire le volume, ce qui est important puisque l'élimination des boues est un poste important des comptes de la STEP. L'économie réalisée sera d'au moins 40'000 francs par an.

Des travaux de vidange et de curage d'un digesteur ont également été menés à l'interne en 2015. Il s'agit d'une opération à faire tous les 10 à 15 ans afin de ne pas diminuer le volume de traitement du digesteur.

Des travaux de vidange ont été également effectués dans un bassin biologique. Ce curage a permis de constater que les joints de dilatation étaient fichus et devaient être remplacés par une entreprise spécialisée, ce qui n'avait pas été budgété. Un constat identique a été fait avec les tapis d'aération de la zone extérieure: achats des pièces de rechange non budgété et remplacement effectué en interne.

Un mandat d'étude stratégique a été lancé afin de déterminer ce qu'il faudra engager sur les prochaines années pour la STEP. Depuis le 1^{er} janvier 2016, une taxe de 9 francs par habitant raccordé est prélevée jusqu'à ce que la commune mette en place le traitement des micropolluants, soit 350'000 francs. Le moment venu, il faudra mettre ce montant en rapport avec les coûts d'exploitation et les amortissements d'une STEP avec traitement des micropolluants.

Le projet de turbinage des eaux épurées par la STEP est en attente et une nouvelle rencontre est prévue prochainement.

La réserve de 1,1 million est toujours disponible, mais il a été décidé, mis à part les prélèvements ou versements pour équilibrer ce chapitre autofinancé, de ne pas y toucher avant 2019 car la mise en place du PGEE aura une incidence.

À noter que les déchets ménagers récoltés dans les grilles de la STEP sont en augmentation depuis 2009, donc avant l'introduction de la taxe au sac. Ensuite, cette augmentation a persisté, mais une tendance à la stabilisation est constatée depuis 2014.

Services techniques - 700

Aux services techniques, un collaborateur prendra sa retraite en 2018. La décision de maintenir cette fonction sera alors prise par le Conseil communal en relation avec la volonté du directeur du dicastère et du Conseil communal de limiter au maximum les mandats et de ne plus en donner lorsque les compétences existent à l'interne.

2015 a vu la fin des travaux de la place de la gare et de la rue Daniel-Jeanrichard ainsi que trois chantiers routiers sur Blaise-Cendrars, Promenade et Jacob-Brandt ouest.

Le poste de la collaboratrice responsable de la mise en place du PGEE, payée par le montant PGEE versé à la ville par le canton, a été renouvelé en contrat de durée déterminée. Il faut relever qu'il règne une très bonne collaboration au sein des services techniques avec une bonne équipe. Le travail géré à l'interne est efficace et a permis, notamment, la réalisation des travaux du passage inférieur Malakoff en trois nuits seulement.

Service des bâtiments - 200

Comme la gérance, le service des bâtiments a été sollicité par 3 éléments importants durant 2015 : l'établissement d'un deuxième budget durant les 4 premiers mois, la course ensuite pour la réalisation des chantiers et finalement la réorganisa-

tion du service qui n'a pas toujours été partagée par tout le monde, mais qui a finalement bien été acceptée. Le nouveau nom est déjà applicable dans les comptes 2015, car le fait de l'inscrire dans le système informatique pour 2016 l'inscrit de manière automatique pour les années précédentes.

Il faut signaler les gros chantiers suivants : le remplacement de deux serres horticoles de 800 m² qui vont permettre des économies aux services des espaces verts, le toit plat et les espaces de stockage du musée des Beaux-Arts, le bâtiment Collège 9 pour le service de l'action sociale ainsi que la salle de musique.

Les autres chantiers importants ont été les suivants : la pose d'un ascenseur dans le collège de la Promenade, la réparation de la charpente du Temple-allemand, la création d'un accueil parascolaire à Doubs 34, ainsi que la réfection de la toiture de la salle de gymnastique au collège des Crêtets qui coulait.

Bâtiments divers d'utilité publique – 201

Le bâtiment SISPOL est géré sous la forme d'une PPE et se trouve sous cette rubrique, mais les couts sont ensuite refacturés au SIS ainsi qu'au canton.

Il faut signaler les travaux suivants qui ont fait l'objet d'un crédit selon l'article 95 et qui viennent en plus du budget: la réfection de la charpente et des piles (statique) du Temple-Allemand en pleine saison du théâtre ABC, les travaux d'aménagement des locaux de la direction du dicastère DFER et du Service économique à Serre 23, le remplacement de la chaudière de Beau-Site qui a lâché alors qu'il n'était pas prévu de la remplacer ainsi que la réparation des ascenseurs de la gare due à des dégâts vraisemblablement provoqués par des vélos ou du vandalisme.

Il est à noter à ce sujet qu'un concierge passe tous les jours ouvrables (matin et après-midi) ainsi qu'une fois le samedi pour nettoyer les ascenseurs et la cage d'escalier. Les odeurs du passage des ascenseurs sont dues au fait que les eaux de ce passage ne peuvent pas être évacuées par les canalisations des eaux usées. En effet, le collecteur se trouve au-dessus du niveau du passage ce qui fait que les eaux stagnent dans un puits sans fond.

À la suite de l'abandon du projet de passerelle, une étude a été lancée pour améliorer les ascenseurs de la gare (agrandissement pour les vélos, puits de lumière). Quant au projet de passerelle, il ne sera pas réactivé avant la fin de la réalisation du projet ferroviaire de Mobilité 2030 et la parfaite connaissance de la géométrie définitive de la gare afin de pouvoir proposer des accès aux quais et des piliers de soutien.

Le rapporteur
Patrick Jobin

Rapport de la sous-commission des comptes 2015 Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

M. Daniel Surdez (PLR)

Mme Monique Erard (Les Verts) – rapporteure

M. Yannick Rappan (PS)-excusé

La sous-commission s'est réunie le mardi 22 mars 2016 dès 08h00 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service:

M. Humair (501 et 502)

M. Bédard (115, 550, 551 et 552)

Mme Musy (505 et 512)

M. Maeder (511 et 515)

M. Pigué et M. Huguenin (513)

M. Soria (205, 730, 735 et 740)

M. Tissot (500)

M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)

Mmes Umstätter (514) et Baldi (513) étaient excusées.

Les services des espaces verts (730), du centre horticole (735), du cimetière et centre funéraire (740) ont été fusionnés dès le 1er janvier 2016 et intégrés dès cette date dans le service des espaces publics, dicastère de Sylvia Morel.

Cependant pour l'examen des comptes 2015, il est apparu logique et cohérent que cela soit encore cette sous-commission-ci qui traite de ces postes. C'est M. Soria qui a commenté les comptes et répondu à nos questions pour les centres 205, 730, 735 et 740.

Les différences qui apparaissent entre le comptes 2015 et le budget 2015 révisé et qui ne sont pas commentées sont principalement dues aux mesures d'économies. De plus, l'expérience acquise avec MCH2 depuis début 2015 a conduit à des imputations parfois plus fines que celles prévues lors de l'établissement du budget 2015 révisé.

501 Bibliothèque de la ville (BV)

Toutes les demandes de diminution de temps de travail ont été acceptées...Chaque dépense a été réfléchi. La moitié du poste dédié à la bibliothèque des musées n'a pas été repourvu (mesure d'économie). Diminution d'1,4 poste mais il ne s'agit pas de poste clé. La solidarité joue ! Le personnel est motivé.

Légères diminutions de la fréquentation de la Bibliothèque de la Ville (BV) de 3,2%, des prêts de 8,3% malgré les nombreuses actions et animations offertes tout au long de l'année et susceptibles d'élargir ses prestations ou de renouveler ses publics. Mobilisation de beaucoup d'efforts et de temps pour un résultat qui n'est pas toujours à la hauteur des espérances. Il faut cependant relativiser ces chiffres car les Bibliothèques de la Ville comptabilisent 390'000 prêts, soit une augmentation de quasiment 40% par rapport aux années 1990. Différents facteurs peuvent également influencer sur la fréquentation (météo, horaire d'ouverture, accès à la musique facilité par d'autres biais...).

L'objectif prioritaire de toute bibliothèque reste de mettre à disposition des collections d'ouvrages constamment renouvelées, voire de nouveaux films et disques correspondants aux goûts du public le plus large, ceci le plus rapidement possible (demande des utilisateurs). L'offre de livres et de jeux électroniques est un succès !

Publication de la première *Enquête photographique neuchâteloise* exposée au MBA du Locle jusqu'au 31 janvier 2016, soutenue financièrement non pas par le Canton mais par l'Association des amis de la Bibliothèque de la Ville et la Loterie Romande à hauteur de CHF 25'000.-.

La Commission cantonale des Bibliothèques a pris acte en janvier du rapport de l'expert sur les fonds spéciaux appartenant aux deux bibliothèques urbaines, ce qui a permis à notre institution en particulier de mettre en lumière le statut d'importance cantonale, nationale et internationale des 125 fonds documentaires qu'elle héberge. La nouvelle mouture de la Loi sur la protection des biens culturels dans laquelle la notion de fonds documentaire a été ajoutée est en consultation. La rédaction du rapport qui doit l'accompagner et qui sera soumis au Grand Conseil en automne a été confiée à Jean-Jacques Cléménçon, ancien chef du Service de l'Enseignement supérieur. 10 ans, 3 conseillers d'Etat et pas vraiment de résultat !

À noter le large soutien populaire au « Bibliobus » suite au retrait total du soutien de l'Etat.

Annoncée pour 2019, la suppression du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) aura des conséquences importantes tant sur le plan organisationnel que fonctionnel et financier pour les institutions puisque l'alternative proposée sera réservée exclusivement aux bibliothèques scientifiques (plateforme nationale de services). Tout porte à croire que les bibliothèques autres que scientifiques devront veiller à leur avenir.

502 Bibliothèque des jeunes (BJ)

Il a été renoncé à des formations (Haute Ecole de Genève, CAS).

Au poste 46310000, la subvention du canton ne sera plus allouée en 2016 et donc le prochain exercice sera péjoré de plus de CHF 23'000.-

Monsieur Humair s'attend à ce qu'on lui demande de revoir la totalité de ses budgets à l'avenir. Il ne sera plus possible de diminuer davantage des postes sans envisager de SUPPRESSION de prestations !

Les prêts de documents accusent également une baisse de 5,2%.

Avec un programme de 60 activités (dont le projet *Né pour lire* ou l'accueil *Des bébés à la bibliothèque* ou des crèches) et 411 visites de classes, la BJ récolte un franc succès. À noter que pour renforcer son engagement au niveau de l'illettrisme et en faveur de l'égalité des chances, elle a mis en place dès 2014 un programme d'accueil des crèches avec le soutien de la Confédération et du Canton de Neuchâtel. Cette activité a bénéficié pour 2014 et 2015 d'un soutien de CHF 8'400.- dans le cadre du projet PIC (Programme cantonal d'intégration-Encouragement préscolaire) et d'un don de CHF 20'000.- de la Loterie romande afin de développer l'offre numérique.

Elle attend avec impatience les réaménagements prévus qui étaient à bout touchant en 2015, tant à la centrale de Ronde 9 avec la construction d'un sas d'accueil qu'avec l'agrandissement de la succursale de Président-Wilson prévu parallèlement à celui de la classe qui jouxte ses locaux afin de créer un espace d'accueil en faveur du numérique et la mise à disposition des tablettes équipées de programmes de jeux. À noter que l'agrandissement de la succursale de Président-Wilson serait financé entièrement par Prévoyance.ne (propriétaire du bâtiment).

115 Parlement des jeunes

Le compte 115 est resté rattaché au service de la Jeunesse pour le paiement des factures mais notre sous-commission n'a pas traité du budget 2016 puisque le poste de Dino Belometti, alors conseiller du Parlement des jeunes, avait changé de dicastère. Le poste de chargé des projets participatifs a depuis été supprimé, et donc il nous appartient de reprendre ce centre dans le dicastère.

Une nouvelle équipe est en place avec changements du comité et du mode de travail. Le règlement est à réviser puisque les moyens sont diminués de 50% (plus possible d'attribuer des sommes de CHF 2500.-). Le poste de conseiller du Parlement des jeunes sera repourvu par un contrat moniteur dans le cadre du budget ordinaire.

Depuis 15 ans, le montant attribué pour les subventions n'a jamais été dépassé !

Cette année, le CC a usé de son droit de véto concernant un montant de CHF 2500.- car les conditions d'attribution ne respectaient pas complètement les règles établies. Il n'y a pas eu de polémique, ni de discussion !

La volonté partagée de faire se rencontrer le parlement des jeunes et le CG existe mais n'a pas pu se concrétiser ! À suivre donc!

Un voyage à Strasbourg pendant une session du Conseil de l'Europe est envisagé, ainsi que des projets-abeilles et hôtel à insectes.

Alexandre Bédât nous signale une très intéressante enquête effectuée auprès de jeunes néEs en 1997 « Ma Suisse et moi , regards des jeunes sur les enjeux politiques et sociaux» par la Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse (CFEJ)

550 Service de la jeunesse

Les collaborateurs du service sont au front face aux parents mécontents, tant à Serre 12 que dans les structures d'accueil. L'offre a créé la demande et les familles considèrent maintenant que c'est un dû !

Cet automne, une visite du service sera organisée pour les nouvelles autorités ainsi que pour les députéEs du haut.

En ce qui concerne le nombre de places disponibles en pré et parascolaire en regard des exigences de la LAE2 la situation peut se résumer ainsi :

	o	Préscolaire 0–4	o	Parascolaire 4–12	
o	Nombre d'enfants	o	1755	o	3431
o	Taux de couverture	o	30%	o	20%
o	Places selon taux	o	526	o	686
o	État 01.01.2016	o	422	o	481
o	Ouverture prévue	o	2	o	-2
o	État 31.12.2016	o	424	o	479
o	Différence	o	Manque 102 places	o	Manque 207 places

551 Accueil parascolaire

L'objectif de 2015 était de tenter de rattraper le manque de places pour répondre à la LAE1. Beaucoup de travail a été effectué en 2014 pour permettre l'ouverture de 4 structures en 2015. Seules 3 ont finalement ouvert et les locaux prévus pour la dernière sont finalement occupés par une nouvelle classe créée dans le quartier des Forges.

25 enfants de plus de 4 ans encore en crèche ont été « transvasés » en parascolaire, ce qui a libéré des places pour des bébés en préscolaire.

Aujourd'hui, il manque encore plus de 200 places en parascolaire pour répondre aux exigences de la loi (LAE2).

La collaboration avec le canton est ici excellente.

La fourniture des repas par les « Cinq sens » (Val de Ruz) qui travaille avec un boucher de la place et des agriculteurs de la région est effective depuis janvier 2016 et donne entière satisfaction !

Il en coûtera CHF 100'000.- de moins qu'avant sur une année, un seul chauffeur avec un seul véhicule pouvant se charger des livraisons dans les diverses structures (liaison froide).

Un article 95 apparait au 31110100 pour l'achat des fours permettant la régénération sur sites (CHF 68'000.-).

552 Accueil préscolaire

Un article 95 apparait au 31110100 pour l'achat des fours permettant la régénération sur sites (CHF 28'000.-).

Après libération des 25 places citées ci-dessus, les 2 structures ont maintenant à nouveau atteint leur maximum de capacité d'accueil.

Il manque environ 100 places en préscolaire pour répondre à la loi

Il existe une liste d'attente mais les parents ne veulent pas placer leurs enfants n'importe où (choix entre structure « ancienne » subventionnée par la ville ou Ferme Gallet par exemple). Les structures privées subventionnées ne sont pas toutes pleines mais pas moyen de faire pression sur les parents compte tenu du fait que, contrairement à ce qui se pratique dans d'autres cantons, les familles sont libres de choisir le lieu d'accueil. A Lausanne par exemple le placement en structure est géré comme l'attribution dans les classes.

Nous avons la maîtrise du nombre de places « offertes » en ville mais aucune maîtrise du choix des parents de placer leurs enfants ailleurs. La ville paye le même montant pour ces enfants placés indépendamment du lieu de placement.

La commune a préavisé négativement à 3 structures privées l'entrée dans le système privé-subventionné en invoquant le gel des ouvertures de nos propres structures (abandon de Forges en août 2015 et Le Corbusier en 2016).

En comparaison cantonale, la charge pour notre ville est de 1 million supérieure pour le préscolaire et le parascolaire. Cette différence s'explique par les différences de revenus des parents (revenus déterminant le niveau de la subvention communale). Il y a manifestement là une inégalité entre communes et ce sujet est entre les mains de l'Etat.

L'Etat et la BCN ont une crèche privée « Tic-Tac » à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds actuellement non-subventionnée. Si celle-ci entrait dans le système privé-subventionné, il s'agirait ni plus ni moins, d'un report de charges sur les communes.

505 Archives communales

Cette problématique considérée comme importante pour la ville est malgré tout restée en stand-by. Les coûts induits par la loi cantonale sur l'archivage ne sont pas pris en charge par le canton !

L'Etat se montre compréhensif étant lui-même assujetti à cette loi et donc confronté aux mêmes difficultés de mise en œuvre et de frais inhérents.

L'étude lancée fin 2014, se poursuit et s'achèvera en 2016. Elle porte sur la mise en place d'un concept, la recherche de lieux adaptés. La mise en œuvre du projet nécessitera des montants importants.

Un rapport sera présenté aux nouvelles autorités lorsque l'étude sera finalisée !

La bibliothèque du MH a quitté les sous-sols de l'Hôtel de Ville et donc il sera possible d'investir les espaces ainsi libérés pour les archives anciennes.

510 Services généraux des musées

En principe la bibliothèque des musées est dotée d'un ETP. Actuellement un 50% (25% pour le MIH et 25% pour le MHNC) n'a pas été repourvu (mesure d'économie).

La bibliothèque des musées (regroupement des fonds du MIH, du MH et du MPA) est maintenant prête à accueillir les collections mais ne pourra pas être exploitée comme prévu compte tenu du 50% non-repourvu.

Dans la convention signée avec l'UniNe, le projet de bibliothèque commune des musées faisait partie du panier de la mariée. Il s'agira donc d'en tenir compte pour le budget 2017 !

La régie des musées ainsi que toutes les équipes ont été confrontées à 2 sinistres dans le dépôt commun extérieur pour les grandes pièces. Dégâts dus à des fuites d'eau puis d'huile ! Une procédure est en cours.

Ces accidents ont conduit à des opérations de sauvetage des collections. Il ne s'agissait donc pas d'exercices mais bel et bien de la réalité. L'administrateur et le chef du dicastère sont très fiers du travail effectué par les gens DES musées ! Mobilisation en 40 minutes de 15 personnes opérationnelles. BRAVO !

Cette difficile cohabitation avec une industrie qui occupe les locaux du dessus ont mené à une étude de réhabilitation de locaux communaux permettant un déménagement de ce dépôt insatisfaisant à plusieurs points de vue, sachant que ce type de locaux n'est pas courant (6m sous plafond, 300-400 m2).

Les travaux de gestion climatique dans le dépôt sont achevés !.

Le cambriolage et la tentative dont le MIH a été victime ont conduit à la mise en place de mesures que nous ne dévoilerons pas ici, non seulement au MIH mais également dans d'autres musées et dépôts.

Un crédit budgétaire a été utilisé pour cela !

511 Musée d'histoire naturelle (MHNC)

2015 peut être considérée comme une année extrêmement difficile ; de grosses économies ont été consenties ainsi que d'énormes coupes. La situation actuelle = Minima du minima !!!

Le budget révisé a conduit à une réduction de 50% de l'effectif du personnel. L'avancement du travail sur les collections s'en trouve ralenti de moitié mais reste IMPORTANT sinon c'est la mort du MHNC... Ces forces de travail divisées par 2 conduiront à une durée de travail prolongée jusqu'en 2017. Les mammifères et les oiseaux sont terminés, restent encore les insectes, les reptiles et les autres collections.

Comme déjà évoqué plus haut, démission de la bibliothécaire à 25% ; plus que 1 civiliste au lieu de 3. L'institution est revenue à la case départ d'il y a 8 ans et demi... Grosse perte de moral alors que les 2 institutions avaient réussi leur « jumelage ».

Une grosse de perte de motivation est perceptible. La majorité des équipes n'y croit plus ! Les cartes sont jouées pour 2016 mais qu'en est-il pour 2017 ? Quel avenir pour le projet de zoo-musée ?

Les couches d'incertitude se superposent les unes aux autres : Finances, calendrier politique (départ J-P. Veya, nouvelles autorités), rien qui permette de se raccrocher à un espoir quelconque !

La fermeture du musée a un résultat catastrophique en termes de visibilité. Une réouverture au moins partielle est demandée pour regagner une visibilité, une motivation ! Les 2 institutions ont maintenant une page « Facebook ».

Le responsable des institutions zoologiques se compare au « capitaine d'un radeau à la dérive au milieu de l'océan ; avec une voile mais on attend le vent. On navigue en mode survie ! Le champ des possibles reste très large mais dans ce climat d'incertitude, il n'est pas possible non plus de faire le deuil de quoi que ce soit ! C'est très difficile à vivre ! »

512 Musée d'histoire (MH)

2015 a représenté la première année complète d'exploitation après réouverture. Satisfaction complète ! Le livre d'Or regorge de témoignages de visiteurs satisfaits et contents, d'éloges.

Les charges de personnel sont conformes au fonctionnement prévu.

La volonté d'économie est manifeste mais néanmoins problématique : L'effet de nouveauté s'estompe et il devient donc vraiment nécessaire de communiquer !!!

Peut-être faudrait-il creuser la piste d'une promotion conjointe des musées ?

La nécessité de réaliser des projets (plaquette, expo) implique des recherches de fonds. Le MH a obtenu des soutiens mais avec une clause de « pas de demande d'aide dans les 2 ans à venir ». Il faudra donc élargir l'éventail des sponsors potentiels !

Certains éléments anciennement exposés au MH ont été transférés dans la ferme « Droz-dit-Busset » (belle chambre, pilier,) dont l'ASPAM annonce l'ouverture prochaine avec exploitation d'un restaurant !

513 Musée international d'horlogerie (MIH)

La gestion du budget 2015 s'est avérée difficile car les démarches pour 2 expositions temporaires avec des partenaires étaient déjà engagées avant la révision du budget. Malgré une promotion diminuée, 30'000 visiteurs ont été comptabilisés.

Ce résultat est un peu décevant avec 2 expositions mais les recettes et les ventes de la boutique ont été bonnes. 2014 avait vu davantage de visiteurs mais dues principalement à des gratuités offertes lors des diverses manifestations.

Le cambriolage (mai) et la tentative (novembre) ont conduit au dépassement du budget mais cela est compensé par le remboursement des assurances.

Le musée a dû faire face également à un vol de pièces exposées au Musée du Château des Monts au Locle. La valeur des pièces dérobées (CHF 116'640.-) a été remboursée par les assurances et a été utilisée pour de nouvelles acquisitions.

Par ailleurs, et comme de coutume, la Fondation Maurice Favre a versé CHF 64'581.65 pour de nouvelles acquisitions.

Comme déjà évoqué plus haut, le 25% de poste de bibliothécaire non-reconduit implique qu'il n'y a personne pour suivre les nouvelles acquisitions, inventorier la documentation ancienne. Cela conduit à une lacune par rapport à la référence à cette bibliothèque commune des musées et l'impossibilité de répondre aux demandes qui arrivent.

L'étanchéité du bâtiment est à suivre, les infiltrations sont captées mais non maîtrisées et il y a toujours davantage de réceptacles au plafond (cela nuit à l'esthétisme), les drainages sont bouchés.

Le carillon est maintenu en état autant que faire se peut !

514 Musée des beaux-arts (MBA)

La réouverture a eu lieu au début du mois de mars. Les travaux réalisés durant l'année ont respecté le timing et répondent à la qualité attendue. Le budget a été réduit mais respecté. Un immense travail sur les collections a été effectué (inventaire, lacunaire jusque-là, complété ; interventions sur certaines pièces, rééquipement des dépôts, ...)

Il faudra bien intervenir sur l'enveloppe extérieure !!! Les verrières de toiture notamment, la façade a juste été recrépie mais pas repeinte, quant à la tourelle elle devra être entièrement refaite.

2 articles 95 pour un montant de CHF 23'300.- ont été accordés pour payer les honoraires dus pour le suivi du dossier « Constable » ; l'avocat qui offrait ses services pour cela étant décédé, son successeur a repris le dossier en proposant un tarif préférentiel.

515 Zoo du Bois du Petit-Château (BPC)

De gros travaux sont en cours dans la partie vivarium. Il s'agit de mise aux normes.

Pour l'enclos des loutres, il faut encore attendre d'avoir une vision globale avant d'entreprendre des travaux.

Une demande de crédit pour la réalisation d'un plan d'aménagement zoologique et paysager du zoo sera tout prochainement soumis au CG (prévue au budget).

D'autre part un plan directeur concernant l'ensemble des Institutions zoologiques devrait être finalisé fin 2016 : Il nous indiquera les lignes directrices de l'institution quels que soient les moyens attribués.

L'étude concernant le stationnement est à terme, celle de l'espace restauration à bout touchant, celle pour l'espace boutique stoppée. Des mandats sont en cours (bureau architecte ; financier = augmentation de la recherche de fonds extérieurs), d'autres ont été abandonnés puisque concernant la phase de réalisation.

Ce qu'on a supprimé a permis de prolonger le mandat de 2 personnes jusqu'à fin 2017 pour travailler sur les collections.

Un très important soutien moral est NECESSAIRE !

205 Forêts

Pour rappel, ce service a fusionné avec celui du Locle depuis 2005.

Au centre 31300060, on peut voir apparaître un dépassement du budget. Suite à un oubli d'amortissement, le décompte de 2014 -établi par la Ville du Locle a été corrigé à hauteur de CHF 29'206.- et cette somme s'ajoute au décompte de 2015.

Le prix du bois reste faible (franc fort).

Une parcelle de forêt a été achetée (en as du Chemin Blanc). Nous avons une belle coupe en perspective, avec de beaux bois, un complément bienvenu au volume de travail dévolu à l'équipe. On compte sur une coupe rentable tous les 10 ans...Entretiens, on ne fait que de l'entretien ; on maintient le capital ; on ne prélève que le rendement de la forêt.

Une procédure d'urgence (service de piquet) a été mise en place avec la voirie, déjà cet hiver. Bon compromis, à satisfaction de tous! Une séance a permis des échanges constructifs entre les 2 équipes. Chacun expliquant à l'autre ce qu'il faisait, ce qu'il avait les capacités (moyens matériels et humains) et était en droit de faire !

730 – 735 Espaces verts – Centre horticole

Le « regroupement-fusion » des services est entré en vigueur au début de cette année 2016 donnant naissance au SEP. Tout le personnel sera comptabilisé globalement puis réparti entre les centres respectifs. Pour l'instant les employéEs du centre horticole ne sont pas touchéEs par les regroupements de personnel car cela n'aurait pas de sens. Le personnel des espaces verts était déjà centralisé auparavant ; pour eux, seule la localisation du centre a changé ! Des vestiaires supplémentaires ont été créés au CTP (Centre entretien Travaux Publics) ; le personnel des espaces verts a dorénavant la possibilité de faire sécher ses habits de travail ; tous sont alarmés en même temps pour la neige par exemple.

Ces jours, la taille des arbres est effectuée sur le POD. Auparavant, les branches coupées empiétaient sur la chaussée le temps de terminer la coupe ; dorénavant, le ramassage peut intervenir au fur et à mesure d'où moins de dérangement pour la circulation.

Dans la durée, grâce à la fusion (voirie, espaces verts, centre horticole, cimetière-centre funéraire), plus de 8 postes seront potentiellement « économisés » (visée 2018). Il y aura moins de chefs.

2015 a vu l'achèvement de la construction des serres. Ce dossier a été maîtrisé avec le service des bâtiments. L'objectif, certes ambitieux est de n'avoir plus besoin d'acheter des plantes à l'extérieur. L'augmentation de 10% des prix est déjà effective et une réflexion est en cours si davantage serait possible ou pas (= recherche de recettes).

740 Cimetière et centre funéraire

Ici, on pourrait craindre une perte de temps pour l'équipe du cimetière pour la prise de service au CTP hormis pour les 3 personnes qui sont formées pour les incinérations selon un tournus pré-établi. Idem pour le secrétariat inhérent au cimetière. Ces personnes se rendent donc directement sur place.

Le personnel reste cependant mobile entre les divers lieux si besoin est ! A noter que n'importe qui ne peut pas travailler dans ce cadre particulier qu'est le cimetière.

La hausse des tarifs pour les incinérations « externes » n'a pas entraîné de baisse et Bienne étant encore fermé (7 jours), l'apport est non-négligeable !

Les coûts restent bas et nous respectons les normes.

500 Service des Affaires culturelles

Le rapport de gestion n'étant pas encore parvenu aux commissaires, M. Tissot le commente.

2015 a vu la révision du budget et donc la remise en question de l'octroi des subventions, l'évaluation des dommages supportables par les divers acteurs.

Le chantier et la réouverture de la salle de musique ont pris beaucoup de temps et d'énergie mais de l'énergie positive et cela permet une visibilité accrue pour le TPR par les enregistrements radiophoniques et la programmation de la société de musique.

Ce chantier boucle avec une moins-value importante, malgré une subvention cantonale plus basse de CHF 100'000.- (la Collégiale a absorbé la presque totalité de montants disponibles) qu'initialement attendue.

L'équipe technique du TPR et Antoine Guilhen ont réussi le pari de restaurer cette salle tout en conservant la qualité de l'objet, en préservant la qualité acoustique qui a fait sa renommée (même avec une amélioration dans les aigus, paraît-il ! mais cela reste imperceptible pour les profanes).

La publication du livre est retardée (finalisation plus longue que prévue).

MCH2 ne faisant plus apparaître les bénéficiaires directs des subventions, un tiré à part, une liste est établie pour rendre visible tout cela.

Globalement l'enveloppe des subventions à disposition a été bien respectée grâce aux compensations internes entre les divers comptes. Le dépassement de CHF 24'000.- dans le groupe 36 s'explique par :

Au compte 36360410 comptabilisation d'un article 95 de 2013 au profit de Ton sur Ton (soutien en vue de la mise aux normes de la salle), ce dépassement de CHF 15'000.- est compensé par un prélèvement dans la réserve de création de locaux qu'il s'agit de dissoudre (MCH2).

Au compte 36360460, un dépassement de CHF 10'000.- dû à l'application de la convention qui nous lie au Musée Paysan (salaires, frais de chauffage et d'entretien des systèmes d'alarme...).

À relever que l'ensemble des acteurs culturels a fait preuve de solidarité, de compréhension, conçoit que cela pourrait durer mais rend attentif à ne pas les mettre en danger. Une structure mise en péril aujourd'hui ne sera pas réactivée demain par un simple versement de monnaie sonnante et trébuchante...

Une telle situation financière aurait pu permettre de trouver une fin « facile » à un financement « problématique » dont on n'aurait pas su se dépêtrer. Heureusement, ou malheureusement selon certains, aucun candidat potentiel n'a été trouvé au sein des acteurs culturels...

13% de diminution des subventions par rapport aux comptes 2014 alors même que dans l'intervalle, les charges ont augmenté (professionnalisation évoquée dans le rapport orientations de la politique culturelle communale présenté en mars 2016 au CG, parce que les limites du bénévolat sont atteintes : Bikini Test, Musée paysan par exemple !).

Pour 2017 pourrait-on envisager une nouvelle coupe et si oui : Coupe linéaire ou sélective?

Ce qui a déjà été fait : Coupe répercutée sur tous les acteurs culturels ! Une nouvelle baisse signifierait alors un ou deux sacrifices ciblés mais impossible de dire aujourd'hui qui ou quoi !

Le canton a fait de grandes annonces mais qui concernent uniquement des projets ponctuels, de petites sommes. Les subventions annuelles ne devraient pas être touchées... Par exemple en ce qui concerne les festivals le NIFFF touche CHF 100'000.- et La Plage QUE CHF 10'000.- Quoi faire pour davantage d'équité ? Poser des questions pour obtenir au moins des réponses ! L'Etat est confronté au phénomène des vases communicants et où pourrait-il ponctionner s'il devait augmenter sa subvention pour la Plage ? L'enveloppe globale à disposition doit rester la même à ce niveau-là également !

Un rapport concernant les orientations de la politique culturelle de la ville a été présenté au CG au début du mois de mars et accepté.

520 - Service des sports

L'exercice de révision du budget 2015 s'est avéré un peu difficile car en janvier et en février, des dépenses avaient déjà été engagées et donc il a fallu en tenir compte sans pouvoir revenir dessus !

Globalement, « on est dans la plaque ! » avec l'arrêt des investissements (Foulets, Mélèzes, autres petits projets).

Durant 2015, le service n'a pas « planté un clou » et juste fait survivre le service...

En dehors des dépenses déjà engagées, à signaler que des contrats d'entretien ont été honorés, un poste d'agent technique parti en début d'année n'a pas été repourvu; début novembre 2015, un responsable technique a réduit son temps de travail de 10% avec 5% de baisse de salaire ; février 2016, baisse du temps de travail du chef de service à 65%.

Cet été, le CC est entré en matière pour un remplacement aux Mélèzes, les forces en présence ne suffisant pas (maladie et accident) !.

Le Club de football de l'Etoile a arrosé les membres du CG de courriels. Les gens se sont exprimés ainsi à la hauteur de leur déception suite au renvoi de la construction d'un terrain synthétique sur le site des Foulets.

Afin d'améliorer le plus possible les conditions de jeu sur ce terrain les drainages ont été curés, un réensemencement de la pelouse effectué mais cette surface de jeu n'est pas aux normes (dimension)et ne bénéficie toujours pas de l'éclairage adéquat.

Certains matchs doivent avoir lieu ailleurs (Charrière ou Forges), d'où un manque à gagner certain pour la buvette du club.

Le club de Streethockey est maintenant invité à activement chercher des fonds privés à hauteur de CHF 200'00.- pour une installation à la Charrière. En effet, les nouvelles normes vont également s'appliquer aux autres catégories de jeu. Il ne sera dès lors plus possible de jouer le moindre match sur le terrain de Bellevue ! Le CC pourrait proposer au club un prêt de CHF 300'000.- sans intérêt pour compléter les fonds nécessaires à la réalisation d'une nouvelle surface de jeu.

Les fédérations modifient les normes sans assumer les coûts engendrés pour les collectivités publiques...et sans les prendre pour partenaires de discussion. Les villes ont à faire de la résistance face à cela !

Le dépassement enregistré dans les subventions (groupe 36) est dû pour l'essentiel au bouclage d'un CCP « Organisation de manifestations » qui était alimenté par des soutiens privés et dont le solde de CHF 8'798.25 a été versé à la Trotteuse Tissot. Pour des raisons techniques cette écriture doit passer par le compte de résultat de la Ville.

Concernant les pistes de ski de fond, la ville a hérité d'une situation ancienne (2007). Le balisage, les frais de personnel, les machines, tout était à sa charge et elle ne percevait aucune rétrocession de la vignette.

Depuis, une machine appartenant à la ville a été cédée à l'équipe des bénévoles traçant la piste du Maillard.

50'000.- ont encore été versés pour l'achat d'une nouvelle machine et N'tel Ski de fond a pris le reste.

Les autres pistes des Arêtes et des Foulets sont encore totalement à la charge de la ville...

Elles vont jusqu'en haut du Communal pour assurer la jonction avec les pistes du Communal et du côté des Arêtes, il manque 1,5 km pour la jonction avec les pistes en direction de la Ferrière.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

Centre 31200100. Electricité, eau gaz = principe d'échéance MCH2.

524 Piscine des Arêtes

Centre 31200100. Electricité, eau gaz = principe d'échéance MCH2.

Les casiers ont été changés. Dépense prévue au budget 2016.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

Centre 31200100. Electricité, eau gaz = principe d'échéance.

Le chef de service et son adjoint ont dû officier comme garde-bain cet été ce qui leur a permis une immersion dans la réalité.

Pour remplacer les vestiaires insalubres de la piscine, ceci malgré des interventions régulières de l'équipe du service des sports, une étude est en cours pour réhabiliter la zone où se trouvent les cabines (à gauche en entrant à la piscine). Actuellement l'étude est réalisée par les architectes communaux et les travaux seraient réalisés par un chantier subventionné. Une réflexion est en cours avec le service cantonal de l'emploi et également avec le service des bâtiments et logements.

L'exploitation du toboggan pour la saison 2016 sera évaluée au jour le jour. En effet, il y a risque d'effritement de la matière directement en contact avec les baigneurs et donc danger potentiel.

2 variantes sont à l'étude:

Conserver la structure existante et ne changer que le toboggan mais nous serions alors hors normes (Il faut maintenant un bassin séparé pour l' « arrivée ». Cela serait donc du provisoire, qu'il faudrait revoir à terme !

Un nouveau toboggan, 3 pistes en parallèle// (il en existe un semblable à Morat et 2 autres en Suisse orientale) situé entre le bassin de 50m et le Parc Gallet, à l'emplacement de la « fontaine », donc hors site éventuellement touché par la nouvelle piscine. Crédit : CHF 300'000.- par la ville et CHF 200'000.- sponsor.

La sous-commission termine ses travaux à 16h30

La rapporteure
Monique Erard

Rapport de la sous-commission des comptes 2015 Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

Composition de la sous-commission

Christophe Ummel (PLR)

Pascal Bühler (PS)

Karim Boukhris (POP) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 21 mars 2016, en présence de Mme Schallenberger. Etaient également présents pour l'examen de leur service : M. Sammali (126), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315 et 321), Me Bois (124), MM. Cosandier, Fournier et Laini (420, 430, 435, 440, 445, 450 et 455), Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger, ainsi que M. Latrèche (311, 482 et 483). Les comptes susmentionnés ont été passés en revue.

La sous-commission relève la clarté des remarques faites à l'appui des comptes et son rapporteur renonce ainsi volontairement, dans la mesure du possible et par souci d'éviter les redondances, à reprendre les postes dûment commentés.

Service de la communication

Le regroupement du service de la communication s'est fait sous l'impulsion de la cheffe du dicastère. Celle-ci remarque que la dotation en personnel actuelle (2,4 EPT) est insuffisante à long terme.

L'activité déployée durant la première année du service a eu un impact important pour un coût très bas. Le service de la communication a fourni pour plus de CHF 100'000.- de prestations pour les autres services de la Ville, travail qui était auparavant confié à des mandataires externes. Cette part d'activité interne devrait à l'avenir apparaître de manière comptable.

Le chef du service remarque que les autres services ne doivent pas se dégager de toute réflexion de communication. La communication doit toutefois y être associée afin de pouvoir assurer une cohérence de la communication.

Il est fait quelques remarques additionnelles aux comptes et particulièrement sur le groupe 31. Celui-ci avait été budgété trop haut parce que l'année qui a servi de base au calcul était celle où il y a eu passablement de frais liés au nouveau logo. Ceci fait que le poste 31 a été environ divisé par quatre.

Par ailleurs, le service a renoncé à un certain nombre de dépenses (une seule annonce pour Mobilité 2030) ou trouvé d'autres soutiens (par ex. : recours au sponsoring pour un montant de CHF 55'000.- pour l'inauguration de la place de la gare).

Service communal de l'action sociale (SCAS)

301 : Office d'aide sociale

Le service a dû chercher CHF 600'000.- d'économie pour le budget 2015 bis et a réalisé une économie supplémentaire de CHF 300'000.- sur le personnel. Ceci est dû au fait que les nouveaux postes sont budgétés à l'échelon moyen (11) alors que les personnes engagées le sont généralement à un échelon moindre. À ceci se sont ajoutés les délais de carence.

La cheffe de service fait remarquer que la gestion de 26 assistants sociaux en un seul groupe est parfois compliquée et qu'il faudrait peut-être songer à dispatcher les personnes. Par ailleurs, l'expérience montre qu'il faut compter avec un roulement de 5 à 6 personnes absentes.

Les frais bancaires et postaux (31300400) sont réduits parce que le service diminue le nombre de versements en nature aux bénéficiaires. Ceci a également pour avantage de désengorger les locaux. En 2013, le service versait en liquide pour CHF 800'000.- d'aide par mois. Ce chiffre est tombé à CHF 60'000.- en 2015.

315 : Maison de retraite

Le Châtelot a été versé au patrimoine financier avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015. Ceci fait que les frais sont passés du groupe 31 au groupe 34.

Il a été donné mandat à une gérance pour analyse en cas de vente même s'il n'est pas possible pour un privé d'exploiter cette structure puisqu'elle est située sur une zone d'utilité publique.

Par ailleurs, si la vente ne se fait pas, il faudra que la Ville investisse dans ce bâtiment qui génère de plus en plus de frais liés à des réparations. De plus, les studios non refaits ne peuvent être loués, ce qui pose le problème de la rentabilité d'une structure appartenant au patrimoine financier.

321 : Participation aux institutions sociales

Globalement, les coûts n'ont pas augmenté comme cela pouvait être à craindre étant donné qu'il s'agit de charges non-maîtrisables. Les subventions versées l'ont été selon le budget prévu.

Service juridique

La baisse de la dotation en personnel a permis de compresser les coûts du service. De plus, la présence d'une juriste au sein du nouveau service des bâtiments et du logement leur permet d'assumer la partie juridique liée à ce service. Ceci fait que la dotation actuelle est viable pour le moment.

Deux mandats juridiques ont été confiés à l'extérieur pour analyse des cas liés au Constable et à l'emprunt Depfa. Le chef de service trouve judicieux, pour des cas particuliers, que l'expertise soit externe, ce qui assure une spécialisation et une certaine neutralité.

Les comptes montrent une hausse de CHF 25'000.- pour le loyer puisque jusqu'en 2014, le service était localisé à Serre 23 où aucun loyer n'était comptabilisé.

Les prestations fournies pour Val-de-Ruz diminuent d'environ 15 %. Ceci est dû au fait que la commune de Val-de-Ruz recourt de moins en moins souvent au service juridique de la Ville étant donné qu'ils « s'autonomisent » peu à peu.

Ecole obligatoire

Une économie de CHF 800'000.- a été faite sur le personnel des six nouveaux centres financiers, ceci vu le non-remplacement d'un poste de secrétaire, les non-remplacements lors de maladie (430 principalement). À cela s'ajoute une recette non-prévue, le remboursement des indemnités maladie, accident ou maternité pour un montant de CHF 70'258.05.

Pour les centres 435 à 445, l'économie sur le personnel provient principalement de départs à la retraite plus rapides que prévu. La direction suppose un certain épuiement lié à la succession des réformes et des craintes liées à l'évolution de la caisse de prévoyance.

Au 450, la baisse est due au passage d'un concierge au service des sports. Par ailleurs, la fermeture des classes du Valanvron et de Bas-Monsieur n'a apporté qu'une petite économie dans ce centre.

Globalement, les charges du groupe 31 sont conformes à celles qui avaient été budgétées. Un dépassement au niveau du chauffage puisque lors de l'élaboration du budget, il avait été prévu une baisse du prix du mazout plus forte que celle qui a eu lieu.

Le projet d'aménagement des combles des collèges en classes se poursuit. Après étude sur l'ensemble des bâtiments, trois combles ont été jugés utilisables. Pour des questions budgétaires, un seul a été retenu, celui du collège de la Promenade.

Ce choix est justifié par la plus forte pression démographique dans le secteur Sud par rapport au reste de la Ville. Il y sera donc aménagé trois salles ordinaires, une salle d'appui et des sanitaires dans les combles. Les projets pour les Marronniers et Numa-Droz sont pour l'instant gelés.

Le projet d'extension de Président-Wilson, également, est pour l'heure en attente.

Service de la santé et de promotion de la santé

Le chef de service signale qu'ils ont pu bénéficier de l'appui du service financier pour le passage à MCH2.

Pour ce qui touche au travail de santé publique, le service continue son travail de prévention, notamment avec un projet relatif au cancer (protection solaire) destiné aux travaux publics.

Le service a facilité l'installation de cinq médecins en ville (deux encore à venir) mais a malheureusement raté un pédo-psychiatre. La Ville a été pionnière dans le cadre du réseau Villes-santé que devraient intégrer la commune de Val-de-Ruz et les villes de Yverdon et Genève.

331 : *Centre de santé sexuelle, planning familial* - 482 : *Centre de santé scolaire*: Le développement de l'axe « parents » se poursuit au travers de l'organisation de débats et le projet de monter des ateliers. L'axe « enseignants » se concentre principalement sur les cycles 1 et 2, les enseignants du cycle 3 se sentant moins concernés par la médecine scolaire.

Le poste 313002100 est difficile à planifier car les factures de HNe arrivent de manière irrégulières.

Par ailleurs, il n'a pas été possible de déplacer le planning familial dans l'ex-maison de jardinier de l'hôpital, HNe ne pouvant supporter les frais de transformation malgré l'augmentation de loyer que cela aurait généré.

483 : *Centre d'orthophonie*: Le centre tente de réduire le temps d'attente entre le signalement, les premiers rendez-vous (environ 5 mois) et le traitement (près d'une année).

Pour tenter de réduire ces délais en repérant plus rapidement les cas orthophoniques purs d'autres problématiques ou pathologies. Ceci tout en gardant une certaine fonction d'aiguillage vers d'autres structures.

Cependant, la perte de 0,2 EPT génère du stress et le centre ne dispose toujours pas de salle d'attente.

Le rapporteur
Karim Boukhris

Rapport de la sous-commission des comptes 2015 Dicastère de M. Jean-Charles Legrix

Composition de la sous-commission

Pierre-Yves Blanc (Les Verts)

Oguzhan Can (PS): excusé

René Curty (PLR) : rapporteur

La sous-commission s'est réunie le mardi 22 mars 2016 en présence de Monsieur Jean-Charles Legrix, directeur du DSET, Monsieur Denis Cattin, administrateur, du lieutenant-colonel Thierry König, commandant du SIS des montagnes et du premier-lieutenant Baptiste Develey, chef de service du domaine public.

Remarques générales

Suite au passage de MCH1 à MCH2, il est souvent difficile de faire des comparaisons entre les comptes 2014 et 2015. Néanmoins, les nombreuses remarques fournies dans le document élaboré par Monsieur Cattin ont permis aux commissaires d'avoir une bonne vue de la marche du dicastère, ce qui explique également le peu de questions que ces derniers ont posées. Le dicastère n'a pas connu de modifications en 2015 par rapport à 2014.

560 Cultes

La différence entre le budget CHF 115'710.- et les comptes CHF 94'130.- provient de la vente du Temple de l'Abeille par l'EREN à Evaprod, donc, un peu moins de charges pour la ville.

860 Service du domaine public

Le chef de service nous informe que, suite au renouvellement des cadres, il y a deux agents de moins sur le terrain. De plus, la remise des commandements de payer se fait par le SDP et plus par NSA.

Un commissaire fait la remarque que le SDP a plus de tâches à réaliser actuellement avec un effectif diminué. Serait-il devenu plus performant ? M. Develey répond que son effectif ne lui permet plus de contrôler correctement les zones bleues. L'état des finances de la Ville explique cela.

Il y a un important écart, au niveau des recettes des amendes d'ordre, qui est dû à deux facteurs. Premièrement, le montant moyen d'une amende a été estimé à CHF 71.- par l'ancien chef de service, alors qu'il est effectivement de CHF 64.-. De plus, l'estimation a été faite par rapport à 2014, année durant laquelle il y avait eu beaucoup d'amendes, suite à l'hiver rigoureux. Par contre, le canton restitue à la ville le 75 % du montant des amendes facturées, que celles-ci soient payées ou non.

Le 25 % que le canton garde en sa possession permet de couvrir la gestion de la facturation, le paiement et les pertes sur débiteurs.

Un commissaire demande s'il est possible d'effectuer le calcul sur une moyenne de 5 ans. Comme les années précédentes tenaient compte des radars, il est impossible d'en prendre part.

Un commissaire demande s'il ne serait pas judicieux de retirer les feux le long du Pod étant donné que, malgré tout, ça ne se passe pas si mal avec les feux clignotants. Il lui est répondu que, étant donné qu'il y a deux voies de circulation, soit on remet des feux, soit on met des îlots partout (comme devant le centre des Entilles) et une éventuelle réduction de la vitesse autorisée (30 km/h) n'y changerait rien.

Concernant la taxe des chiens, il est mis dans les remarques que la diminution des encaissements provenait de la diminution du nombre de chiens. On a aussi évoqué la piste que certains propriétaires omettraient de déclarer leur chien depuis qu'ils doivent suivre des cours (affaire à suivre à la trace). La Commune n'a pas les moyens de contrôler qui a payé la taxe pour son chien et qui ne l'a pas payée. M. Legrix demande qu'un rappel soit fait aux propriétaires n'ayant pas payé la taxe afin de s'assurer qu'ils n'ont plus de chien.

Le résultat 2015 (charges-revenus) des postes 860 à 875 laisse apparaître un excédent de charges légèrement inférieur à ce qui avait été budgété :

Budget :	CHF 7'181'410.-
Comptes :	CHF 7'023'872.-
Différence :	CHF 157'538.- soit, - 2,19.%.

870 Défense incendie région

871 Service ambulancier

872 Missions de secours

875 Police du feu

Le commandant König nous explique les changements qu'il y a eu dans son service. Le 144 a été centralisé à Lausanne. Il y a en permanence trois ambulances disponibles le jour et deux la nuit. Les ambulances interviennent dans l'ensemble du canton (mutualisation au niveau cantonal). Ce service s'est déjà trouvé à la limite de ses possibilités. La facturation des ambulances se fait maintenant sur une base forfaitaire (tarif suisse) dès le 1^{er} septembre 2015, ce qui a entraîné une légère diminution des recettes.

Les pompiers, quant à eux, n'interviennent qu'au niveau des montagnes (régionalisation), sauf pour certaines tâches spécifiques des missions de secours, par exemple : routières ou ferroviaires.

880 Protection civile

890 OPC

Ces chapitres n'appellent aucun commentaire.

902 Services industriels

Le dividende maximum de 6% a été obtenu.

Le résultat 2015 (charges-revenus) du poste 902 laisse apparaître un excédent de revenus supérieur à ce qui avait été budgété :

Budget : CHF 3'323'000.-

Comptes : CHF 3'853'879.-

Différence : CHF 530'879.- soit, + 15,98 %.

Un commissaire fait la remarque que l'éclairage public est allumé trop tard le soir et éteint trop tôt le matin. Ceci est particulièrement visible en hiver lorsque les enfants vont à l'école dans des rues sombres car les lampes sont déjà éteintes et en reviennent le soir dans des rues tout aussi sombres car les lampes ne sont pas encore allumées. Cet état de fait est particulièrement observable le long du Pod, quand les vitrines sont déjà allumées et les rues déjà assombries. Il a été répondu que la demande sera faite auprès de Viteos.

911 Eaux-réseau

Rien à signaler, étant donné que les revenus couvrent les charges.

Le rapporteur
René Curty

Rapport de la sous-commission des comptes 2015 Dicastère de Mme Sylvia Morel

Composition de la sous-commission

Membres: Sarah Blum **POP**
Marc Schafroth **UDC**
Pierre-Alain Borel **PS** – Rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 21 mars en présence de Mme Sylvia Morel et des chefs de services suivants:

Mmes Sylvène Aeschlimann et Séverine Bippert.

MM. René Barbezat, Joseph Mucaria, Bekir Omerovic et Fernando Soria

M. Eric Tissot, malade, était excusé.

Remarques générales

Les commissaires regrettent que les différents rapports de gestion ne soient pas encore parvenus à la sous-commission.

La cheffe de dicastère explique que les délais impartis aux services étaient très courts et que par ailleurs le départ du chancelier et l'absence, suite à un accident, de la préposée au contrôle des habitants n'arrangent rien.

De son côté, le chef du service des finances explique que le passage au système MCH2 a engendré une surcharge de travail très importante.

Les comptes 2015 bouclent avec un résultat opérationnel de CHF 11'067'058.- de perte. Toutefois, en raison de la dissolution de différentes réserves qui ne peuvent plus être admises avec le passage à MCH2, le résultat final est de CHF 5'776'630.- de perte.

Si le résultat opérationnel est meilleur (de CHF 1'125'025.-) par rapport au budget qui avait été revu pour 2015, cela s'explique en bonne partie par une réduction des charges liées au personnel (près de CHF 2,5 millions). En effet, la direction de l'école n'avait pas budgété les remboursements de salaires en cas de maladie et accidents (CHF 600'000.- environ). Ce montant n'a pas non plus été budgété pour 2016: Les choses seront corrigées pour 2017. Les autres améliorations liées au personnel s'expliquent essentiellement par différents départs non remplacés.

Les recettes fiscales, avec plus de CHF 1,6 millions de moins que prévu au budget, sont encore moins bonnes que ce qui avait été imaginé.

Les montants comptabilisés en investissements sont de CHF 23'1153'513.41.- alors que le budget 2015 était de CHF 21'519'040.-. Ceci s'explique par le fait que plusieurs objets ont été transférés du patrimoine financier au patrimoine administratif (Maison du Peuple, Doubs 32, Abattoirs) en raison du passage à MCH2. Du coup, alors que les investissements en question avaient bien été budgétés, ils ont été comptabilisés dans une rubrique différente.

Même si la baisse des investissements est encore faible, les amortissements futurs seront peu à peu impactés, ce qui aura une influence sur la réduction des charges dans les années à venir. Ce phénomène sera encore accentué par la réduction drastique des montants que nous pourrions consacrer aux investissements dans les prochains budgets.

Afin de répondre aux exigences de MCH2, il a été indispensable de réévaluer l'ensemble de notre bilan. En effet, l'objectif est que les biens soient valorisés par rapport à leur valeur réelle. Selon la loi cantonale, les immeubles du patrimoine administratif doivent être inscrits au maximum à 70% de la valeur incendie et les biens du patrimoine financier à leur valeur vénale (valeur de rendement).

Toutefois, afin d'éviter d'avoir des surévaluations, des corrections ont été effectuées de cas en cas, comme par exemple pour les anciens abattoirs qui, à l'évidence, ne pourraient pas être vendus pour un montant équivalent au 70% de leur valeur incendie.

Au final, l'ensemble de ces opérations ont permis de réévaluer notre patrimoine administratif de CHF 262'069'677.- et notre patrimoine financier de CHF 41'070'139.-.

Ceci a constitué un effet extrêmement bénéfique pour la situation financière de notre ville; ce qui nous permet non seulement de respecter les exigences de la LFinEc, mais également de constituer toute une série de provisions dans la perspective des grosses dépenses incontournables que nous devons honorer dans les années à venir (CHF 21 millions pour les intérêts sur l'emprunt Depfa, CHF 72,5 millions pour la recapitalisation de Prévoyance.ne), ainsi que pour une réserve de politique conjoncturelle (CHF 66 millions) servant à réduire l'impact des baisses des recettes fiscales liées à la conjoncture.

Concernant Prévoyance.ne, la provision a été calculée sur la base d'une recapitalisation en 2039, même s'il est aujourd'hui question d'allonger la recapitalisation jusqu'en 2052. Toutefois, avec les incertitudes qui pèsent sur les caisses de pensions, il n'est pas à exclure que les montants que devront verser les employeurs et les employés seront encore beaucoup plus conséquents qu'imaginé initialement.

Après toutes les opérations comptables, notre Ville boucle ainsi l'exercice 2015 avec un compte de résultat reporté (ce que nous connaissions sous le terme de fortune) de CHF 51'714'370.-.

Malgré tout, les opérations de réévaluations liées au passage à MCH2 ne pourront se réaliser qu'une seule fois. Par ailleurs, même si différentes provisions ont pu être constituées, il n'en demeurera pas moins un problème de liquidités au moment où les paiements devront être réalisés.

Pour 2016, en fonction du budget prévu, il devrait être possible de prélever un montant de CHF 8,8 millions à la réserve de politique conjoncturelle.

Ainsi, en fonction de l'exigence qui nous est imposée d'avoir un compte de résultat reporté qui ne soit jamais en dessous de CHF 40 millions et en tenant compte des pertes prévues pour 2016, les charges 2017 devront encore baisser, au minimum, de CHF 4 millions.

Une séance d'information pour présenter les principaux éléments de la situation financière à l'ensemble du personnel a été organisée avant Pâques.

122 – Service de l'économie

Ce service revoit peu à peu l'entier de ses dossiers "entreprises". Des contacts sont organisés régulièrement et deux événements permettant des rencontres sont organisés par année. Pour l'événement prévu au mois de mai, il pourrait y avoir le témoignage d'anciens habitants de La Chaux-de-Fonds portant un regard positif sur notre ville. Il pourrait également y avoir une présentation du nouveau service des espaces publics.

Avec la réorganisation des services, le secteur marketing urbain et le géomètre communal qui étaient au service économique ont été transférés à l'Urbanisme.

Le pourcentage de secrétariat qui était prévu pour le chef de service n'a pas été repourvu. Les tâches de secrétariat sont assumées par la secrétaire du dicastère.

123 – Service informatique

L'augmentation des indemnités téléphoniques qui apparaît au compte 30490010 (budget et comptes 2015) est liée à une nouvelle logique de répartition entre les services.

600 – Service des finances

Le dépassement au compte 31320300 (Conseillers externes – experts) est lié aux avocats et experts qui ont été mandatés dans le dossier Depfa et au contrôle de la fiduciaire (organe de révision) qui a été nécessaire pour vérifier les réévaluations induites par MCH2.

Au chapitre des recettes, des dividendes exceptionnels de CHF 2,2 millions ont été perçus de Bloc 30. Malheureusement il s'agit d'une recette unique.

610 – Contributions

Les recettes liées aux personnes morales sont encore plus faibles que ce qui avait été prévu lors de l'élaboration du deuxième budget 2015, ce qui témoigne d'une situation économique préoccupante.

Pour la cheffe de dicastère, il faudrait que le fonctionnement courant de la Commune puisse être couvert par les recettes des personnes physiques, moins soumises à fluctuations, et que les recettes des personnes morales soient utilisées pour le financement des projets.

Au compte 31811010, on constate un montant (perte) de CHF 2,8 millions pour des actes de défauts de bien. Les commissaires se demandent si une action concertée des Communes auprès du Canton ne permettrait pas d'obtenir une forme de moratoire permettant d'éviter de faire à nouveau courir les intérêts sur les sommes qui restent dues lorsque les gens font l'effort de rembourser par acomptes leurs actes de défaut de bien.

La cheffe de dicastère examinera si une démarche peut être faite avec l'association des communes, car ça pourrait avoir un effet pour inciter des remboursements, même partiels, ce qui constituerait de toute manière un avantage pour la collectivité.

620 – Service des Ressources Humaines

La cheffe du dicastère explique que ce service qui a changé récemment de responsable fonctionne très bien et qu'elle est très contente de la dynamique qui est insufflée et de la transparence qui est apportée. Les commissaires constatent d'ailleurs cet esprit de transparence longtemps regretté.

Les collaborateurs font un grand travail de remise à niveau, y compris au niveau informatique, ce qui permettra notamment d'automatiser la production de statistiques sur les absences, etc.

L'ensemble des dossiers passeront durant l'année 2016 à la gestion électronique des données (GED). Des améliorations concernant le système de timbrage sont également prévues.

Les retards dans l'établissement des certificats de travail ont aussi été rattrapés.

Le service a été beaucoup sollicité par rapport à la préparation des dossiers pour le Conseil communal en lien avec les demandes de ponts AVS.

Le bilan effectué sur le projet de garde d'enfants avec la Croix-Rouge est très mitigé. Du coup, il a été décidé de prolonger l'expérience jusqu'à juin 2016 pour pouvoir faire un nouveau bilan.

La Ville peut désormais compter sur l'expertise d'un médecin-conseil qui est établi dans le bas du canton.

Par rapport aux économies liées au personnel, les commissaires posent la question de l'effet sur les collaborateurs. A ce stade, il est encore trop tôt pour porter une appréciation, même si on sent qu'il existe une certaine surcharge.

A ce propos, il convient de préciser que la réduction d'effectif s'est souvent accompagnée d'une réduction de certaines charges, comme par exemple en ce qui concerne les horaires d'accueil pour certaines prestations.

Malgré tout, la pression sur les effectifs nécessite une remise en question permanente afin d'examiner comment on peut faire les choses autrement. La sous-commission souligne les efforts faits tant par le personnel que par l'encadrement, puisque seuls les secteurs de l'action sociale et du parascolaires n'ont pas vu de diminution d'effectif.

630 – Contrôle des finances

Ce service a été beaucoup sollicité pour l'évaluation de nos actifs et de nos dettes, en lien au passage à MCH2. Par exemple, beaucoup de terrains, inventoriés à CHF 1.- ont pu être réévalués. A l'inverse, d'autres valorisations ont dû être revues à la baisse.

Il est toujours difficile de savoir jusqu'à quel prix il faut acquérir tel ou tel terrain. En effet, si de manière intrinsèque, il peut être difficile de le revendre avec une plus-value ou tout au moins sans perte, cela peut parfois constituer un élément décisif pour tel ou tel projet.

Ainsi, si au niveau du bilan, la situation de la Ville est assez bonne, la trésorerie, elle, pourrait nous causer quelques soucis.

Service des espaces publics (Dès janvier 2016)

Si la fusion a débuté en 2015, le nouveau service est effectif au 1^{er} janvier 2016. La réorganisation entrainera dans le fonctionnement, au minimum, un million d'économie durable.

A ce jour, il y a déjà eu une réduction de 5,6 postes sur les 8,6 prévus d'ici 2018.

La direction du nouveau service a dû effectuer un gros travail de réorganisation et d'adaptation qui conduit à ce que les prestations puissent se faire avec une plus grande efficacité. Pour certaines équipes qui étaient jusque-là autonomes, le regroupement n'est pas très bien vécu, notamment en ce qui concerne l'entrée en service obligatoire dans les locaux de la rue du Marais. Toutefois, un des objectifs de faire débiter tout le monde dans les mêmes locaux est d'arriver à souder l'équipe, de la faire adhérer au projet et d'une manière plus pragmatique, d'arriver à reconstituer des équipes en cas d'absence de l'un ou l'autre.

Certaines prestations ne seront plus faites et d'autres seront adaptées. A titre d'exemple, le goudronnage des trottoirs ne se fera plus avec des gravillons, mais avec un revêtement coulé à froid. Des essais en ce sens seront effectués en 2016.

En fonction des évolutions climatiques, il se pourrait qu'il ne soit plus indispensable de poser autant de pare-neige qu'aujourd'hui.

Le fauchage fera aussi l'objet d'une adaptation, de même que le soutien aux manifestations.

Tous les frais de personnels sont centralisés au service des espaces publics, puis sont refacturés sur les différents centres financiers.

700 – Administration

RAS

710 – Voirie

Même si le passage à MCH2 empêche de faire une comparaison systématique "budget à compte" avec les années précédentes, les budgets ont été respectés.

On constate un déficit dans l'entretien des routes. Il en va de même pour le remplacement des véhicules, puisqu'il faudrait idéalement consacrer, à cet effet, un montant de CHF 1,4 millions annuels.

Même s'il s'explique, le report du remplacement des véhicules n'est pas toujours un très bon calcul puisqu'il peut engendrer des frais d'entretiens supplémentaires. Sans compter le fait que les nouveaux véhicules sont souvent plus performants, plus économes en carburant et moins polluants.

711 – Enlèvement de la neige

Le budget prévu a été dépassé en raison de fortes chutes de neige en très peu de temps (début 2015).

Concernant le mécontentement de certains utilisateurs du service de sms, il faut rappeler que le personnel de la voirie dépend des prévisions de MétéoSuisse qui peut parfois se tromper. En effet, c'est vers 16h00 que la décision d'envoyer un sms se prend, alors que la sortie des véhicules est prévue pour 2h30 ou 3h du matin. Or, dans ce laps de temps beaucoup de choses peuvent encore changer. Si la sortie n'avait pas été prévue et qu'elle est lancée au milieu de la nuit, alors un sms est envoyé à ce moment. Avec près de 4500 abonnés, il faut environ 45 minutes avant que le dernier abonné ne reçoive le sms. Il convient également de rappeler que ce service est une aide et que même si le sms n'est pas envoyé pour une raison ou une autre, ça ne peut en aucun cas remettre en cause le déneigement lui-même ou l'enlèvement des voitures.

711 – Service des ateliers

Le budget a été dépassé en raison des frais de réparation des véhicules.

Les peintres ont posé et déposeront les signalisations hivernales en lieu et place d'Alfaset, ce qui permettra d'économiser environ CHF 40'000.-.

725 – Déchets des personnes physiques

Les conteneurs enterrés se mettent en place petit à petit. Il était prévu d'en terminer l'installation à fin 2016, mais le travail s'est ralenti en fonction des moyens financiers de la Ville, mais aussi en raison des oppositions du voisinage.

Sur le plan des incivilités, on estime qu'il y a 5 à 8% de gens qui ne jouent pas le jeu, dont la moitié, sont de "vrais tricheurs".

Un groupe de travail interservices est en constitution, avec pour objectif de constituer un plan d'actions.

En 2011, la voirie récoltait 150 tonnes de déchets, par an, dans les poubelles publiques, aujourd'hui elle en récolte 400 tonnes.

Les demandes de personnes à mobilité réduite (attestée médicalement) pour que la Voirie vienne prendre leurs poubelles au pied des immeubles sont en explosion. Actuellement ça occupe un collaborateur et un véhicule à mi-temps.

Un projet de ramassage par des volontaires à l'aide sociale au moyen d'un triporteur est à l'étude.

726 – Déchets des entreprises

RAS.

727 – Déchetterie intercommunale

La décision de la Ville de Neuchâtel de continuer à accepter tous les plastiques provoque une inégalité de traitement au niveau cantonal. Une intervention du Canton est attendue.

Le rapporteur
Pierre-Alain Borel

M. Daniel Musy, Président : Avant d'entendre les points de vue des différents groupes, je donne la parole à la Présidente de la commission, Mme Monique Erard.

Mme Monique Erard, Présidente de la commission financière : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambule à nos débats concernant les comptes 2015, en tant que Présidente de la commission financière, je crois pouvoir me faire la porte-parole du législatif *in corpore* en remerciant et félicitant toutes les personnes qui ont travaillé durant cette année 2015 afin que ce budget révisé soit tenu. Ce qui n'était pas gagné, sachant que l'année était déjà entamée lorsqu'il est entré en vigueur et que bien des postes ont alors été rabotés.

Ces comptes, bien que dans le rouge, sont satisfaisants, puisque ne dépassant pas le carcan budgétaire que les circonstances nous avaient contraints d'adopter. Mieux même, avec une amélioration de plus de CHF 1'000'000.-, on peut dire que le défi a été relevé, et haut la main.

Merci donc et bravo à tout le personnel communal, des employés jusqu'aux membres du Conseil communal.

Il m'appartient ici également de remercier les membres de la commission financière, qui par leur disponibilité ont permis à notre organe de réaliser son travail dans de bonnes conditions. Les partages d'opinions, les questions échangées dans un climat parfois vif mais toujours empreint de respect ont permis à nos séances de se tenir dans une atmosphère aussi agréable que possible.

D'ici un mois, les citoyens de notre ville renouvelleront leurs autorités : Ainsi ce sont les urnes qui décideront du sort de certains et certaines d'entre nous qui ne siègeront alors peut-être plus, remplacés par d'autres. Mon message aux futures autorités : n'oubliez pas, n'oubliez jamais, que derrière tous ces chiffres, ce sont des hommes, ce sont des femmes qui œuvrent pour notre bien à toutes et tous. Je vous remercie.

Mme Sarah Blum, Rapporteuse de la commission financière : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La commission financière s'est cette année retrouvée à trois reprises pour examiner les comptes 2015.

Après le quasi séisme provoqué par l'annonce du déficit non-budgété l'année passée, la commission tente de faire face lors de cette période économique très difficile. Malgré quelques divergences dans les positions des commissaires, les débats se sont bien déroulés et les travaux de la commission également, même si l'on peut regretter que ses membres n'aient pas eu accès au bilan détaillé.

Je profite de cette prise de parole pour remercier la Présidente de la commission pour la bonne tenue des débats.

En tant que rapporteure, il ne m'appartient pas de commenter précisément les résultats obtenus, je pense que le Conseil communal se chargera très bien de le faire. Signalons peut-être juste quand même que le budget révisé a été bien tenu et que la dissolution des réserves non admises par MCH2 a permis d'améliorer nettement le résultat opérationnel. La réévaluation du patrimoine administratif a en outre permis à la Ville d'effectuer plusieurs provisions. Je vous remercie de votre attention.

M. Daniel Musy, Président : Merci Madame. Pour la discussion générale, la parole est d'abord demandée par le POP, M. Boukhris.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Soit, alors débutons.

On va commencer par ce qui va bien à propos des comptes de la Ville, et ce qui va bien, c'est l'aspect purement comptable. C'est un peu la fortune papier qui est apparue, c'est toute la partie cosmétique de notre comptabilité. La partie cosmétique, parce que La Chaux-de-Fonds le vaut bien. C'est donc CHF 300'000'000.- de réévaluation qu'on a vu arriver. Des fortunes de papier, j'ai dit. C'est grâce à cela qu'on a pu augmenter notre fortune. On a pu créer des réserves de papier. Et puis cette réserve de papier nous offre un sursis dans les mesures à prendre, ce qui est tout de même un élément fort important. Mais bon, cette fortune de papier est apparue subitement, elle pourra disparaître tout aussi vite. Enfin bref, résultat papier : CHF 5'700'000.- de déficit.

Après, dans les aspects un peu plus concrets, on arrive à un déficit de CHF 11'000'000.-. On peut encore se réjouir, parce que ce déficit de CHF 11'000'000.- est référé hors déficit prévu dans le deuxième budget 2015. Cela montre une bonne maîtrise des charges au sein de cette Ville et on peut encore réitérer les remerciements à l'ensemble du personnel de la Ville pour cette maîtrise des charges, pour leur travail, et pour l'ensemble des sacrifices consentis. Donc, les comptes bouclent avec un déficit de CHF 11'000'000.-.

Je débute, je ne sais pas quel sera l'avis des autres groupes, mais je suppose sans être trop devin qu'on va nous proposer de faire de nouvelles économies et de continuer dans cette voie-là. Pour le groupe POP, ce n'est pas la voie à suivre. Pour nous, et nous l'avons déjà dit, nous sommes arrivé au bout de cette démarche. Il faut cesser maintenant de faire des économies qui n'en seront plus, mais qui seront des transferts de charges de services à services, ou de la collectivité sur la population directement. Il faut maintenant s'attaquer à la cause principale de notre situation financière. Alors là, je vais citer le Conseil d'Etat, par la voix de son chef des finances : *"Le Conseil d'Etat ne voudrait pas que la mauvaise situation financière de certaines communes soit attribuée à la réforme de la fiscalité des personnes morales."* Ben voilà. Nous n'allons pas obtempérer. Parce

qu'effectivement, la mauvaise situation financière de la Ville est principalement due à la réforme de l'imposition sur les personnes morales. Il faut donc s'attaquer à cette cause, cette réforme, qui nous coûte aujourd'hui entre CHF 10'000'000.- et CHF 15'000'000.- par année, et ça va continuer de baisser.

Par ailleurs, je voulais également poser une question au Conseil communal en ce qui concerne les impôts. Est-ce que le Conseil communal partage l'avis de la cheffe du dicastère des finances qui dit qu'il faudrait que le fonctionnement courant de la Commune puisse être couvert par les recettes des personnes physiques, moins soumises à fluctuation, et que les recettes des personnes morales soient utilisées pour le financement des projets ? Je demande si vous partagez cet avis.

La réforme de l'imposition sur les personnes morales, c'est quoi ? C'est un projet accepté par le peuple et appliqué – ce n'est pas toujours le cas dans le canton de Neuchâtel – sans réserve. Cela a été accepté par 77% de la population, 70% à La Chaux-de-Fonds, avec un taux de participation de 28,42% si je me souviens bien. La démocratie en marche, c'est magnifique. Et la population avait suivi tous les partis de droite et le parti socialiste qui avaient appelé à voter cette réforme.

Quels sont les effets ? Les effets sont assez vite vus. Les années 2012 et 2013 ont des résultats de revenu mirobolants. C'est mirobolant. Et ensuite, à partir de 2014, c'est la dégringolade. On se retrouve dans une situation où les revenus de l'impôt sur les personnes morales baissent comme on ne l'a jamais vu durant ce siècle, sauf dans les années 2003-2004. Vous pensez peut-être que je parle de La Chaux-de-Fonds, il s'agit en fait de la Ville de Neuchâtel. La Chaux-de-Fonds c'est un peu la même chose, sauf que pour les années 2012-2013 ce ne sont pas des résultats mirobolants, mais des résultats moyens-bons, plutôt bons, et ensuite la dégringolade est également magistrale, mais sauf que nous, nous n'avons pas eu de période mirobolante. Dans les deux cas, on peut constater que pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, ce n'est pas encore le cas, mais à Neuchâtel ça l'est déjà, on parle d'augmentation de l'impôt des personnes physiques. Nous allons gentiment voir apparaître un transfert clair et net de l'impôt des personnes morales sur les personnes physiques. Et cette réforme n'a pas déployé tous ses effets, nous aurons touché le fond en 2018, quand nous étudierons les comptes 2017.

A ce propos, encore une question au Conseil communal : est-ce qu'il partage l'avis du nouveau directeur régional de notre organe de contrôle, qui dit qu'on doit réfléchir à une deuxième réduction de l'impôt sur les entreprises ? Est-ce que le Conseil communal partage cet avis ?

En bref, le POP acceptera les comptes, parce que le travail a été fourni et bien fait, mais le groupe POP veut également lancer un appel au Conseil communal, au Conseil général dans son ensemble, aux habitants de cette ville pour faire modifier, enfin, cette loi délétère qui péjore les fi-

nances de manière gravissime. Faire enfin modifier cette loi, et je terminerai par : parce que les habitants de cette ville le valent bien. Merci.

M. Marc Arlettaz, UDC : Merci, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est un résultat exceptionnel qui nous est soumis ce soir. Exceptionnel, au sens premier du terme, puisque l'application du nouveau modèle comptable harmonisé a conduit à changer une bonne partie des règles qui prévalaient jusqu'ici. Passage au principe de la vraie valeur, dissolution obligatoire de réserves, limitation progressive des investissements et réduction progressive du déficit. Disons-le, cette nouvelle LFinEC nous arrange bien.

Ces derniers temps, la Ville de La Chaux-de-Fonds fonçait à tombeau ouvert contre un mur, telle une voiture folle. En plus, avec la baisse des recettes fiscales, la chaussée s'est progressivement verglacée ces dernières années. Par un coup de baguette magique, que vient-il de se passer ? Et bien, le mur a reculé et la voiture a miraculeusement ralenti. Juste assez pour que nous puissions envisager de ralentir suffisamment pour s'arrêter avant le mur, en sachant que la chaussée reste glissante et que notre vitesse est loin d'être nulle. Pour éviter le choc, il faut commencer à freiner immédiatement en profitant de notre ABS, qui n'est autre que le règlement communal sur les finances, finalisé le mois dernier, qui va nous obliger à assainir rapidement la situation. Mais une chose est sûre : le mur ne reculera pas une seconde fois. En d'autres termes, le passage à MCH2 est une chance inespérée, qui ne doit en aucun cas être l'occasion de relâcher nos efforts.

Le résultat opérationnel, déficitaire à hauteur de CHF 11'100'000.-, montre qu'il est nécessaire de poursuivre ces efforts ambitieux, parfois même délicats, voire douloureux, entrepris depuis bientôt deux ans.

Au registre des efforts consentis, vous vous souvenez certainement, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, du plafonnement des fameux crédits article 95 à CHF 1'500'000.-, que nous avons demandé il y a quelques temps. On nous avait rétorqué que c'était absolument impossible. Force est de constater que pour la dernière année d'existence de ces crédits urgents, leur volume a considérablement diminué ; au point, presque, d'atteindre le plafond que nous souhaitions. Preuve que quand on veut, ou du moins quand on doit, on peut.

A l'inverse, en parcourant le tableau des subventions, que constatons-nous ? Nous constatons, une fois de plus, des disparités édifiantes entre budget et comptes 2015. En effet, lorsque le service économique baisse ses subventions de 69% ou le domaine des transports de 5%, les institutions parascolaires sont, elles, en augmentation de 2% et le service des affaires culturelles de 1%. Coïncidence ? Permettez-nous d'en douter.

J'insiste, pour éviter les conclusions hâtives sur la sensibilité des uns ou des autres dans tel ou tel domaine. Nous ne disons pas que les subven-

tions consenties par exemple dans le parascolaire ou le culturel sont inutiles ou qu'il faille tout ramener à zéro : bien loin de là. Non, nous voulons simplement dire qu'il y a des domaines où il faut véritablement commencer à faire des choix pour maintenir telle subvention, couper plus ou moins ici et totalement là.

Avec un montant net de CHF 23'900'000.-, les investissements ont diminué de CHF 10'000'000.- par rapport à l'exercice 2014. Ils sont pourtant encore bien supérieurs à ce qui est prévu en 2016 et, surtout, à ce qui pourra se faire dès le plafonnement, en 2018. Rappelons que sur la base des chiffres 2016, l'investissement net ne pourrait s'élever qu'à CHF 4'000'000.- environ. Ce n'est pas un bon signal, bien sûr, mais c'est une nécessité, transitoirement, jusqu'à ce que la situation financière s'améliore.

Enfin, la baisse des recettes fiscales, des personnes physiques, mais surtout des personnes morales, à hauteur de 12,8%, est extrêmement inquiétante, car elle conditionne directement le résultat et indirectement notre capacité d'investissement.

Certes, l'économie est globalement morose, ce qui a pour effet de réduire les recettes des personnes morales déjà établies à La Chaux-de-Fonds. Mais surtout, notre Ville n'a plus suffisamment la capacité d'attirer de nouvelles entreprises. En considérant notamment les différentes affaires de ces trois dernières années et la situation financière actuelle de la Ville, c'est l'image de notre cité qui a été ternie et qui devra être redorée, pour que La Chaux-de-Fonds soit à nouveau attractive et que des personnes, physiques ou morales, aient envie de venir s'établir dans notre ville.

"Le changement, c'est maintenant", disait, il y a quelques temps, un politicien français dont le nom m'échappe. Eh bien, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, pour que notre Ville entrevoie dans pas trop longtemps des perspectives réjouissantes, nous disons, *"La rigueur, c'est maintenant !"*. Je vous remercie.

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous rassure, je ne suis pas en train de lire des SMS en vous parlant, mais j'ai oublié ma feuille.

RIRES

Enfin c'est-à-dire qu'elle est arrivée dans la mauvaise pile avant de partir, ce qui fait que mon collègue Curty m'a prêté son portable. Je vous remercie.

Le PLR constate que le budget 2015 révisé a été tenu, tant au niveau des recettes qu'au niveau des coûts, ce qui est une maigre consolation. Il convient de prendre en considération que c'est le résultat opérationnel qui est le vrai résultat de l'exercice, à savoir CHF 11'100'000.- de déficit. Voilà

ce qui arrive quand on se contente de tourner à zéro en période de beau temps.

Nous nous trouvons devant une nouvelle législature et, au moins, il n'y a pas à discuter longtemps pour savoir ce que nous avons à faire : trouver CHF 8'000'000.- d'économies structurelles. Le défi est énorme, mais il faut entreprendre une chose après l'autre, comme le fait le Conseil communal depuis une année. Saisir toutes les opportunités de faire aussi bien, voire mieux, avec moins, c'est-à-dire en augmentant l'efficacité des moyens engagés. Il faut restructurer la Commune, fusionner des services, créer des synergies, collaborer avec les Communes qui nous entourent en allant jusqu'à mettre en commun certains services avec elles, si c'est opportun de le faire.

On ne peut pas simplement se dire que ça passera et qu'il faut attendre qu'une meilleure conjoncture revienne, ou qu'on va peut-être modifier la répartition des impôts entre l'Etat et les Communes, ou entre les Communes. Car alors, le cas échéant, ces améliorations seront entièrement utilisées pour combler le déficit structurel, et nous n'aurons toujours pas un franc pour réinvestir dans des projets utiles à la population.

Il faut aussi donner envie aux collectivités, aux entreprises, aux personnes qui nous entourent et qui ont à faire avec nous, comme l'a dit le représentant de l'UDC, de s'établir chez nous, d'entreprendre chez nous, d'investir chez nous. Nous en aurons aussi besoin et nous devons faire envie. Nous devons amorcer des dynamiques où nous prenons en charge, nous devons faire envie, aussi parce que nous aurons probablement besoin de partenariats publics-privés pour entreprendre des chantiers qui nous sont chers : la piscine, le zoo-musée, par exemple. Nous devons mettre les comptes à zéro, justement pour être en mesure, lorsque le beau temps reviendra, de générer des marges et réinvestir.

C'est ce qu'attend la population. Elle a compris que tout le monde allait devoir faire des efforts. La grogne de départ est passée et les chauds-fonniers sont prêts. Les jours meilleurs n'arrivent pas par eux-mêmes, c'est à nous de nous les construire. Ce travail a déjà commencé, poursuivons-le. En avant !

M. Pierre-Yves Blanc, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme annoncé en commission financière, les Verts acceptent les comptes 2015, ne voyant pas comment faire autrement.

Le changement de système comptable avec MCH2 permet d'adoucir quelque peu le rouge vif du déficit par une réévaluation de la valeur de nos bâtiments publics. Comme plusieurs groupes l'ont déjà dit, cette carte joker n'est jouable qu'une seule fois.

Le Conseil communal a commencé un important travail de réflexion et de réorganisation des services avec, la plupart du temps, le non-remplacement des collaboratrices et collaborateurs partants afin de viser le

meilleur service au meilleur coût. Et nous l'en félicitons. Cette pratique a ses limites, elle crée de l'incertitude et de la démotivation dans les équipes et nous attendons de nos futurs conseillères communales et conseillers communaux qu'ils stabilisent la situation et ne reviennent plus avec des retenues salariales sur le personnel communal.

Les futurs membres de notre législatif et de notre exécutif ont au moins l'avantage de connaître l'état problématique de nos rentrées financières, plombées par les changements de règles du Conseil d'Etat. Elles connaissent aussi les risques de remboursements encore plus élevés d'anciens emprunts liés au cours de l'euro. Elles connaissent les difficultés dans lesquelles se débattent nos industries et nos commerces pourvoyeurs d'emplois et de rentrées fiscales.

Les Verts sont conscients de cela, ils continuent de penser que la répartition des impôts des personnes morales, voulue par le Conseil d'Etat, est inéquitable et ils s'engagent à le répéter, à le marteler. Les Verts sont prêts à prendre leurs responsabilités dans les efforts nécessaires à la traversée d'années difficiles et à amener des projets mobilisateurs sans être trop onéreux.

Nous restons convaincus que les progrès sociaux liés au respect de notre environnement, et le rayonnement de notre ville peuvent se poursuivre, même avec des moyens plus modestes.

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste a pris connaissance du rapport sur les comptes 2015 et salue d'emblée le travail extraordinaire effectué par le Conseil communal et ses services pour nous soumettre des comptes 2015 d'une part, conformes au budget 2015 révisé dans l'urgence et déjà très serré, et, d'autre part, qui présentent une situation financière complètement différente de celle qui était la nôtre dans les comptes 2014.

En effet, les comptes 2014 laissaient présager le pire, notamment une mise sous tutelle et une augmentation d'impôts. Mais grâce à de nouvelles normes comptables qui nous permettent de procéder à des réévaluations de nos immeubles et de nos biens mobiliers de valeur, notre fortune a retrouvé un lustre inespéré et un second souffle. Par exemple, nos œuvres et nos collections artistiques ont aujourd'hui une vraie valeur comptable estimée selon MCH2 à environ CHF 60'000'000.-. Au-delà de donner aux comptes une autre dimension, cette valorisation de nos biens culturels va permettre de les protéger des vellétés de certains élus de vendre les bijoux de famille pour améliorer les comptes, puisque leur valeur comptable est maintenant intégrée à notre fortune, qu'ils soient vendus ou non. Mais attention, cette nouvelle fortune ne doit pas occulter les efforts qui doivent encore être fournis. Nous y reviendrons.

Attardons-nous d'abord un instant sur la forme des documents qui nous sont présentés. Nous relevons avec plaisir l'effort de didactique porté

sur la présentation du rapport à l'appui des comptes, qui est plus lisible. Nous soulignons également l'intérêt et la clarté qu'apportent les tableaux présentant les flux de trésorerie. C'est aussi quelque chose de nouveau, qui permet de mieux percevoir certains chiffres à travers le compte de résultats condensé et détaillé par fonction. Il en va de même pour les investissements.

Quant au rapport de gestion, nous notons que les services se sont améliorés pour ce qui est de son contenu et de son homogénéité, en particulier le service de la jeunesse, qui avait été critiqué l'année passée. Par contre, pour le SEO, force est de constater que le copier-coller a fonctionné un peu trop facilement et échappé aux chefs de services et de dicastère. C'est par exemple flagrant en page 183 concernant les camps de ski, lorsqu'on nous parle des camps de 2013.

Regardons maintenant le contenu des rapports et des comptes 2015. Sur le fond, les comptes 2015 sont bons par rapport au budget 2015 révisé, puisqu'une économie de CHF 2'700'000.- a été réalisée alors même que le budget révisé est intervenu tardivement et qu'il était très serré.

Nous remercions ici tout particulièrement les dicastères du conseiller communal Théo Huguenin-Elie et de la conseillère communale Sylvia Morrel dans lesquels les plus grandes économies ont été réalisées. Nous encourageons les autres conseillers communaux à appliquer les mêmes critères que leurs deux collègues cités afin qu'un sentiment d'inégalité des efforts ne naissent pas au sein de l'administration.

Cela nous permet ici de remercier tout particulièrement le personnel communal pour les sacrifices consentis et encore à consentir. Qu'ils soient toutes et tous vivement remerciés.

Cependant, alors que les recettes fiscales avaient été prudemment estimées, elles reculent encore de CHF 1'500'000.- par rapport au budget révisé. De plus, si des économies ont certes été réalisées, nous sommes encore très loin d'une situation rassurante sur nos comptes de fonctionnement puisque les charges ne sont pas couvertes par les impôts.

Malgré cette situation difficile, il faut relever que nous avons réussi à investir plus de CHF 25'000'000.- en 2015, notamment sur des crédits déjà engagés pour réaliser de beaux et grands projets comme, je le rappelle, la rénovation de la Salle de Musique, la nouvelle place de la gare, le bâtiment Collège 11, l'ascenseur de la Promenade, le Musée des beaux-arts, ainsi que les serres horticoles.

C'est alors que les sirènes de la droite en campagne électorale vont résonner. Elles ont déjà résonné ce soir et elles vont résonner durant les semaines à venir. Vous avez entendu et vous entendrez encore que la Ville vit au-dessus de ses moyens, mais vous n'aurez pas de propositions concrètes d'économies. L'UDC vient de nous dire que les dépenses et les subventions étaient utiles, mais qu'il faut faire des choix. Lesquels, Messieurs ?

La gauche se réjouit des futures propositions de la cheffe des finances pour réduire la dette autrement que par des artifices comptables ou des non-remplacements après des départs en retraite.

Quand on est à l'os, que peut-on encore supprimer ?

Vous entendrez également, vous l'avez d'ailleurs déjà entendu ce soir, que la gauche dépense sans compter, mais comme durant la législature qui s'achève, la droite oubliera de vous dire qu'elle a voté tous les crédits précités qui lui ont été soumis, tout comme les gros crédits qui ont concerné la piscine des Mélèzes et le zoo-musée du Bois du Petit Château, même si les projets ont ensuite été intelligemment gelés par le Conseil communal de gauche. En fait, les seuls gros crédits que la droite a refusé alors que la gauche les acceptait n'ont pas été réalisés en raison de la crise financière. Il est donc impossible d'accuser la gauche du Conseil général d'avoir dépensé plus que la droite, c'est faux.

Durant cette session et durant les prochaines semaines de campagne électorale, vous entendrez encore à tout va que la droite, notamment le PLR, est en train de redresser la barre et est la solution à tous nos problèmes. Il est et il sera alors bon de leur rappeler que le budget 2015 révisé est principalement l'œuvre du conseiller communal socialiste Théo Huguenin-Elie et non celui du PLR qui n'était alors plus représenté au Conseil communal.

Il faudra aussi leur dire que ces douze dernières années, la droite nous a fourni suffisamment d'élus décevants, d'affaires marquantes et de débandades pour qu'il soit inutile de vous les rappeler ce soir.

M. Daniel Musy, Président : M. Jobin, je vous prie d'accélérer parce que vous avez dépassé vos cinq minutes.

M. Patrick Jobin, PS : Je termine. Assez parlé de la droite, regardons à notre gauche où vous entendrez que le Canton a spolié nos impôts sur les personnes morales et qu'il faut aller les récupérer.

Nous partageons avec la gauche de la gauche idéaliste et parfois un peu utopique que "*Un canton un espace*" ne peut pas se réaliser autrement que par une répartition équitable et sociale des impôts, mais nous ne sommes pas dupes. Ce n'est pas en criant plus fort que les autres que nous allons récupérer nos recettes. Il y a beaucoup trop de gagnants et pas assez de perdants dans cette réforme. Donc nous nous battons également aux côtés de la gauche de la gauche pour aller récupérer ces recettes, mais, solidaires et responsables, nous allons également examiner toutes les propositions d'économie de la droite.

Il y a encore beaucoup de travail, mais nous sommes sur le bon chemin. Et je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'est assez étonnant, finalement, d'écouter le représentant du parti socialiste nous dire à quel point cette méchante droite fait sa campagne électorale alors qu'on a plutôt l'impression, devant un public vide, que le parti socialiste faisait sa campagne électorale en encensant bien maladroitement finalement, parce qu'il n'en a pas besoin, le Président du Conseil communal en oubliant que le Conseil communal est finalement un collège.

Allez nous dire qu'avec la gauche de la gauche, ils vont aller se battre auprès du Canton. Vous avez un accès direct, vous, membres du parti socialiste, à cette gauche majoritaire à 60% au Conseil d'Etat, qui spolie à peu près tout ce qui nous reste. C'est juste. Vous aviez un accès direct aussi sur celui qui a été l'artisan – et Karim Boukhris a raison, c'était un accord large qui passait de la droite au parti socialiste – de cette réforme de la fiscalité que vous semblez aujourd'hui un peu décrier, mais pas trop quand même, parce qu'on a cru comprendre ça et là que tout n'était pas rose dans l'unité du PSN en matière fiscale et en matière hospitalière. En terme de campagne électorale et de critique de la droite, on aurait pu faire mieux, vous avez raison.

Tout ça pour expliquer que finalement, l'examen des comptes, c'est l'examen d'une photo. Une photo figée au 31 décembre 2015, sur laquelle on a peu de marge de manœuvre. Et les propos qu'on a entendu, ce sont des propos qu'on doit entendre dans un budget, mais pas sur les comptes. C'est une photo qui nous montre CHF 5'700'000.- de déficit, ce sur quoi nous pouvons dire "*c'est bien*", "*c'est pas bien*", "*c'est mieux*", mais surtout ce sur quoi nous devons nous dire "*on a tiré toutes les cartouches qui nous restaient*". Parce que cette photo, si elle n'avait pas été un peu photoshopée par des artifices, elle serait, cela a été dit, de CHF 11'000'000.- de déficit.

Trois facteurs principaux permettent d'avoir effectué ce toilettage informatique ou sur papier, on a bien aimé l'expression. C'est la réévaluation, mais on ne pourra plus la faire. Ce sont les mesures sur le personnel, mais je crois que vous ne pourrez guère aller plus loin en terme de mesures salariales. Et c'est quelque chose qui s'annonce encore répétitif, à tout le moins quelques années, la diminution de la fiscalité. En terme de personnel, c'est assez symptomatique d'entendre mon préopinant remercier, je cite "*les collaborateurs de l'administration pour leurs sacrifices*". Croyez-moi, les collaborateurs de l'administration n'ont fait aucun sacrifice. On leur a imposé des sacrifices. Enfin, vous leur avez imposé des sacrifices. Il est temps, en campagne électorale, d'avoir le courage de l'assumer.

S'agissant des photographies, voyez-vous, l'avantage de Photoshop, c'est de pouvoir enlever les bourrelets, et ça on peut le faire chaque année avant les vacances d'été, ou après les vacances d'été si on n'a pas réussi à faire Photoshop. On ne va plus faire Photoshop sur le personnel, on ne pourra plus faire Photoshop sur la réévaluation, et on ne pourra surtout pas

augmenter les recettes fiscales, dont on sait qu'elles vont continuer de diminuer. C'est d'autant plus inquiétant que le budget 2015 révisé nous permettait déjà d'avoir une certaine vista sur les charges de l'administration entre le 1^{er} janvier et l'établissement du budget 2015 révisé. Ce qui est inquiétant, c'est que les comptes 2015 présentent sur certains postes des écarts assez importants, on y reviendra dans la discussion de détail, Monsieur le Président, si vous le permettez. Et c'est inquiétant de constater des écarts importants sur les comptes 2015 d'un budget 2015 révisé sur lequel on avait déjà la mainmise. Et peut-être que là, il y aura des pistes à suivre plutôt que de parler de sacrifices, de campagne électorale.

Je vous remercie. Nous accepterons toutefois les comptes 2015, en félicitant l'ensemble du Conseil communal.

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste pour vous rappeler que la répartition des impôts des personnes morales entre le Canton et la Commune, si aujourd'hui elle devait être changée, devrait passer devant un Grand Conseil qui est largement à droite. C'est pour ça que nous nous allions à gauche pour changer cela, avec les moyens que nous avons.

Concernant l'hôpital, le représentant du NPL semble avoir pris comptant une position du PSN sans tenir compte de l'opposition qui a été menée par le PSMN au sein même du congrès qu'il évoquait. Donc on ne peut pas ici dire que le PSMN a lâché un hôpital, puisqu'il se bat pour cet hôpital depuis plus de dix ans, au contraire d'autres.

Bien sûr, les comptes sont une photographie, un bilan. Mais les comptes mènent au budget. Sans comptes, sans bilan, on ne peut pas construire le budget suivant, Messieurs-dames. C'est impossible.

Ensuite, on nous accuse de ne pas assumer les coupes que nous avons fait subir à l'administration communale, aux employés communaux. C'est tout simplement faux. Nous l'avons voté, nous l'avons discuté avec les syndicats, et nous avons voté des mesures qui étaient sociales en impactant le moins possible les petits revenus et en étant progressifs. Les personnes qui, ici, ne veulent pas assumer ces sacrifices et ne veulent pas assumer les coupes sont ceux qui ont refusé ces mesures sur les salaires. Merci de votre attention.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne va pas entrer dans cette discussion de partis de gauche, de droite, qui s'envoient un certain nombre de choses. On va essayer de ramener la discussion à nos comptes, tout simplement, parce que c'est finalement l'objet de la discussion de ce soir.

J'aimerais tout d'abord vous dire que le Conseil communal vous remercie de bien vouloir accepter les comptes 2015. Il est vrai que les

comptes ne suscitent généralement pas un grand débat, car ils sont le reflet de la réalité. Ce sont de nouvelles règles que nous avons aujourd'hui mis en place et ces comptes ont été contrôlés par un organe de révision. Vous avez reçu le rapport de PWC, donc ces comptes, comme vous ne les jamais eus, ont été contrôlés avant de vous être soumis. Donc ils sont tout à fait en ordre.

Les services de la Ville, et plus particulièrement le service des finances, ont eu beaucoup de travail pour finaliser ce bouclage en appliquant toutes les règles de MCH2. Passablement d'heures supplémentaires ont dû être faites pour présenter tous les documents qui vous ont été remis et qui sont, pour bon nombre, nouveaux. Il s'agit d'un travail précis, rigoureux, respectant la directive sur les finances votée par votre Conseil.

A plusieurs reprises, la presse a parlé d'artifices comptables. Aujourd'hui, j'entends des comptes papier. On y met toutes sortes de termes. Je pense que ça n'est pas correct. Le Conseil communal se porte en faux devant de telles déclarations, qui sont infondées. Bien au contraire, chaque poste du bilan a été analysé pour s'assurer qu'il représente la vraie valeur, tant pour les biens que pour les dettes. La Ville a appliqué la loi, et cette loi n'est rien d'autre que ce que pratiquent depuis longtemps les entreprises en Suisse. Nous avons retrouvé de grosses valeurs qui existent bien, mais qui avaient été amorties auparavant, peut-être d'une manière excessive, mais en appliquant la loi en vigueur auparavant.

Par obligation, nous avons dû travailler plus vite que les autres Communes de ce canton, afin d'éviter une hausse massive du coefficient fiscal. Avec une fortune en 2014 de CHF 16'500'000.- à laquelle il faut enlever le déficit des comptes 2015 de CHF 5'800'000.- et le déficit budgété 2016 de CHF 17'500'000.-, nous nous retrouvions avec une fortune négative de CHF 6'800'000.-, ce qui n'est pas admis par le Canton. Dès lors, nous avons travaillé activement au règlement des finances de la Ville, ainsi qu'au bouclage, qui devait être conforme au règlement. Nous y sommes arrivés, mais ce n'était pas évident. Un travail de fond a été réalisé par le service des finances et plus particulièrement par Mme Aeschlimann, notre future cheffe du service des finances dès le 1^{er} juin 2016. Il a fallu démontrer à PWC que toutes les valeurs au bilan étaient exactes, ceci dans un délai très court, puisque tout devait être près à fin avril. Il a fallu obtenir aussi l'aval du chef du service des communes et du Conseil d'Etat sur un certain nombre de points, notamment la provision Depfa et quelques valorisations en-dessous de la valeur incendie des bâtiments, comme par exemple les abattoirs de la ville.

Aujourd'hui, le Conseil communal a le sentiment qu'il a assaini tout ce qui devait l'être. Il espère ne plus avoir à gérer de mauvaises surprises qui proviennent du passé.

Je ne vais pas vous faire une présentation complète, Mme Blum en a parlé, mais je me suis dit que je vous avais déjà tout expliqué en commis-

sion financière, en sous-commission, que la presse a déjà eu un compte-rendu détaillé de nos comptes, que vous avez reçu le résumé de nos comptes, donc je pensais que je n'allais pas encore allonger la soirée en vous présentant à nouveau le détail de tous nos comptes. Mais c'est vrai que si vous regardez en détail, nous avons des résultats vraiment intéressants au niveau du personnel, bien que nous ayons quand même eu des réductions de fiscalité, nous avons quand même pu maîtriser ce budget. On voit qu'il y a des efforts partout. On ne peut donc pas dire que c'est juste du cosmétique, des arrangements, ce n'est pas vrai. Et puis, effectivement, nous ne pourrions pas pratiquer cette opération plusieurs fois, mais en même temps, vous le savez bien en ayant voté le règlement sur les finances de la Ville que nous ne pourrions pas nous permettre d'aller en-dessous. Nous avons un règlement qui fixe que dès l'instant où nous atteignons une fortune de CHF 40'000'000.- et que nous passons en-dessous, nous devons commencer d'amortir les déficits futurs. Nous n'allons donc plus jamais nous retrouver dans une situation pareille. Nous devons prendre des mesures avant que nous nous retrouvions dans une telle situation. Je crois qu'on n'a pas trop de soucis.

J'ai l'impression que le Conseil communal est bien plus optimiste que vous. Nous sommes convaincus que nous allons y arriver. Nous sommes convaincus que nous allons pouvoir réduire encore nos charges de CHF 4'000'000.- pour le budget 2017, mais d'une manière intelligente. Non pas au détriment du personnel, non pas en vous imaginant qu'on va le faire travailler deux fois plus vite. Ce n'est pas du tout comme ça que le Conseil communal travaille. Nous essayons de modifier un certain nombre de choses, de voir si tout est utile, de faciliter le travail, d'informatiser s'il le faut. C'est dans ce sens-là que nous allons réformer notre administration et pouvoir faire des économies. Mais nous sommes, à mon avis, je parle pour le Conseil communal, plein de courage. Nous y croyons, nous avons la volonté d'y arriver, et je vous garantis que nous y parviendrons tous ensemble. Mais il ne faut pas simplement vous dire *"On ne peut rien faire, et en plus c'est le Canton."* On entend polémiquer aujourd'hui sur des mesures du Canton. Vous n'êtes peut-être pas contents, ce n'est pas juste, OK, mais ce sont des discussions qu'il faut avoir au Grand Conseil. Ici, nous devons travailler avec nos moyens. Je ne dis pas qu'il ne faut pas intervenir au Grand Conseil, mais ce n'est pas vraiment l'objet de ce Conseil ici. Donc ne mélangeons pas tous les rôles, ici nous travaillons à la Ville et nous essayons de faire le mieux possible pour notre Ville. Voilà, je vous remercie.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans ce second tour de parole, j'ai deux-trois précisions sur mon terme de "papier". Je dis qu'on a réévalué du patrimoine administratif. Qu'est-ce que c'est ? Ce sont des écoles, c'est une caserne de pompiers et

tout. On a dit que ce n'est plus la valeur qui était dans nos comptes, c'est une valeur supérieure. Cet argent-là, je l'appelle argent de papier parce que je doute que le 11 juin, lorsque nous aurons à payer les intérêts Depfa, la banque Depfa accepte des terrains de foot en paiement, moyennant le fait qu'ils aient été augmentés à leur valeur. C'est une réserve de papier parce qu'elle est fixée par le Grand Conseil, qui dit qu'un immeuble, au patrimoine administratif, doit être évalué à 70% de la valeur incendie. Si demain, et je l'ai déjà dit lors de la dernière séance, le Grand Conseil décide que ce n'est plus à 70% maximum mais 50%, notre fortune aura fondu comme neige au soleil. C'est en cela que je voulais dire que c'était une fortune de papier.

Mise à part ça, je n'ai pas tellement eu de réponses aux questions que j'ai posées au Conseil communal. Je voulais savoir si le Conseil communal partageait l'avis de la cheffe de dicastère en ce qui concerne la répartition entre fonctionnement et investissement entre l'impôt des personnes morales et physiques.

Et puis il est clair que les discussions sur l'imposition des personnes morales sont aussi quelque chose qui a été voté par le peuple. Si la Ville de La Chaux-de-Fonds, si ce Conseil ne peut pas intervenir auprès du Canton pour demander une révision notable et forte de cette imposition des personnes morales, je crois que le Conseil d'Etat ne va pas se sentir appelé à faire quoi que ce soit. C'est clair qu'ici, dans cette salle, il y a des députés et rien ne les empêche d'intervenir directement au Grand Conseil, mais je crois que nous-mêmes, en tant qu'institution, nous pouvons intervenir et nous adresser au Conseil d'Etat pour que cette imposition des personnes morales soit modifiée. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au niveau des personnes morales, le travail est en cours. Le chef du département des finances au Canton y travaille. Il est en train de revoir complètement les répartitions des personnes morales. Les collectivités vont être bientôt consultées, j'ai eu une séance la semaine passée là-dessus. Le Conseil d'Etat se rend bien compte qu'il y a quelque chose qui ne joue pas. Il n'est pas forcément content de voir que des petits villages du bas du canton baissent leurs impôts, alors que nous, on a moins. Tout le monde s'en rend compte, on y travaille. Malheureusement, les choses ne se passent pas très vite, mais le travail est en cours.

Maintenant, vous m'interpellez, ou vous interpellez mes collègues, je ne sais pas. Mais au niveau des personnes physiques et des personnes morales, personnellement, je pense que c'est la situation idéale. Si on arrive à gérer notre collectivité avec les impôts des personnes physiques, on est beaucoup moins tributaire de la crise et si on peut disposer des impôts des personnes morales pour faire des projets, et bien quand les personnes

morales vont un petit peu moins bien, on renonce à quelques projets mais la maison n'est pas en péril, alors que si tout va bien, on a l'opportunité de faire quelque chose de concret, on peut avancer comme ça. Mais si on compte sur les rentrées des personnes morales systématiquement et que celles-ci dépendent de la conjoncture, on a toujours le risque de se retrouver dans cette situation. Alors ça, c'est un idéal. On ne va pas y arriver comme ça facilement. Il faut augmenter nos contribuables en ville de La Chaux-de-Fonds si on veut pouvoir faire ça. Mais à mon avis, c'est la situation idéale, oui.

M. Daniel Musy, Président : Si la parole n'est plus demandée, nous allons passer tantôt en revue les différents services, regroupés dans les huit chapitres allant de 100 à 800. La parole sera donnée aux collègues qui auront des questions sur un service et à la fin d'un chapitre, le conseiller ou la conseillère communale responsable du dicastère répondra.

Mais avant de passer à cette partie-là de notre séance, je vous propose une courte pause de 10 minutes.

PAUSE

M. Daniel Musy, Président : Mesdames, Messieurs, nous poursuivons notre discussion en vous remerciant de votre bienveillance sur les quelques minutes que nous avons pris pour discuter dans le cadre du Bureau.

Nous allons prendre chapitre par chapitre les différents services, et celles et ceux qui veulent intervenir lèvent la main et je leur donnerai la parole.

Administration générale

122 – Service de l'économie

M. Oguzhan Can, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Au poste 122, le parti socialiste se demande tout simplement ce qu'il en est et ce qu'il adviendra des JMH. Merci.

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil général a accepté ce soir le règlement de la commission économique. Le Conseil général a accepté un amendement du Conseil communal qui disait que le secrétariat est assuré par le chef du service de l'économie. L'amendement du Conseil communal traçait "*le chef du service de l'économie*". Parce que le Conseil communal voulait que le secrétariat soit assuré par le service. C'est l'amendement 1 qui a été accepté.

Juste après, le Conseil général a accepté l'amendement des Verts qui introduit "*le secrétariat est assuré par le ou la chef de service*". Le Conseil communal est-il attentif aux amendements qui nous sont soumis ?

150 – Transports

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Sait-on si et dans quel délai la ligne ferroviaire du Mont-Sagne pourra être remise en service ?

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour les JMH, Journées de la Métropole Horlogère, en fait le nom a été changé, ça s'appelle Rendez-vous de la Métropole Horlogère. Et aujourd'hui, cette association est en liquidation. Tout va être liquidé le 23 mai. Cette association n'a jamais trouvé les fonds pour faire démarrer ce système, et aujourd'hui, il nous reste ce qu'on appelle la Journée du Patrimoine Horloger, qui s'appelle aujourd'hui Biennale du Patrimoine Horloger, parce qu'on s'y perd un petit peu dans ces mots qui se ressemblent. Et ça, ça existe toujours, mais c'est une Biennale. Il existe encore la Journée du marketing horloger, mais ça, c'est organisé par les privés, ce n'est pas la Commune qui intervient. Mais le Rendez-vous de la Métropole Horlogère disparaît.

M. Hainard, vous avez raison, on n'a pas été assez attentif. On a juste été d'accord de changer "*le ou la*", mais il ne faut pas changer le bout de l'amendement. Donc il faudra un peu composer...

M. Frédéric Hainard, NPL : L'arrêté est voté !

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Non, parce qu'il n'a pas encore été complètement rédigé. Mais l'amendement des Verts portait juste sur "*le ou la*", et c'est tout. Donc on est bien d'accord que c'est l'amendement du Conseil communal auquel on fait une petite modification. Donc au fond, on aurait dû proposer un sous-amendement de l'amendement du Conseil communal pour faire juste. Mais je crois que puisqu'on est encore tous là, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je pense qu'on devrait faire valider ce petit changement.

M. Daniel Musy, Président : Je pense que c'est la bonne solution.

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que c'est très clair, tout le monde a voté l'amendement des Verts dans l'idée de voter le caractère épïcène du texte, et pas le texte lui-

même. Je pense qu'on peut se passer d'un vote supplémentaire, je crois que dans l'esprit de tout le monde, c'était clair. Après, si ce petit détail technique fait qu'il faut revoter, à la limite pourquoi pas, mais je ne pense pas que ce soit très très utile. Je vous remercie.

M. Daniel Musy, Président : Je me permets de signaler que lorsque j'ai présenté l'amendement des Verts, j'ai dit que c'était un amendement cosmétique, qui parlait du problème de la formule épïcène. Donc j'estime que là, on peut faire confiance à l'administration pour entrer dans la logique de cet amendement.

M. Oguzhan Can, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Madame la conseillère communale nous a précisé que l'association des JMH, qui a changé de nom, avait été liquidée. Je souhaiterais savoir si le Conseil communal, conformément à ce qui a été prévu, a alloué une somme aux JMH, et si oui, combien. Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal allouait une somme si les Rendez-vous de la Métropole Horlogère trouvait les fonds. Et ils ne les ont pas trouvés. Donc le Conseil communal n'a pas versé.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La ligne du Pont-Sagne a dû être fermée, vous avez suivi ces péripéties par presse interposée, de manière assez précipitée parce qu'il y a plusieurs dizaines de passages à niveau qui ne sont pas du tout aux normes et l'OFT ne peut pas admettre des passages à niveau sur lesquels il n'y a parfois pratiquement aucune visibilité. Même s'ils sont très peu utilisés, ils le sont essentiellement par des agriculteurs pour se rendre dans leur domaine.

Dans un premier temps, l'entreprise de transports TransN a décidé de manière urgente la fermeture de la ligne pour assainissement. Aujourd'hui, l'entreprise de transports TransN, en bon partenariat avec le service cantonal des transports, étudie dans quelle mesure il est possible d'amener des solutions urgentes pour les passages à niveau les plus dangereux et également des mesures provisoires afin de pouvoir rouvrir la ligne dans les plus brefs délais pour ensuite planifier les mesures à prendre qui sont plus fondamentales sur un délai plus long. Aujourd'hui, malheureusement, je ne peux pas vous en dire plus, mais je pense que la démarque qui est en train d'être menée par TransN et par le service cantonal des transports est une démarche tout à fait raisonnable.

Immeubles

201 – Bâtiments divers d'utilité publique

M. Marc-André Oltramare, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Dans le cadre de la commission culturelle, je me suis posé la question, j'ai posé la question et on m'a donné réponse : en plus des subventions culturelles qui étaient données à grand nombre d'institutions, j'ai posé la question sur la location des salles, particulièrement celle du Théâtre, celle de Musique, et nos salles. Et plus tard, j'ai reçu la réponse, par les bâtiments, donc 201. J'ai reçu qu'un grand nombre de journées, de soirées étaient mises à disposition, avec une subvention supplémentaire importante avec les locations de salle. Et je ne les vois pas apparaître comme une subvention à ces institutions. Alors ça devrait peut-être apparaître comme une subvention supplémentaire aux différents agents culturels. Là, par exemple, pour l'année 2015, pour la Salle de Musique par exemple, c'est plus de 14 soirées, pour le Théâtre aussi. Donc ce sont des sommes qui deviennent importantes, qui sont rajoutées en tant que subventions aux agents.

Alors pour plus de clarté, je pense que c'est quelque chose qui devait apparaître. Merci.

205 – Forêts

M. Christophe Ummel, PLR : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On peut lire dans le rapport de sous-commission, sous le chapitre Forêts, qu'une forêt a été achetée au Chemin Blanc, ce qui contrarie d'ailleurs au passage le PLR, qui pense que la Commune a suffisamment de missions comme cela sans encore s'étendre à la sylviculture, mais enfin, c'est son avis propre.

La question que nous avons, c'est : quel est le prix de cette forêt, dans l'absolu et au mètre carré, et quel est l'état de la réserve forestière qui a probablement servi à acheter cette forêt ? Merci.

212 – Parkings

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Cela concerne le parking de la Halle Volta. On peut lire dans le rapport de sous-commission en page 8 que la barrière a été remplacée pour CHF 26'000.-. Or, il n'y a actuellement plus de barrière du tout. Et le panneau lumineux à la rue Jardinière qui est censé indiquer le nombre de places libres dans ce parking ne fonctionne pas.

230 – Bâtiments industriels

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ce n'est pas forcément le 230, en fait on ne sait pas où poser cette question. Mais c'est assez simple. Nous avons appris dans l'Impartial aujourd'hui que le Conseil communal avait vendu la ferme des Arêtes, dont acte. Nous avons appris lors d'un débat mercredi passé que le Conseil communal avait vendu cette fois la halle de la Poste.

Le Conseil communal peut-il nous dire en quelques chiffres le montant total des valeurs des biens acquis avant réévaluation et le montant total de ces mêmes biens vendus avant réévaluation aussi, pour savoir si le courtage ou l'activité de courtier dans laquelle s'est lancée le Conseil communal nous a rapporté de l'argent ou nous a fait perdre de l'argent. Si oui, quel montant ?

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La question de M. Oltramare concerne uniquement le Théâtre et la Salle de Musique, c'est uniquement de ces deux salles qu'ils s'agit, complexe dont la Ville est copropriétaire. Les gratuités qui sont, sur le forfait de location uniquement, octroyées par la Ville, sont le résultat d'une convention qui a été signée de la fusion des Salles de Musique et Théâtre et du TPR, pour donner naissance à Arc en Scène, et en lien avec la rénovation du Théâtre. La Ville dispose par convention de la possibilité d'octroyer vingt gratuités de forfait de location sur le Théâtre et vingt sur la Salle de Musique. Je comprends le raisonnement, mais ce n'est donc pas la Ville qui subventionne directement une activité, c'est dans le cadre d'une convention signée avec ce partenaire qui est Arc en Scène, avec lequel nous partageons la propriété de ces lieux, que nous pouvons octroyer ces gratuités.

On a un dispositif identique, par exemple, avec la salle de Ton sur Ton, où je n'ai plus le chiffre en tête, mais je crois qu'on a aussi dix, quinze, une vingtaine de gratuités qu'on peut accorder pour un certain nombre d'activités, c'est aussi traité dans une convention. Cette convention avait été signée, certains s'en souviendront ici, moi je m'en souviens avec émotion parce que c'était ma première séance des comptes, au début de l'année 2006, ça avait été une séance un petit peu tendue. Et la Ville avait soutenu financièrement l'achat et l'équipement des locaux de Ton sur Ton, et en contrepartie, dans une convention, la Ville avait obtenu la possibilité d'octroyer les forfaits de location.

Cela dit, et comme on l'a mentionné dans la commission culturelle, c'était très très bien, qu'on puisse vous communiquer comment sont utilisés ces forfaits de location. Je pense que c'est quelque chose qu'on peut inscrire dans la durée et veiller à ce que chaque année, ce document vous soit transmis, en tout cas à la commission culturelle.

En ce qui concerne la question de M. Ummel, alors ce n'est effectivement pas un scoop pour moi d'apprendre que le PLR était peu favorable à l'achat de cette forêt. Effectivement, le Conseil communal, après avoir monté un rapport, saisi les commissions concernées, obtenu des préavis positifs, certes pas unanimes mais positifs tout de même, a conclu cette transaction. Cette parcelle de forêt, qui est effectivement du côté du Chemin Blanc, a été achetée pour le prix qui avait été annoncé bien sûr à la commission. Pour une surface de 46'693 m², nous avons payé CHF 58'366.25, soit CHF 1.25 le mètre carré.

Et le solde des deux réserves forestières, il y en a une très importante et une qui est particulièrement affectée à l'espace de la forêt de la Sommaille qui n'est que de quelques milliers de francs. Le solde de ces deux réserves forestières, dont l'utilisation est régie de façon extrêmement stricte par le droit cantonal, on peut les utiliser par exemple pour acheter de la forêt, mais on doit vraiment les utiliser pour acheter ce pourquoi elles sont prévues. Le montant total de ces deux réserves se monte à CHF 187'666.15 au 31 décembre 2015. C'est d'ailleurs une information qui figure en page 278 du rapport des comptes.

Voilà pour les deux questions.

M. Marc-André Oltramare, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci, j'imaginai comme ceci la réponse, et il n'y a pas forcément d'opposition là-dessus. Mais ça représente une subvention supplémentaire qui peut être même injuste pour certains agents.

Si je prends le cas d'Evaprod, elle représente bien plus que ce qui est donné dans le cadre de la subvention publique et annoncée de CHF 15'000.-. Parce qu'ils gagnent sur la vente des billets, ils gagnent sur plein de choses, puisque la salle leur est offerte. Mais à un moment, ça n'apparaît pas, et on dira "*Ah, ben tient, on soutient peu*". Cette subvention, pour moi, reste une subvention ou un don, et ça devrait apparaître comme mise à disposition à bien plaisir de nos salles pour certains agents. Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant le parking Volta. Malheureusement, la barrière du parking Volta, depuis la construction de ce parking, a subi du vandalisme à plusieurs reprises. Il s'agissait sans cesse de la réparer. Ici, elle n'était plus réparable et on a décidé de changer de système. On est passé à un système à horodateur en libre accès, pour une somme de CHF 18'000.-. Quant au panneau lumineux de comptage des places vides, il est déconnecté, puisqu'en fait ce système-là ne pouvait fonctionner qu'avec la barrière. Voilà l'explication que je peux vous donner. C'est le SDP qui, régulièrement, passera pour vérifier que les utilisateurs du lieu ont bien utilisé l'horodateur à cet effet.

Concernant la ferme des Arêtes, j'aimerais faire remarquer que la vente impactera les comptes 2016. Pour savoir à quel montant avait été acquis à l'époque la ferme des Arêtes, il s'agirait de faire une recherche, parce que c'est quelque chose qui s'est perdu dans les limbes de l'histoire. Il s'agirait de faire une recherche, mais j'aimerais remarquer que l'évolution des prix à la consommation et le caractère tout à fait anecdotique des montants rend vraisemblablement l'exercice peu pertinent. Cela dit, si le NPL souhaite que nous fassions cette recherche, qui n'est pas extraordinairement compliquée non plus, nous pourrons le faire.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour répondre à M. Hainard, je lui dirais qu'il faut ouvrir son livre à la page 16.

M. Frédéric Hainard, NPL : C'est comme les amendements.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Pourquoi ?

M. Frédéric Hainard, NPL : Comme ça.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : A la page 16, en haut, vous avez la liste de toutes les ventes que nous avons faites, avec les pertes que nous avons enregistrées. Il y en a pour CHF 7'199'000.-. En bas, en petit, on vous indique qu'on a également perdu CHF 1'402'000.- sur la halle postale sur l'année 2012. Donc vous avez le résumé de tout ce qui s'est passé lors de ces transactions. Page 16, en haut.

M. Charles-André Favre, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. C'était juste une toute petite chose. Tout à l'heure, Mme Morel a dit que probablement, dans le futur développement qui nous permettrait de faire des économies, on pourrait avoir recours à un certain nombre d'automatisations. Voilà, les automatisations peuvent être dans le domaine de la comptabilité, d'un certain nombre d'applications. Et je m'étonne juste d'avoir entendu à l'instant M. Huguenin-Elie nous dire qu'un système qui était automatisé, à savoir l'entrée d'un parking, avait été supprimé, et que dès lors, c'était le SDP qui allait faire des rondes. Or, si on lit bien le rapport de la sous-commission des comptes qui concerne le département de M. Legrix, on voit que le SDP est déjà en panne de collaborateurs pour faire ces tâches. Je m'étonne, dès lors, qu'on puisse avoir un tel raisonnement.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Je comprends l'étonnement de M. Favre, et c'est un choix que nous avons fait avec le Conseil communal, à regrets. Et puis en même temps, il faut vivre avec la réalité des biens qui sont les nôtres. Et force est de constater, ce n'est pas partout le cas comme ça, par exemple le parking de l'hôpital, qui a aussi une barrière qui a connu des avanies, mais qui n'a pas connu des avanies liées au vandalisme et qui ne pose pas les mêmes problèmes. Force est de constater que le parking de la Halle Volta – je vous laisserai vous-même faire la réflexion et l'interprétation du pourquoi du comment – était très systématiquement endommagée, entraînant des coûts importants et un gros travail pour la gérance communale. Il nous a semblé ainsi plus raisonnable de procéder ainsi. Bien sûr, dans ce cas tout à fait particulier, cela se heurte au principe que ma collègue a énoncé.

Culture-sports-loisirs-culte

500 – Service des affaires culturelles

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Lors de la séance du Conseil général du 2 juillet 2012, il avait été consenti un prêt sans intérêt à la société Cinepel de CHF 250'000.- avec obligation de remboursement de CHF 125'000.- au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2016.

Le parti socialiste voudrait être rassuré par la confirmation que la première moitié de ce prêt a bien été remboursée fin décembre.

510 – Services généraux des musées

Mme Monique Gagnebin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste s'interroge quant aux locaux de dépôts qui abritent les collections de la Ville. Ils sont actuellement particulièrement inadaptés et mettent même nos richesses en péril. Est-ce que le Conseil communal a trouvé la perle rare qui nous permettrait de conserver ces objets de manière sûre ?

511 – Musée d'histoire naturelle

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On peut lire dans le programme de la Nuit et de la Journée des Musées neuchâtelois que le Musée d'histoire naturelle sera ouvert à ces occasions.

Le Musée, fermé au public depuis juillet 2014, a perdu de sa visibilité. Ne faudrait-il pas profiter de cette toute prochaine remise en lumière pour

relancer des ouvertures très partielles, mais néanmoins régulières, afin de maintenir une étincelle de vie dans cet endroit, qui sinon risque de tomber peu à peu dans l'oubli et de mourir définitivement ?

514 – Musée des beaux-arts

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. A la suite de l'interview donnée par la directrice du Musée au magazine Bilan du 3 avril 2016, le groupe socialiste ne sait que penser des déclarations qui tendent à dénigrer une ville qui s'engage tant que faire se peut dans la culture, avec des moyens certes limités, mais non négligeables.

Les lecteurs de l'article apprennent que nous vivons dans une ville pauvre, qu'on bricole dans le Musée avec les moyens à disposition, que l'annexe inaugurée en 1992 a été faite à la "retirette". Or, le Musée des beaux-arts a connu une augmentation de son budget que presque aucun autre service culturel n'a pu même entrevoir depuis une dizaine d'années. Presque 50% d'augmentation de charges entre la moyenne de la période 2007-2011 et la moyenne de la période 2012-2016.

Loin de nous, très loin de nous l'idée de remettre en cause ces augmentations, indispensables au Musée, qui, comme d'autres, doit s'adapter à des standards professionnels, mais force est d'admettre que ces déclarations ne font pas honneur aux efforts consentis et donnent une image désolante de l'institution, et partant, de notre ville.

Est-ce que le Conseil communal pense intervenir d'une manière ou d'une autre pour souligner les obligations de loyauté qu'il faut avoir envers son employeur, la Ville de La Chaux-de-Fonds, lorsqu'on est un ou une responsable d'un service ? Merci de votre attention.

515 – Zoo du Bois du Petit Château

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pas plus tard que ce matin, une élève est arrivée en classe avec un livre sur les mammoths. Cela m'a rappelé que nous n'avons pas obtenu la réponse à la question : verra-t-on des mammoths au Bois du P'tit, avec un magnifique mammoth rose ? Dans quel délai pouvons-nous espérer la communication ou la publication des résultats de la consultation faite auprès des visiteurs ?

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je constate que mon prochain départ vous incite à poser pas mal de questions dans mon dicastère. J'y réponds bien sûr très volontiers.

Première question, 500, service des affaires culturelles. Le prêt à Cinepel : la société Cinepel a tenu ses engagements, CHF 125'000.- ont été

versés en date du 31 décembre 2015. Le second versement doit intervenir fin 2016. Cette information, d'ailleurs, figure en page 267 du rapport des comptes.

En ce qui concerne les dépôts. A mon sens, la question est un peu mal formulée, il faudrait parler du dépôt. On a évidemment plusieurs dépôts patrimoniaux pour les musées de notre ville. On a des soucis dans un endroit, où on est, par ailleurs, locataires. Il y a eu plusieurs fois des soucis, notamment à cause d'un locataire qui est à l'étage en-dessus et qui déploie des activités industrielles. Par deux fois, on a eu des soucis, une fois avec de l'eau, une fois avec de l'huile, qui vous savez, ne font jamais très bon ménage. On a évidemment pris à chaque fois des mesures d'urgence immédiates. En ce sens, d'ailleurs, l'aspect positif de ces alarmes a été de pouvoir tester la réactivité de nos équipes, notamment des techniciens de musées, des services généraux des musées qui ont pu intervenir très vite sur les lieux, souvent d'ailleurs avec l'appui d'autres services communaux, comme le service des espaces publics, voire du SIS. Ces deux sinistres ont été traités et puis font l'objet, on le voit d'ailleurs dans les comptes, d'une certaine forme de remboursement à laquelle nous avons eu droit.

Evidemment, on ne s'est pas contenté de constater qu'il y avait un problème, à chaque fois, on a contacté le bailleur. Une fois qu'on a aussi identifié la nature des problèmes, les zones sur lesquelles il fallait intervenir, on a exigé du bailleur qu'il mette à disposition des locaux qui soient conformes à ce qui était convenu au moment où on a signé le bail. On ne verse d'ailleurs plus le loyer, il est actuellement consigné, à défaut de la réalisation des travaux. Et puis si on ne trouve pas de solution satisfaisante dans la durée sur cet endroit, on sera bien sûr obligé de chercher d'autres locaux, peut-être en reconvertissant un bâtiment communal, mais ce n'est pas la solution qu'on privilégie au départ, parce qu'évidemment elle représenterait aussi un coût en terme d'investissement qui ne serait pas tout à fait négligeable. Voilà, donc la situation est vraiment sous contrôle, on espère vraiment que le bailleur prenne les mesures nécessaires, qui garantissent nos collections. On n'a pas de problème dans les autres dépôts, dans ce dépôt-là, il faut qu'elles puissent être abritées dans ces conditions acceptables.

Pour Mme Erard au 511, la question d'une réouverture partielle très modeste du MHNC, d'ailleurs en utilisant le budget qui est aujourd'hui à disposition pour nos institutions, est en cours de discussion. J'attends depuis quelques temps une note du chef de service pour que je puisse remonter cette question auprès du Conseil communal. Cette question a été évoquée évidemment avec la commission des institutions zoologiques.

Pour M. Jobin, Musée des beaux-arts. Effectivement, on a attiré mon attention sur ce blog. Il s'agit d'un blog, en fait, ce n'est pas une interview qui est parue dans la version papier du journal. Evidemment, j'ai été, comme d'autres, interpellé par une partie des propos que j'ai pu lire. Et je

peux commencer par dire que bien sûr, le Conseil communal est intervenu. Mais je souhaiterais aussi pouvoir donner un certain nombre de précisions sur les conditions dans lesquelles ce blog – je ne crois pas qu'on puisse dire un "papier" sur un blog, je ne sais pas comment on dit, un "blogier" ? (RIRE) – a été publié.

Il s'agit du blog d'Etienne Dumont, qui est un critique culturel extrêmement connu et extrêmement influent dans le milieu. Il est à la retraite aujourd'hui, mais il continue notamment d'alimenter son blog, quasiment à raison d'un article par jour. Il peut se montrer d'ailleurs assez féroce dans ses critiques, voire très féroce. Il s'intéresse depuis plusieurs années de façon assez systématique au travail qui est réalisé au Musée des beaux-arts, ce qui fait que si vous remontez la file, vous trouvez aussi d'autres papiers sur ce blog qui sont très positifs pour le Musée et pour la Ville.

Ce billet dont il est question date du 3 avril 2016 et, sous réserve de quelques passages, contient quand même aussi des éléments positifs sur le Musée des beaux-arts, le travail de son équipe et sa conservatrice, et par conséquent la Ville. Ce billet a été écrit par M. Dumont après un entretien qui a duré plus de trois heures, et ensuite il y a eu une rapide visite des expositions. Les propos tenus durant ces trois heures d'échange ont ensuite été reproduits sous forme d'interview. Il s'agit d'un blog, sur lequel le billet est posté très rapidement. En général, Etienne Dumont tape son texte dans le train, en rentrant du côté de Genève, et le poste directement. Donc il est publié quasiment immédiatement. Contrairement à l'usage, notamment dans la presse écrite, le papier, surtout s'il est publié sous forme d'interview, n'a pas pu être relu par Mme Umstätter avant sa publication.

Evidemment, après trois heures d'entretien et deux pages A4 de texte, l'auteur a, c'est la nature de son activité, condensé et résumé les échanges qui ont duré trois heures. C'est notamment le cas d'un passage qui fâche, celui qui parle d'une région qui se meurt. Lada Umstätter conteste ces propos-là, par exemple, et elle pense, cela n'engage qu'elle, que ces propos reflètent plutôt l'avis du blogueur que le sien. Mais c'est néanmoins ce qu'il a écrit dans son papier sous forme d'interview.

Pour ceux qui connaissent l'attachement de Mme Umstätter à cette ville, à cette région, dans laquelle elle a choisi de venir travailler, parce qu'elle aurait pu sans problème trouver du travail dans des institutions très prestigieuses dans des villes beaucoup plus grandes que la nôtre, je n'ai pas de raison de douter de sa bonne foi. Il n'empêche qu'au fil de cet entretien, on peut relever quand même un certain nombre de maladroites, qui ont bien sûr fait l'objet d'une discussion entre la conservatrice et moi.

Pour conclure sur une note positive, j'aimerais quand même relever, au nom du Conseil communal, le nombre très important d'articles, de reportages tout à fait positifs qui ont été publiés ces dernières années sur ce Musée, sur le travail de son équipe, de sa conservatrice, sur l'apport de ce Musée à la vie culturelle de cette ville. De mémoire, l'Illustré, le Temps, la

RTS ou encore l'Hebdo. Vous m'excuserez, ne pratiquant pas l'allemand, je ne trouve pas de référence alémanique.

Encore une fois, en conclusion, j'ai encore attiré l'attention de la conservatrice sur la réserve, la prudence à conserver toujours dans ce type d'exercice. On a tous parfois été surpris de lire des propos qu'on aurait tenu, peut-être des fois même dans cette salle. Voilà pour ce point.

Dernière question, 515, à propos du projet zoo-musée et de la consultation publique qui a été faite. On a rendu publics quelques éléments qui sont les plus importants, mais on a renoncé évidemment, au printemps passé, alors que c'est à peu près à ce moment-là que l'information aurait dû sortir, de donner les résultats détaillés de cette consultation publique. Et depuis, on est toujours un petit peu embêtés pour savoir quand est-ce que c'est le bon moment de le faire. On ne compte pas la garder secrète, mais on cherche le bon moment pour le faire. Et pour l'instant, on est resté sur l'idée que le bon moment sera le moment où les autorités de cette ville, en particulier les nouvelles autorités, après les élections du mois de juin, seront saisies d'une note, d'un document, puisqu'on est en train de finaliser un certain nombre d'études. Je les avais évoquées ici, par exemple sur une possibilité de réinventer le financement de ce projet d'une façon différente. Les autorités nouvelles, bien sûr, seront saisies, parce que ce ne sont pas des décisions aussi stratégiques qu'on prend en fin de législature, en fin de mandat. Et dans ce cadre-là, quand on saura ce qu'on fait ou pas de ce projet, c'est dans ce cadre que ça fera sens de publier cette fois les résultats détaillés de la consultation publique qui a eu lieu autour de ce projet.

Voilà, je crois avoir répondu aux questions posées.

Mme Monique Erard, Verts : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je rebondis sur vos propos, M. Veya. Avec ce délai, relativement court, ça aura encore du sens de donner les résultats détaillés de cette consultation. Si ça se passe dans cinq ou dix ans, il sera temps de refaire une nouvelle consultation, parce qu'à ce moment-là, les résultats ne seront plus utiles. Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Oui, alors je n'évoquais pas cinq ou dix ans de délai, j'évoquais le délai nécessaire à ce que les nouvelles autorités se mettent en place, qu'elles commencent à travailler sur le programme de législature, qu'elles commencent à travailler sur la planification des investissements, qu'elles prennent un certain nombre d'options. C'est à ce moment-là que ça peut faire sens d'utiliser les données qu'on a recueillies. Et cela dit si, ensuite, même le délai de réalisation risque d'être plus long, ça peut être une option, de refaire l'exercice de ce style au moment où le projet pourrait démarrer, mais évidemment, je ne vais pas la prendre, moi, ce soir. Je pense qu'il ne faut pas l'exclure.

Finances

600 – Finances

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Comme cela a été dit tout à l'heure, étant donné qu'on n'avait pas le bilan détaillé, j'ai juste deux ou trois petites questions techniques sur le bilan.

Notamment en ce qui concerne un prêt qui a été fait auprès du Crédit Foncier de France, j'ai vu transférer de CHF 10'000'000.- à CHF 20'000'000.- sur les longs termes, sur les courts termes. Vu qu'on aime bien donner les pages ce soir, ce sont les pages 274 et 276 des comptes. On voit en page 276 un emprunt de CHF 10'000'000.- qui allait de 2011 à 2044 au Crédit Foncier de France qui est transféré dans les emprunts à court terme, page 274, mais là il y a CHF 20'000'000.- de valeur et une échéance en 2016. Je voulais savoir de quoi il s'agissait.

Ensuite, également sur la page 274, pour les emprunts à court terme, je voulais savoir si fondamentalement les emprunts à court terme avec des taux d'intérêt vraiment très bas, très intéressants, voire des intérêts négatifs, nous rapportent de l'argent ? Ou si l'intérêt négatif est en fait mangé par les frais bancaires dans le cadre de ces emprunts ?

Et puis ensuite, une question relative à l'avenir du service des finances, avec le transfert de la nouvelle cheffe des finances. Je voulais juste savoir si la dotation personnelle sera augmentée, baissée, maintenue au sein du service des finances ? Je vous remercie.

610 – Contributions

M. Patrick Jobin, PS : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En voyant les revenus de l'impôt des personnes morales rachitiques de notre Commune, le groupe socialiste se demande combien d'entreprises allégées fiscalement compte encore la ville de La Chaux-de-Fonds.

En d'autres termes, faut-il s'attendre ou plutôt espérer une certaine augmentation des revenus avec la sortie prochaine de quelques entreprises des allègements fiscaux ? Merci de votre attention.

620 – Service des Ressources humaines

M. Frédéric Hainard, NPL : On interviendra en binôme, Monsieur le Président, si vous le permettez.

Première question : nous avons déposé un projet d'arrêté qui tendait, s'il avait été accepté, à faire en sorte que quand des postes sont mis au concours dans l'administration communale, des chômeurs soient ceux qui

sont engagés en premier. Le Conseil communal nous avait expliqué toute l'opposition qui était la sienne à ce projet, parce que tout allait bien. Or, nous avons appris que le Conseil communal ou le service concerné, avait engagé... Alors tenez-vous bien, parce que ce n'est pas la complexité de la tâche qui va nous expliquer pourquoi l'engagement c'est fait à l'étranger. Le Conseil communal ou ce service a engagé deux gardes-bains auxiliaires qui habitent respectivement Besançon et un autre village à 94 km d'ici, en France voisine.

Ce n'est absolument pas une question ou un procès contre les frontaliers : n'y a-t-il véritablement, dans les Montagnes neuchâteloises, personne capable d'assumer la surveillance de la piscine des Mélèzes pendant six mois d'été ?

M. Marc-André Oltramare, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'ai vu dans les comptes l'apparition des prêts que la Ville a fait à du personnel. Un prêt à 0%, dont un des prêts avait déjà des réserves qui ont été émises, parce qu'il semble que son remboursement ne serait pas garanti. Est-ce que c'est vraiment le rôle de la Ville, d'une Ville qui a près de 900 employés, de prêter à son personnel à un taux de 0% ? Merci.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Pour la question des gardes-bain, ma collègue en charge des Ressources humaines complétera si nécessaire, mais la réponse, M. Hainard, c'est qu'on ne trouve pas de gardes-bains suisses, formés, qui sont d'accord de venir travailler chez nous pour une période à temps déterminée.

Aujourd'hui, les gardes-bains qui sont formés en Suisse, il en existe, travaillent sur des postes fixes, à l'année. Ça ne les intéresse pas de faire des saisons. On a cherché dans la région, je ne vais pas complètement dire de bêtises, il me semble que les deux gardes-bains que vous avons repris cette année sont des gardes-bains qui étaient déjà engagés l'année passée, qui avaient donné entière satisfaction, mais on commence à avoir de plus en plus de peine à trouver des gardes-bains pour les saisons d'été. Pas seulement nous, piscine des Mélèzes à La Chaux-de-Fonds, mais c'est vrai pour nos collègues partout dans le pays. Il y a beaucoup d'infrastructures de piscines qui ont une piscine ouverte et une piscine couverte. Ça vous rappelle peut-être un projet qu'on pouvait avoir ici. Dans ce type d'installation, quand elles sont présentes sur le même site, le personnel peut travailler indifféremment à l'intérieur ou à l'extérieur. Mais là, pour les Mélèzes, si on n'a pas ces deux gardes-bains qui sont la base sur laquelle s'appuie toute la surveillance des bassins, on ne peut tout simplement pas ouvrir la piscine, parce qu'on ne trouve pas ce personnel en Suisse. Et ce n'est pas faute d'avoir cherché.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Concernant le bilan détaillé, je ne sais pas s'il ne vous convient pas, mais il se trouve aux pages 26 et 27. Je ne sais pas ce que vous attendiez comme bilan détaillé. Je ne sais pas si je réponds à votre question, mais ça s'appelle Bilan détaillé.

Ensuite, concernant vos autres questions, je suis désolée, mais je n'ai pas pu suivre, je n'ai pas compris ce que vous nous racontiez, je n'ai pas pu noter. Donc si vous voulez que je vous réponde vraiment, il faudra me transmettre vos questions et je vous répondrai. Mais je n'ai pas pu suivre quand vous avez cité quelques emprunts, je ne sais pas sur quelle ligne, désolée.

Vous avez trouvé, Monsieur ? Vous m'avez envoyé un message. OK. Heureusement qu'on a un Natel.

RIRES

M. Daniel Musy, Président : S'il vous plaît, un petit peu de silence pour qu'on puisse écouter la réponse...

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Un instant, on travaille au Natel ce soir...

M. Daniel Musy, Président : Prenez votre temps, Mme Morel.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Alors. Un poste est enregistré à court terme car échu à moins d'un an du bouclement. Mais j'entends, comme c'est des questions comme ça techniques, ce serait quand même gentil de nous les transmettre pour qu'on puisse vous répondre correctement. Si vous voulez encore plus d'informations, on vous les donnera volontiers. Mais là, juste, comme ça, c'est un petit peu difficile.

Ensuite, concernant les allègements, combien il y en a. Ecoutez, on s'est adressé au service des contributions. Pour le moment, on n'a pas de réponse. Ce sont des données tout à fait confidentielles, qu'on n'obtient pas. Quand on nous dit qu'il y a trois entreprises, on arrive peut-être à imaginer qui et ils ne veulent pas trop transmettre. En tout cas jusqu'à ce jour, je n'ai pas reçu ces informations.

M. Karim Boukhris, POP : Oui, je peux comprendre que c'est un peu technique, mais ce que j'appelle effectivement le bilan détaillé, c'est justement quand on a le tableau des emprunts et autres. Ces données ne nous ont pas été transmises à la commission financière, c'est arrivé avant celui-là. C'est pour ça que j'arrive avec cette question, peut-être un peu à brûle-

pourpoint, je peux le comprendre. Mais si jamais, on pourra en rediscuter en commission financière, si vous ou moi y siégeons encore.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Même en fin de soirée, si on prend les documents sous les yeux.

M. Karim Boukhris, POP : On pourra revoir ça plus tard.

J'aimerais également poser une question en ce qui concerne le service des finances, avec le départ de l'actuel chef du service financier. Je voulais savoir si la dotation en personnel était modifiée ou non.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le service va être complètement réorganisé, mais la dotation en personnel va diminuer.

En fait, je vais faire une proposition au Conseil général. Ce n'est pas encore établi, mais comme vous le savez, le contrôle financier se fait maintenant par une fiduciaire. C'est la première fois que l'on a procédé ainsi, pour 2015. Ce travail était fait auparavant par notre contrôle des finances. Donc nous n'avons plus besoin de faire exactement la même tâche. Pour une grande partie de cette tâche, on peut consacrer du temps directement à la gestion du département des finances. Mais l'ensemble du département va être réorganisé. Tout cela n'est pas encore exactement défini.

M. Marc-André Oltramare, NPL : C'est volontiers que j'aimerais avoir une réponse à ma question, s'il vous plaît.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Oui, je ne sais pas de quel prêt vous parlez.

M. Marc-André Oltramare, NPL : Il est pourtant en page... Je vous donne le numéro de la page dans quelques secondes.

Un instant.

SILENCE (02:00:09 - 02:01:05)

M. Daniel Musy, Président : M. Huguenin-Elie pour le Conseil communal, avant que M. Oltramare ne retrouve...

M. Marc-André Oltramare, NPL : J'ai trouvé ! J'ai trouvé votre page. La page 308.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je ne connais pas le cas très précis qu'évoque M. Oltramare, mais il faut vous imaginer que dans le rapport que nous entretenons à nos collaborateurs, il arrive, lorsque nous avons des collaborateurs qui ont une histoire personnelle tout à fait particulière et singulière, après de nombreux entretiens, après analyse par le service des Ressources humaines, que nous recourons, M. Oltramare, à ce type de procédé. En même temps, il y a un remboursement qui est planifié et qui se fait avec une retenue sur le salaire. C'est quelque chose qui est pratiqué occasionnellement. Vous avez relevé que nous avons de très nombreux collaborateurs, c'est quelque chose de très rare, mais effectivement, il arrive que la Ville fasse cet effort-là pour aider un collaborateur à sortir d'un mauvais pas, peut-être dans une situation de divorce, une situation médicale, enfin ça peut être pour toutes sortes de raisons. Mais je vous assure que chaque fois, ce sont des décisions qui sont prises après analyse du service des Ressources humaines, après débat au Conseil communal. Ce n'est jamais octroyé à la légère et ça fait partie, pour nous, d'une politique sociale naturelle que l'on doit mettre en place vis-à-vis de nos collaborateurs. Pour nous, cela fait partie de nos responsabilités d'employeurs.

M. Marc-André Oltramare, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le prêt, quand même, est de CHF 87'000.- à 0%. Quand en moyenne la Ville passe peut-être, avec tous les prêts confondus, à 1% ou 2%, CHF 87'000.-, le prêt que la personne nous doit.

Si tous les collaborateurs demandaient, comment est-ce qu'on va leur refuser ? Parce que certainement que beaucoup auraient de bonnes raisons de devoir le demander. Et vous avez déjà émis une réserve sur un du croire de CHF 27'000.-. Voilà.

Le social, quand même, c'est beaucoup. Merci.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Mon Natel a répondu.

RIRES

En fait, il s'agit d'une vieille histoire, je ne sais pas si on peut donner des noms.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal, Affaires culturelles, sports et jeunesse : Non, non, non. Ben non. C'est une question de protection de la personnalité.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Enfin, c'est une histoire un peu compliquée, avec un service communal.

RIRES

Travaux publics

711 – Enlèvement de la neige

M. Frédéric Hainard, NPL : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste une question. Le 27 octobre, le Conseil communal obtenait d'une majorité de ce Conseil, mais pas de son unanimité, une taxe sur la neige. L'arrêté adopté par le Conseil général entrainait en vigueur immédiatement. Question : est-ce qu'il y a eu...

Voix dans la salle : ... De la neige ?

RIRES

M. Frédéric Hainard, NPL : Je n'ai pas compris ?

M. Daniel Musy, Président : S'il vous plaît ! Je vous prie de respecter l'ordre de parole, c'est M. Hainard qui a la parole.

M. Frédéric Hainard, NPL : Voilà. Alors j'ai été interrompu par vos vice-présidents respectifs, mais je n'ai pas compris le problème.

M. Daniel Musy, Président : Non, c'est vous qui avez la parole, M. Hainard.

M. Frédéric Hainard, NPL : Je ne sais pas si j'interviens au bon chapitre, la question est toute simple, vu que c'est de toute façon dans le chapitre 7, vous pourrez me donner la réponse. Je voulais savoir si cette taxe sur la neige a rapporté en 2015, parce que je ne la trouve pas dans les comptes. Et si elle n'a pas rapporté en 2015, est-ce qu'on a déjà une projection de ce qu'elle a rapporté sur le premier trimestre 2016 ?

755 – SUE Urbanisme

Interpellation

Le SUE fait l'objet de manière récurrente de critiques – justifiées ou non – dans la manière dont est géré l'octroi – ou le refus – de permis de construire.

La coopérative de la rue du Coq a récemment fait poser 2 climatiseurs bruyants au Nord de son immeuble, sans demande d'autorisation.

Ces climatiseurs génèrent des troubles conséquents sur le voisinage sans toutefois que le SUE (on ignore s'il a été informé) ne réagisse.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer la manière dont il traite les constructions (au sens large) illicites ? Et comment le SUE est outillé pour constater les constructions illicites ?

Frédéric Hainard

M. Frédéric Hainard, NPL : Comme je crois que c'est le Président du Conseil communal qui va me répondre, j'aimerais tout de suite lui dire qu'il n'y a ni recherche de cadavre (RIRE), ni de machiavélisme dans cette question. Du reste, comme elle a été partiellement judiciairisée, vous comprendrez que je vais la reformuler.

Des Communes de ce canton ont une altitude très restrictives, d'autres moins en matière d'octroi de permis de construire. Le jugement du SUE, ce n'est pas pour ce soir. La question qui est posée, c'est : quels sont les moyens que le SUE a à disposition pour vérifier les constructions illicites ? Merci de votre réponse.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La taxe neige, vous ne pouvez pas la trouver dans les comptes 2015 parce qu'elle a démarré en 2016. Première réponse, parce qu'il y avait un délai référendaire, elle n'a pas été appliquée avant 2016. Ensuite, il n'y avait pas de neige, de toute façon, ça ne changeait pas grand-chose.

Et puis pour 2016, on a eu extrêmement peu de neige. Je ne me rappelle plus, il me semble que mes services m'ont parlé d'un volume d'un quart par rapport à ce qu'il y avait d'habitude. Donc de toute façon, l'essai va être poursuivi encore une année, parce qu'on ne peut vraiment pas se faire une idée de cette opération pour cette année 2016.

M. Frédéric Hainard, NPL : On prend acte du fait que la taxe est introduite au 1^{er} janvier, comme le délai référendaire était de 30 jours, il est arrivé à échéance le 27 novembre, on aurait pu imaginer que la taxe soit appliquée directement. Toutes nos questions n'ont pas forcément velléité ou vocation à être perverses ou perverses.

La question est la suivante. Nous avons compris que vous avez un quart de neige en moins, est-ce que le Conseil communal, qui a, je l'es-

père, des moyens informatisés – pour reprendre les propos de notre collègue Favre – peut nous dire le produit pour le premier trimestre de cette taxe ? Parce qu'il y a eu des véhicules qui ont déposé de la neige à la carrière.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines : Quand on a une taxe, on doit faire un décompte. Donc il y a eu des recettes, mais maintenant, ils sont en train de nettoyer – je ne sais pas si ça a fini de fondre, mais je pense – la décharge, et voir combien ça va coûter de traiter tout cela. Ensuite, on pourra faire la situation sur cette taxe. Mais aujourd'hui, on ne sait pas du tout encore quel est le résultat de ces prélèvements et combien cela aura coûté. Aujourd'hui, je n'ai pas les chiffres du montant qu'on a encaissé, et je ne connais pas encore le montant de la charge pour nettoyer cette décharge. Et c'est le tout qui va nous permettre de voir où on en est. Parce qu'il est aussi possible qu'on ait moins de déchets qui aient été entreposés là-bas.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je serai un peu long dans ma réponse, vous me le passerez, parce que je juge vraiment la question tout à fait intéressante et elle permet de mettre le doigt aussi sur une véritable problématique. Et pour un certain nombre d'entre vous qui se posent régulièrement des questions sur l'octroi des permis de construire, je pense qu'il y aura des éléments de réponse qui seront intéressants.

D'abord, j'aimerais préciser, par rapport à la première phrase, ou premier paragraphe, de l'interpellation que ce n'est pas le SUE qui octroie ou qui refuse les permis de construire. L'octroi ou le refus des permis de construire émane toujours du Conseil communal et jamais directement du SUE. Le refus ou l'octroi est toujours basé sur des critères objectifs, en regard de la législation, sur la base des préavis des services communaux, des services cantonaux et parfois même des services fédéraux, ainsi que parfois, dans un certain nombre de dossiers, des préavis de la commission d'urbanisme, comme vous le savez. Le SUE établit la synthèse de ces différents préavis à l'attention du Conseil communal, qui, ensuite, décide ou non d'octroyer, bien sûr sur indication du SUE, le permis de construire. Vous notez donc qu'il y a, si on s'en tient au texte et au règlement, relativement peu de place pour la subjectivité. Je sais que dans un certain nombre de Communes, il y a, je serais tenté de dire, plus de laxisme dans l'application des textes et des règlements. Et je ne doute pas que vous ne souhaitiez pas, dans ce parlement, que le SUE fasse preuve de laxisme par rapport au texte.

En plus, il s'agit véritablement de relativiser. Pour information, sur ces trois dernières années, 805 permis de construire ont été délivrés par le

Conseil communal, et 7 permis de construire ont été refusés, dont 4 sur la base de décisions de l'Etat : ce sont des chiffres tout à fait intéressants. Donc vous voyez que l'objectif du Conseil communal, comme l'objectif du service d'urbanisme, est véritablement que les projets puissent se développer, puissent se réaliser, mais bien évidemment, dans le respect du cadre réglementaire.

Concernant le cas relevé dans l'interpellation, c'est un bon exemple. Le service de l'énergie et de l'environnement cantonal a informé le service d'urbanisme, en date du 25 avril 2016, du contact qu'il avait eu avec l'ABC, qui informait qu'un compresseur pour leur nouveau frigo avait été installé récemment en façade, et qu'il faisait du bruit, que les voisins se plaignaient. Le 2 mai, quelques jours plus tard, un rapport par le SUE *in situ* était établi. En date du 4 mai, un courrier partait du SUE à l'attention de la coopérative du Coq afin de demander la mise en conformité de cette installation. Un délai au 20 mai 2016 a été donné pour le dépôt de cette demande de mise en conformité au sens de l'article 3a de la LConstr. Vous voyez donc que sur ce dossier-là, comme sur tous les autres, le dossier est suivi et traité.

Sur la question de fond, au-delà de l'exemple, quels sont les moyens qui sont à notre disposition lorsqu'il y a des constructions illicites ? D'une manière générale, lorsque le service d'urbanisme est informé de travaux illicites, ou en découvre spontanément, cela arrive aussi, le processus est celui-ci : si les travaux sont déjà achevés, comme dans l'exemple, le SUE établit un rapport (date du constat, photos, recherches dans les archives, etc.) puis, par écrit, sollicite en premier lieu des explications et le dépôt d'une demande de mise en conformité. Si les travaux sont en cours d'exécution, le SUE fait arrêter les travaux, exige l'arrêt immédiat des travaux et lance la même procédure de mise en conformité. Les travaux sont donc interrompus jusqu'à ce que celle-ci soit aboutie. Le SUE, dans les deux cas, réserve toujours expressément la dénonciation au Ministère public. Et dans les courriers qu'on envoie, c'est mentionné. Mais on est obligé de le mentionner. Cet élément-là, je ne vous le cache pas, fâche fréquemment les requérants. En même temps, c'est la procédure. Lorsque le contrevenant donne suite correctement à la demande de mise en conformité, la dénonciation, évidemment, ne se fait pas. Si le contrevenant ne collabore pas, il est systématiquement dénoncé. Les infractions à la loi sur les constructions et à ses dispositions d'exécution sont passibles d'une amende jusqu'à CHF 40'000.-. En pratique, d'après ce que vous avons vu, le Ministère public condamne généralement les contrevenants par ordonnance pénale à une amende qui se situe entre CHF 500.- et CHF 4'500.-, ce qui est assez faible. Le montant, qui est assez faible lors d'une première infraction, va augmenter s'il y a une récidive.

Une telle condamnation ne dispense évidemment pas de déposer la demande de mise en conformité, et c'est là qu'il y a un véritable problème pour nous. Toutefois, si le contrevenant fait preuve de mauvaise volonté

encore à ce stade, c'est-à-dire qu'il ne fait pas la demande de mise en conformité, ce qui est, je tiens à vous rassurer, relativement rare, mais ça arrive plusieurs fois par année, la tâche du service d'urbanisme se voit compliquée, devenir pratiquement impossible, pour obtenir le dépôt d'un tel dossier, puisqu'une nouvelle dénonciation n'est légalement, juridiquement, plus possible. Et là, on est complètement bloqué. C'est une véritable problématique. Je ne devrais pratiquement pas le dire en public parce que ça pourrait donner des idées à certains, mais là, on se trouve véritablement dans une impasse.

Voilà le résumé de la situation et de la pratique systématique qui est celle du service d'urbanisme.

M. Daniel Musy, Président : M. Hainard, vous déclarez-vous satisfait des explications données par le Conseil communal ?

M. Frédéric Hainard, NPL : L'avantage des interpellations, Monsieur le Président, c'est qu'on peut de temps en temps dire bravo. Merci.

Sécurité

860 – Service du domaine public

M. Karim Boukhris, POP : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On a été informé il y a quelques temps du changement de nom du service du domaine public, qui devient donc sécurité publique.

Dans l'information qu'on a reçue, il est noté que les uniformes et les véhicules portaient déjà la mention "sécurité publique". Ce qui nous inquiète un petit peu, c'est qu'en général, quand on change le nom de quelque chose, qu'on change un logo, il faut aussi changer des véhicules, des uniformes et tout un tas de matériel. Je voulais savoir si ce changement de nom avait pu s'opérer d'une manière peu coûteuse pour la Commune ? Merci.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal, Sécurité, énergies et tourisme : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour vous répondre, M. Boukhris, vous pouvez être rassuré, les frais sont vraiment des bricoles, puisque comme vous l'avez dit, les véhicules avaient déjà les insignes "sécurité publique". Donc on n'a pas rechangé les insignes qui étaient sur les véhicules, puisque les insignes avaient déjà la nouvelle nomination de "sécurité publique". Donc les autres choses, c'est vraiment très peu de choses.

L'arrêté approuvant les comptes est accepté par 34 voix sans opposition.

Il est pris acte des rapports de la commission financière et des sous-commissions par 34 voix sans opposition.

M. Daniel Musy, Président : Mesdames et Messieurs, chers collègues, je vous remercie de cette séance et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 22h15

La présidente :
Celia Clerc

La secrétaire :
Maria Belo

La secrétaire-rédactrice :
Anaïs Brand